Les cahiers
de la Fondation Trudeau

VOLUME II • 2010

FONDATION
TRUDEAU
FOUNDATION

La Fondation Pierre Elliott Trudeau est un organisme de bienfaisance canadien, indépendant et sans affiliation politique, fondé en 2001 par les amis, la famille et les collègues de l'ancien premier ministre pour lui rendre hommage. En 2002, le gouvernement du Canada accordait un fonds de dotation de 125 millions de dollars à la Fondation, à la suite d'un vote unanime de la Chambre des Communes. En outre, la Fondation bénéficie de l'appui de donateurs privés qui soutiennent des initiatives spécifiques. Grâce à ses programmes de bourses d'études doctorales, de prix de recherche, de mentorat et d'interaction publique, la Fondation soutient des esprits libres qui se distinguent en s'intéressant aux questions essentielles de notre société.

Droits de la personne et dignité | Citoyenneté responsable
Le Canada dans le monde | Populations et environnement

PRÉSIDENT
Pierre-Gerlier Forest

ADMINISTRATEURS
Michel Bastarache, Ottawa, ON
William G. Davis, Toronto, ON
Paul Desmarais jr., Montréal, QC
Roy L. Heenan, Montréal, QC
Alexander Himelfarb, Ottawa, ON
Chaviva Hošek, Toronto, ON
Robert Lacroix, Montréal, QC
Marc Lalonde, Montréal, QC
Paule Leduc, Montréal, QC
L. Jacques Menard, Montréal, QC
Heather Munroe-Blum, Montréal, QC
Patrick Pichette, Palo Alto, Californie, États-Unis
Marc Renaud, Montréal, QC
Sean E. Riley, Antigonish, NS
Emőke J. E. Szathmáry, Winnipeg, MB
Alexandre Trudeau, Montréal, QC
Milton K. Wong, Vancouver, BC

La Fondation Pierre Elliott Trudeau
1514, avenue Docteur-Penfield
Montréal QC Canada H3G 1B9

fondationtrudeau.ca

Les Cahiers de la Fondation Trudeau, volume 2 • 2010
ISBN 978-2-9810838-7-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-9810838-8-3 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Table des matières

Préface
Roy L. **Heenan**
Président du Conseil d'administration,
La Fondation Pierre Elliott Trudeau 5

Introduction
Pierre-Gerlier **Forest**
Président, La Fondation Pierre Elliott Trudeau 7

Conférences Trudeau

François **Crépeau**
Lauréat Trudeau 2008, Université McGill
« Comment traiter la question des migrations :
un test pour les démocraties »
biographie / résumé / conférence 14

Rosemary **Sullivan**
Lauréate Trudeau 2008, Université de Toronto
« Confessions d'une biographe :
la vérité dépasse-t-elle la fiction ? »
biographie / résumé / conférence 44

Guy **Vanderhaeghe**
Lauréat Trudeau 2008, Collège St. Thomas More,
Université de la Saskatchewan
« Appréhender le passé : l'histoire et le roman historique »
biographie / résumé / conférence 76

John B. **Robinson**
Lauréat Trudeau 2008, Université de la Colombie-Britannique
« Par-delà les méthodes conventionnelles :
le non-conformisme au service de la viabilité »
BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE 106

Kathleen **Mahoney**
Lauréate Trudeau 2008, Université de Calgary
« Qu'est-ce que la justice ? »
BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE 146

Préface

J'ai l'honneur et le privilège de faire partie de la Fondation Pierre Elliott Trudeau depuis ses débuts. Par définition, de bonnes politiques publiques peuvent bien servir les gens et les communautés, mais seulement si elles reposent sur de solides fondations édifiées par l'analyse et la recherche critique. Je demeure convaincu que peu d'entreprises cherchent autant à favoriser le dialogue entre de grands universitaires du domaine des sciences humaines et sociales et les responsables de politiques publiques, au Canada ou ailleurs.

Les thèmes centraux de la Fondation – droits de la personne et dignité humaine, citoyenneté responsable, le Canada dans le monde, et les populations et leur environnement naturel – touchent aux grands défis des sociétés modernes et nous aident à trouver des réponses aux questions *Qu'est-ce qui est bien ? Qu'est-ce qui est juste ? Qu'est-ce qui sert le bien commun ?*

Chaque année, la Fondation nomme jusqu'à cinq lauréats qui ont contribué à répondre à ces questions et qui ont la force et le courage de s'engager dans le débat public. Nous espérons qu'avec notre appui, ils pourront se consacrer plus librement à une réflexion originale, juste et critique. Depuis 2003, 38 lauréats ont reçu le prix Trudeau et le constat est évident : ces chercheurs, penseurs, écrivains

et professeurs exceptionnels produisent une moisson de connaissances et d'approches novatrices.

En 2008, la Fondation amorçait le cycle de conférences Trudeau afin de diffuser les idées des lauréats auprès des universitaires et des responsables de politiques canadiens. Chaque année, ces conférenciers de renom donnent des conférences enrichissantes à travers le Canada qui portent sur les thèmes de la Fondation. Grâce à la collaboration des universités d'accueil et à la publication des conférences, nous aspirons à diffuser plus rapidement les résultats de recherche, les observations et les propositions des lauréats Trudeau, afin de faire progresser les politiques publiques.

Je me réjouis de penser que, par leur publication, les réflexions approfondies qui émanent de ces conférences sauront atteindre le vaste auditoire qu'elles méritent.

Roy L. **Heenan,** o.c.
Président du conseil d'administration
Novembre 2010

La conscience et la lucidité

« La conscience et la lucidité ne sont pas des paysages clairs. Ce sont des étendues toujours changeantes, remplies de l'affrontement de la lumière et de l'ombre, et tout ce qui s'y trouve n'existe pas d'une seule manière, mais de cent, mille façons possibles. »

J.M.G. Le Clézio, *L'Extase matérielle* (1967)

Il n'y a pas de moment plus propice pour réfléchir à l'avenir de notre pays. Je ne pense pas ici à la conjoncture politique ou même économique, même si l'une et l'autre peuvent nous inquiéter : ce ne sont encore que des péripéties de l'histoire, qui ne mériteront peut-être même pas une note en bas de page dans les chroniques du nouveau siècle. Je veux plutôt parler de notre conscience aiguë que des bouleversements d'une force et d'une profondeur sans égales sont en train de changer pour de bon les bases mêmes sur lesquelles nos institutions sont édifiées.

Nous ne sommes pas la première société à vivre de tels changements. C'est le sort de toutes les sociétés humaines, dès lors qu'elles sont inscrites dans l'histoire. Mais nous ne sommes pas mieux préparés et les outils qui nous sont donnés ne valent pas davantage que ceux que possédaient nos lointains ancêtres quand ils durent faire face aux invasions, aux épidémies ou même simplement au progrès des techniques et des sciences.

Le xx^e siècle a fait confiance au politique. Les conflits pour le pouvoir et l'autorité ont dominé la vie sociale, en attirant à eux toutes les autres dimensions de la condition humaine : le travail, les idéologies, les religions, les intérêts économiques et jusqu'aux arts et aux sciences. Le système international s'est abandonné tout à fait aux jeux de puissance. Tout naturellement, notre prédilection pour les outils du politique a fait d'eux les instruments intellectuels dominants, chaque fois que nous fûmes confrontés à une crise ou même seulement occupés par un nouveau défi, des soubresauts de la finance à la conquête spatiale. Je me dis parfois que l'application de ces méthodes pour maîtriser les cycles économiques ou pour apaiser les tensions entre les nations semblera aussi étrange aux générations futures que le sont aujourd'hui pour nous les efforts des mages de l'Antiquité pour apaiser les tempêtes à coup d'incantations ou de sacrifices.

Les grandes menaces qui pèsent aujourd'hui sur nos sociétés ne répondent pas à nos interventions habituelles. Le cadre national et territorial dans lequel s'exerce la citoyenneté est inadéquat quand il faut réagir à des forces transnationales. La dégradation de l'environnement appelle des solutions radicales que notre culture politique ne peut même pas envisager. Sous la pression inouïe des inégalités, les droits humains se fractionnent au moment même où on s'attendait les voir s'affirmer avec plus d'intensité. Et que dire de notre impuissance collective à assurer la paix ou le progrès dans d'immenses régions du monde, pour ne pas dire des continents ?

Quand les mages ne parvenaient pas à calmer les tempêtes ou à faire venir la pluie, ils faisaient plus d'incantations ou sacrifiaient plus de victimes. Quand les médecins ne guérissaient pas leurs malades, ils multipliaient les saignées et les purges. Se pourrait-il que nous en usions de la même manière avec le politique ? Les problèmes auxquels nous faisons face appellent des solutions nouvelles, pas une dose supplémentaire de la même médecine, fût-elle administrée avec toute la conviction du monde.

Une fondation comme la Fondation Pierre Elliott Trudeau peut jouer un rôle dans la quête de réponses nouvelles. La liberté dont nous jouissons dans le choix de nos thèmes de réflexion – qui recoupent évidemment les grandes questions évoquées plus avant – et la capacité que nous avons d'attirer les esprits les plus brillants et les plus originaux sont des avantages uniques. Mais nous disposons d'un atout de plus, qui réside dans notre engagement fort en faveur du pluralisme et de l'interdisciplinarité : le foisonnement des points de vue et la cohabitation pacifique entre les approches disciplinaires.

Pour dire les choses d'une autre manière, nous avons compris rapidement que les réponses que nous cherchions ne viendraient pas toutes des disciplines les plus directement et les plus immédiatement « politiques » : le droit, la science politique, la philosophie ou l'économie. Pour paraphraser Le Clézio, nous pensons que nulle approche, nulle méthodologie n'a le monopole de la conscience et de la lucidité. Les changements espérés viendront d'un véritable *métissage* des savoirs, au plus loin de la hiérarchie des connaissances et de ses oppositions traditionnelles entre sciences exactes et sciences humaines, entre théorie et pratique, entre abstraction et expérience.

Ce qui n'interdit certainement pas de faire des distinctions, de marquer les distances, de souligner les différences. Le remarquable essai de Guy Vanderhaeghe qui figure dans cette deuxième livraison des *Cahiers de la Fondation Trudeau* est très éloquent à cet égard. L'auteur, qui est romancier, s'intéresse à la démarche de l'historien et tente de comprendre ce que l'œuvre de fiction ajoute ou retranche à notre intelligence du passé. Dans un passage étonnant, où il pose la question de l'indignation ou même de l'horreur – il s'agit après tout d'un viol collectif –, Vanderhaeghe parvient à montrer comment son propre travail de recréation des faits permet de passer de la contemplation tout intellectuelle d'un scandale à l'engagement moral. Point n'est besoin d'un long exposé pour comprendre que ce mécanisme est précisément celui dont dépend la refondation de plusieurs de nos institutions.

Le retour de Rosemary Sullivan sur son travail de biographe vise un but semblable. Grâce à de nombreuses mises en abyme, car le texte est aussi une sorte d'autobiographie intellectuelle, la spécialiste d'Elizabeth Smart, de Gwendolyn MacEwen et de Margaret Atwood explique comment il est possible de sortir de l'oubli, en même temps qu'un personnage ou une œuvre, tout un paysage d'espoir et de luttes. Le monde de Sullivan est aussi un monde en mouvement perpétuel, comme si chacun de ses « personnages » avait découvert un jour que les conditions de sa naissance représentaient une terrible menace et qu'il fallait à tout prix leur échapper. Je suis frappé par cette idée, qui suggère au fond que la révolte passe souvent par la fuite, qu'il s'agisse de la famille, de la nation, de sa classe sociale ou même de son sexe.

Le monde que dépeint François Crépeau dans le texte de sa conférence Trudeau est aussi marqué par la fuite. Mais les moteurs sont ici la misère, la peur, l'humiliation plus souvent que la révolte. À l'opposé du prétendu village global que l'économie monde aurait édifié, le juriste de McGill nous montre un univers partout fermé de frontières, de contrôles, de restrictions. Car les migrants dérangent et inquiètent. Dans certains milieux, on parle d'ailleurs plus souvent de les chasser que de les accueillir ou de les protéger, comme si l'État battu en brèche par des forces qui le dépassent pouvait se rédimer en faisant jouer les derniers reliquats de sa puissance à l'encontre des malheureux. Voici un phénomène humain universel et ancien que le droit et la politique échouent encore à saisir, un exemple tangible des difficultés qu'il faut pourtant affronter sans délai.

La tâche à laquelle s'est attelée Kathleen Mahoney n'est pas moins pressante car cette autre grande juriste montre comment s'est édifiée et s'est incarnée une certaine idée de la justice. Je suis frappé par l'importance toute dialectique qu'elle accorde dans sa démonstration aux instruments de l'intuition et du langage, qui jouent pour elle un rôle aussi important dans la représentation de la justice que dans son expression dans les institutions. On devine

aussi en filigrane que la colère et la confiance sont ici comme deux arcs-boutants d'égale force, la première dressant les exclus et les subordonnés contre l'ordre établi et la seconde laissant présager que le progrès est néanmoins possible et même, durable.

Ces émotions affleurent aussi dans le texte foisonnant et savant proposé par John B. Robinson, en même temps qu'une ironie salutaire. Les questions d'environnement ne se laissent enfermer dans aucune catégorisation, ce n'est pas nouveau. Il n'est pas sûr non plus qu'on les domine jamais et l'on pressent que cet objectif est désormais un peu suspect – un problème collectif nécessite des savoirs tout aussi collectifs. Robinson qui sait cela s'engage dans une autre voie, qui le conduit à promouvoir des méthodes audacieuses orientées vers ce que j'appellerai faute de mieux la mobilisation *cognitive* des publics. Il suggère aussi de s'éloigner autant que possible des chemins traditionnels de l'action politique, tous tracés comme on sait à travers des hiérarchies établies, et de multiplier au contraire les lignes de communication et d'influence.

Je vois une sorte de convergence entre les cinq essais proposés ici. Impossible de ne pas être frappé par l'humilité des auteurs face à la complexité des sujets qu'ils abordent. En conséquence, pas de solution simple, pas de recette qu'il suffirait d'appliquer. Et en retour, par de nouveaux chemins, une confiance renouvelée dans les institutions et l'action collective.

Cette convergence n'est pas le fruit d'une concertation ou l'effet d'un programme commun. En vérité, tout devrait séparer nos auteurs, qui œuvrent dans des disciplines fort différentes et qui n'ont souvent jamais croisé la route des uns et des autres avant leur sélection pour un prix Trudeau. Les critères qui ont présidé à ce choix expliquent sans doute possible que leur réflexion soit habitée par un même esprit de responsabilité et de solidarité, par une même volonté de ne pas rompre avec le monde social et ses exigences. Je crois aussi que la Fondation fait tout ce qui est possible pour élargir le champ de vision de ses lauréats, comme nous tentons de le faire avec tous

ceux que nous convions à participer à nos activités – l'interdisciplinarité par exemple exige des contacts directs, une expérience de première main.

Mais de plus en plus, il m'apparaît que ce qui réunit les lauréats Trudeau, c'est leur commun espoir de voir leur aventure intellectuelle prendre les formes les plus diverses et se répercuter ensuite dans une multitude de domaines d'intervention. Il y a « cent, mille façons possibles » dit encore Le Clézio dans la citation en exergue. Je pense aussi qu'ils sont unis par un désir semblable de mettre leur talent, leur éloquence et leur intelligence au service de l'humanité, loin de l'esprit de compétition. La meilleure manière de s'en convaincre est encore de les lire.

Pierre-Gerlier **Forest**
Président, La Fondation Pierre Elliott Trudeau
Novembre 2010

François Crépeau

Lauréat Trudeau 2008, Université McGill

BIOGRAPHIE

François Crépeau est professeur, titulaire de la Chaire Hans et Tamar Oppenheimer en droit international public, et directeur scientifique du Centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique, à la Faculté de droit de l'Université McGill. Il est lauréat 2008-2011 de la Fondation Pierre Elliott Trudeau.

Ses recherches portent, entre autres, sur le contrôle des flux migratoires, la protection des droits des étrangers, l'interface sécurité / migrations, l'État de droit dans la mondialisation.

Il a prononcé de nombreuses conférences, publié de nombreux articles scientifiques, et écrit ou dirigé cinq ouvrages : *Les migrations internationales contemporaines – Une dynamique complexe au cœur de la globalisation* (2009), *Penser l'international, Perspectives et contributions des sciences sociales* (2007), *Forced Migration and Global Processes—A View from Forced Migration Studies* (2006), *Mondialisation des échanges et fonctions de l'État* (1997), *Droit d'asile : De l'hospitalité aux contrôles migratoires* (1995).

Il dirige la collection « Mondialisation et droit international » aux Éditions Bruylant (Bruxelles). Il est membre de la Commission canadienne pour l'UNESCO et Fellow de l'Institut de recherches en politiques publiques (IRPP). Il est membre des comités éditoriaux du *International Journal of Refugee Law* et du *Refugee Law Reader*. Il est membre des comités sur les droits de la personne et sur la citoyenneté et l'immigration du Barreau du Québec. Il fut professeur invité aux université suivantes : Université catholique de Louvain (2010-2013) ; Institut international des droits de l'homme (Strasbourg) (2001, 2002, 2007, 2008) ; Graduate Institute for International Studies

(IUHEI-Genève, 2007), Institut des hautes études internationales, Université de Paris II (2002), Université d'Auvergne-Clermont 1 (1997).

De 2001 à 2008, il fut professeur à l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations et directeur scientifique fondateur du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM). De 1990 à 2001, il fut professeur à l'Université du Québec à Montréal. Il fut aussi vice-président la Fondation canadienne des droits de la personne (maintenant Equitas) de 1992 à 2004 et directeur de la *Revue québécoise de droit international* de 1996 à 2004. François Crépeau a participé à des missions d'observation, dans les territoires palestiniens occupés (2002) et au Salvador (1991).

François Crépeau est diplômé des universités McGill (BCL et LLB, 1982), Bordeaux 1 (Licence en droit, 1981; maîtrise en droit privé, 1982), Paris II (DEA de sociologie juridique, 1985) et Paris I (DEA de droit commercial, 1984; Doctorat en droit, 1990).

RÉSUMÉ

« Nous sommes tous des immigrants, l'avons toujours été et le serons toujours », affirme François Crépeau d'un ton convaincant. Du point de vue historique, la mobilité a toujours été la règle, et non l'exception ; les frontières ont rarement empêché les gens de se déplacer. Nos sociétés complexes s'enrichissent grâce à l'immigration : la culture et le discours collectif en sont profondément influencés, bien qu'on ne le reconnaisse pas toujours. Au cours de cette première conférence Trudeau, François Crépeau abordera la nature universelle des droits des migrants. Les migrants ont des droits fondamentaux, les mêmes que quiconque, à l'exception des droits politiques et du droit d'entrer et de s'établir sur le territoire. Bien sûr, depuis les attentats du 11 septembre 2001, le contrôle des migrations aux frontières est devenu le leitmotiv de toute politique de sécurité. François Crépeau fait voir que cette idée biaisée vise essentiellement à créer un discours politique pointant du doigt le bouc émissaire de nos frayeurs, et à justifier les mesures restrictives contre les étrangers au nom de la « sécurité ». Peut-on imaginer une société où serait possible le libre mouvement des personnes entre les frontières ? À titre de constante de civilisation, la mobilité ne devrait-elle pas devenir un droit ?

CONFÉRENCE

Comment traiter la question des migrations : un test pour les démocraties

Université de Winnipeg

LE 20 OCTOBRE 2009

Introduction[1]

Le phénomène des migrations est complexe[2]. On le retrouve dans toutes les civilisations : l'histoire de l'humanité est celle d'un voyage sans fin sur les divers continents de la planète. Il y a toujours eu et il y aura toujours des migrations. Bien que certaines personnes demeurent sédentaires de génération en génération, la plupart des individus se déplacent, parfois sur une courte distance, parfois d'un continent à un autre.

1. L'auteur remercie Louis-Philippe Jannard, coordonnateur de la chaire Oppenheimer, pour la recherche préliminaire et la transcription de la conférence. L'auteur remercie également la Fondation Pierre Elliott Trudeau pour l'appui financier et technique qu'a nécessité la préparation de la présente conférence, en particulier son président, Pierre-Gerlier Forest, et sa directrice de programme, Bettina Cenerelli. Cette conférence a également servi de base pour la Conférence de clôture du septième cours d'hiver sur les migrations forcées organisé par le *Calcutta Research Group*, à Kolkata (Inde) le 15 décembre 2009. Une version abrégée du texte paraîtra dans le magazine *Inroads* en 2010.

2. Voir François Crépeau, Delphine Nakache et Idil Atak, « Introduction », dans *Les migrations internationales contemporaines – Une dynamique complexe au cœur de la globalisation*, François Crépeau, Delphine Nakache et Idil Atak (dir.) (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2009), 8-12.

Côté temps, il s'agit aussi d'un phénomène générationnel déclenché par tout un éventail de facteurs politiques, économiques et sociaux qui échappent en grande partie au jeu des pressions politiques à court terme. Au niveau de l'individu, c'est une trajectoire personnelle qui transcende plusieurs espaces sociaux : par-delà les termes voilés de « vagues » et de « flux » migratoires, n'oublions jamais de prêter une oreille attentive aux voix individuelles, porteuses d'espoirs et de craintes.

À l'échelle mondiale, les migrations peuvent se concevoir comme des transferts économiques de fonds ou de compétences liées à des facteurs d'impulsion et d'attraction, ou comme une question de développement provoquant un « exode » ou un « recrutement » de cerveaux. Les migrations sont parfois utilisées à des fins démographiques. C'est le cas notamment au Canada, en Australie et aux États-Unis, où l'augmentation de la population est liée à un positionnement stratégique international : la recherche d'une économie plus robuste, le désir d'exercer une influence plus grande dans les affaires internationales et, par conséquent, une montée en puissance à l'échelle mondiale.

En tant que vecteur de transformation sociale, les migrations occupent souvent une place centrale dans le discours politique sur l'identité, avec tout ce que cela comporte de propos démagogiques et haineux envers les « autres » : très fréquemment, ce discours détermine les paramètres des programmes politiques. Les migrations peuvent être à l'origine de difficultés en matière de souveraineté territoriale : elles peuvent constituer un problème de sécurité au sujet duquel les organismes responsables de la sûreté de l'État refusent de transmettre des renseignements, et correspondent souvent à un phénomène clandestin qui suscite la création de zones d'invisibilité sociale.

Elles sont aussi la clé du pluralisme culturel, créant ici des sociétés multiculturelles vibrantes, provoquant là des vagues de violence collective, ou faisant naître ailleurs des ghettos peinant à coexister. Bien qu'elles soulèvent des tas de questions concernant les droits de

la personne, les migrations, comprises comme phénomène social, ne constituent pas encore en elles-mêmes un droit : une personne a le droit de quitter tout pays, mais n'a pas le droit, sauf dans le cas des réfugiés, d'entrer dans n'importe quel pays autre que celui de sa citoyenneté. À cet égard, l'expérience européenne est unique puisque les citoyens européens peuvent désormais franchir librement les frontières internes de l'Union européenne et s'établir où ils le souhaitent sur le territoire commun.

Les migrations sont donc un phénomène complexe à multiples facettes, qu'il faut étudier sous plusieurs angles selon des méthodes pluridisciplinaires, tout en faisant preuve de prudence méthodologique et d'un grand souci de ne pas perdre de vue les récits individuels en cause.

Les cinq points du présent exposé résument ma démarche intellectuelle. Je tiens pour acquis que, les migrations étant une constante de la civilisation, nous sommes tous des migrants. Ma thèse de doctorat portait sur la dévaluation progressive de la notion d'asile. Tout d'abord considéré comme tradition immémoriale, l'asile a récemment été interprété comme un risque pour la sécurité nationale et nous évoluons vers un contrôle des mouvements migratoires fondé sur des critères de sûreté – c'était l'objet de mes premières recherches. Mes travaux actuels portent sur le respect, la réalisation, la protection et la promotion des droits des migrants dans la mesure où ils influent sur les droits des citoyens. Il serait enfin intéressant d'imaginer un programme de recherche portant sur une redéfinition de la citoyenneté, redéfinition qui aurait pour objet de reconnaître la présence de tous les « étrangers », quel que soit leur statut administratif.

Nous sommes tous des migrants

L'humanité n'a jamais cessé de voyager. Depuis que l'espèce humaine est apparue il y a quelque 200 000 ans, elle a colonisé tous les continents – nous sommes une race d'éternels migrants. Les

mouvements migratoires sont au principe de plusieurs civilisations, comme en témoignent l'Exode dans la Bible, le traité de Kadesh (1275 avant notre ère) conclu entre Ramsès II d'Égypte et Hattousil III de l'Empire hittite, l'Odyssée d'Homère, les tragédies grecques d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, de même que l'hégire dans l'Islam[3].

Notre sédentarisation est un phénomène récent et instable. Des populations nomades existent encore, comme les peuples autochtones et les Roms (ou Tsiganes). Les pèlerinages demeurent des traditions importantes, comme en témoigne le rôle de villes comme La Mecque ou Saint-Jacques-de-Compostelle. L'exode rural, le processus d'urbanisation et les programmes de travailleurs agricoles saisonniers comportent tous des éléments migratoires. Beaucoup de gens émigrent à cause du travail, des études, de la retraite ou du tourisme. Les « expats » et les aînés qui passent l'hiver dans le sud sont des migrants. En outre, comme l'indiquent tant de romans, de films et de séries télévisées, nous rêvons tous de voyager dans l'espace.

Au cours du dernier siècle, les migrants ont constamment représenté environ 3 % de la population mondiale. Toutefois, le nombre de personnes concernées a considérablement augmenté au fil des années. Aujourd'hui, on estime à 214 millions le nombre de migrants dans le monde. Il y a toujours eu des mouvements migratoires des régions où sévissent la pauvreté et la violence vers les régions où règnent la stabilité et la prospérité : les premières créent des effets d'impulsion, les secondes d'attraction. Nous pouvons ralentir les flux migratoires à court terme, mais nous ne pouvons pas les bloquer à long terme puisqu'ils sont dictés par un besoin fondamental de la nature humaine – la capacité d'imaginer un avenir pour soi-même et pour ses enfants. Nous tenterions nous aussi d'émigrer si nous étions placés devant les mêmes choix que ces millions de migrants.

3. François Crépeau, *Droit d'asile : de l'hospitalité aux contrôles migratoires* (Bruxelles : Éditions Bruylant & Éditions de l'Université de Bruxelles, 1995), 29-38.

Les migrations irrégulières résultent donc de l'interaction de trois facteurs : nos besoins cachés de main-d'œuvre peu spécialisée, les besoins de ceux qui cherchent à émigrer des pays du sud et nos politiques frontalières répressives, qui empêchent une interaction fluide entre les effets d'impulsion et d'attraction. De fait, le resserrement des politiques d'immigration dans plusieurs pays de destination a entraîné une diminution des possibilités d'encadrer juridiquement les migrations internationales. Lorsque l'on impose des contrôles frontaliers plus rigoureux, le nombre de personnes recourant à des méthodes irrégulières de migration s'accroît, à tel point que certaines, dépourvues de tout autre moyen, ont recours à des organisations de trafic de migrants[4].

Les États de l'hémisphère Nord élaborent des politiques visant à contrôler les migrations de diverses manières. Dans les pays comme le Canada, l'Australie et les États-Unis, les politiques d'immigration reposent sur une finalité démographique : les gouvernements adoptent des politiques d'intégration socioéconomique et valorisent la diversité culturelle. En revanche, les politiques des États de l'Europe continentale ont été conçues pour gérer cette main-d'œuvre bon marché que sont les travailleurs étrangers peu spécialisés : on y observe peu de mesures d'intégration et le multiculturalisme, lorsqu'il n'est pas définitivement rejeté, n'y est certes pas considéré comme un principe fondateur. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, les migrants réussissent à s'intégrer de quelque manière que ce soit, de sorte que leur présence au sein de ces communautés se traduit par des succès et des difficultés comparables.

Les deux catégories de pays ont également des politiques communes, comme la répression des migrations irrégulières et les programmes périodiques de travailleurs migrants temporaires[5]. Les

4. François Crépeau et Delphine Nakache, « Controlling Irregular Migration in Canada : Reconciling Security Concerns with Human Rights Protection », *IRPP Choices*, vol. 1, n°12 (2006), 4-5.

5. *Ibid.*, 18.

travailleurs migrants temporaires et les migrants irréguliers sont souvent laissés à la merci d'employeurs qui ont le pouvoir de les faire déporter. Au Canada, c'est le cas notamment des migrants qui sont admis en vertu du Programme des travailleurs agricoles saisonniers ou du Programme concernant les aides familiales résidantes. Dans ce dernier cas, les aides familiales ne sont autorisées à travailler que pour un employeur à la fois. De plus, elles sont obligées de vivre dans la résidence de l'employeur et le processus pour changer d'emploi est compliqué. De telles politiques placent le migrant dans une situation subalterne et créent des espaces de vulnérabilité : le pouvoir de l'employeur sur la vie des migrants a généralement pour conséquence de les rendre silencieux et suscite d'énormes possibilités d'exploitation (esclavage moderne, exploitation sexuelle, travail forcé, servitude pour dettes, autres formes de servitude). La décision de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Siliadin* c. *France*[6] illustre cette vulnérabilité. Dans ce cas, la cour a conclu qu'une jeune femme d'origine togolaise ayant travaillé comme « petite bonne » dès son arrivée en France à l'âge de 15 ans, pendant quatre ans et sans rémunération, était assujettie à un travail forcé et tenue en servitude. Entrée illégalement en France, la jeune femme craignait d'être arrêtée si elle se présentait à la police.

Le migrant illustre donc le conflit entre souveraineté territoriale et droits de la personne en droit international. Selon l'ancien paradigme de souveraineté, l'État hôte décide qui peut entrer et rester, qui fait partie de la communauté politique, qui est citoyen. Ainsi, dans l'État hôte, l'étranger n'a aucun droit *a priori* : il possède des droits uniquement dans son État d'origine, son État de citoyenneté. Traditionnellement, l'État hôte traite les étrangers comme il l'entend et rien ne limite la discrétion administrative qu'il exerce sur eux, sous réserve uniquement du principe de réciprocité. Toutefois, selon le plus récent paradigme des droits de la personne, tous ont des droits

6. *Siliadin* v *France*, nº 73316/01, ECHR, 2005-VII.

inhérents qui s'opposent à toute forme de pouvoir, public ou privé. Les États doivent respecter les droits de chaque personne assujettie à leur pouvoir, partout et en tout temps. C'est pourquoi les migrants ont droit au respect, à la réalisation, à la protection et à la promotion de tous leurs droits fondamentaux, y compris le droit à l'égalité et l'interdiction de toute discrimination. Le migrant est donc l'exemple type du conflit opposant le paradigme de la souveraineté à celui des droits de la personne comme principes de base du droit international et de la politique internationale[7].

La dévaluation progressive de l'asile

L'asile est une tradition qui remonte à des temps immémoriaux et que l'on retrouve dans la plupart des civilisations, notamment celles de la Bible et des tragédies grecques. Plusieurs tragédies grecques (*Les Suppliantes* d'Eschyle, *Œdipe à Colonne* d'Euripide, par exemple) exposent des principes très clairs concernant l'asile. Celui-ci est lié à la notion de justice, sa violation correspondant à une transgression intolérable de la loi établie par les dieux, qui protège le faible contre l'arrogance du puissant. Accorder l'asile est considéré comme le droit souverain de celui qui octroie sa protection au nom des dieux[8].

Dans la Bible, la loi traditionnelle de l'hospitalité est clairement formulée : « Tu n'opprimeras pas l'étranger ; vous savez ce que ressent l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte[9] ». Lié à cette tradition très ancienne, l'asile a sans doute d'abord reposé sur des croyances religieuses : c'était la protection divine du criminel dans un sanctuaire. Jusqu'à 1984, il était inscrit dans le Code de droit canon de l'Église catholique. Du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, il a évolué et fini par être associé à la protection personnelle offerte par un Prince

7. François Crépeau et Delphine Nakache, « Controlling Irregular Migration in Canada », *op. cit.*, 501.

8. François Crépeau, *Droit d'asile, op. cit.*, 32.

9. Exodus, 23 : 9.

ou un État, pour des raisons politiques, contre la colère d'un autre Prince ou d'un autre État[10].

Nonobstant cette vieille tradition, le concept de « demandeur d'asile » est récent puisqu'il ne remonte qu'au début des années 1980. En 1973, la crise pétrolière a justifié la fermeture des frontières des pays de l'hémisphère Nord aux travailleurs migrants étrangers peu qualifiés. Combiné à une plus grande accessibilité des moyens de communication et de transport, le nombre de demandes d'asile est monté en flèche. Au Canada, il est passé de 600 en 1976 à 60 000 en 1986. Les États ont réagi à cette augmentation et aux entrées irrégulières sur leur territoire en adoptant un puissant discours anti-asile et des mesures de répression et de dissuasion contre les migrations irrégulières[11].

Privé de sa dimension idéologique à la suite de l'effondrement du bloc soviétique en 1989, l'asile a été de plus en plus perçu comme une menace. Les demandeurs d'asile sont souvent décrits comme de « faux » réfugiés dont les demandes sont sans fondement, ou comme des migrants irréguliers qui essaient de « passer avant » les nombreux demandeurs honnêtes et méritoires du régime d'immigration légal. Le *discours public* associe fréquemment l'asile à d'autres formes de « criminalité internationale », comme les migrations irrégulières, la fraude, la criminalité, le trafic d'armes ou de drogues, la traite des personnes, les migrations clandestines et le terrorisme, et permet ainsi de justifier les mesures de prévention et de dissuasion prises contre tous les « étrangers illégaux », y compris les demandeurs d'asile.

Les *mesures de dissuasion* tentent de décourager les demandeurs d'asile ou les migrants irréguliers d'entrer dans le pays en élevant le coût de la migration ou en réduisant ses avantages. Elles ont pour objet de réduire les droits offerts aux migrants, comme l'élimination

10. François Crépeau, *Droit d'asile*, *op. cit.*, 29-45.
11. *Ibid.*, 312-316.

Carte 1 « L'encampement » en Europe et autour de la Méditerranée

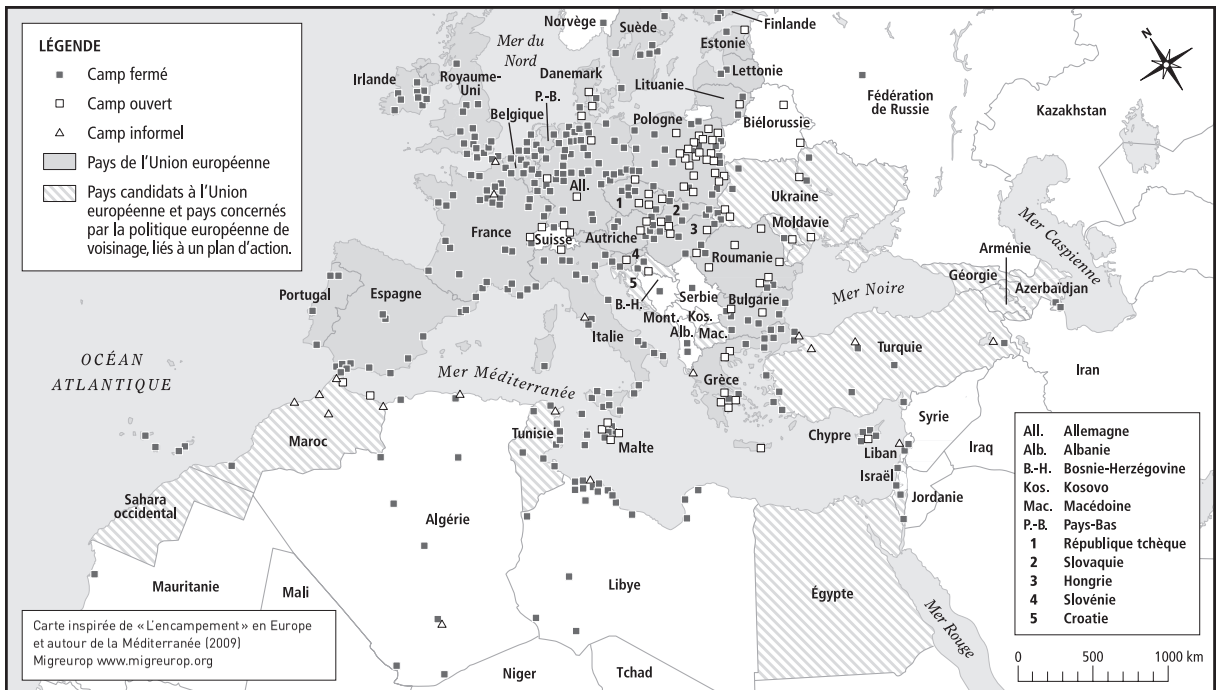

des procédures d'appel dans le processus de détermination du statut de réfugié et la réduction de l'accès à l'aide juridique, au marché du travail et à la protection sociale[12]. Les migrants se heurtent aussi à des mesures de détention renforcées. La carte 1 indique les établissements de détention de migrants en Europe et dans les pays méditerranéens[13].

Au Canada, le nombre des migrants détenus a considérablement augmenté ces dernières années. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR)[14] et son règlement confèrent au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration des pouvoirs accrus en vue d'arrêter et de détenir des migrants. En outre, le gouvernement utilise son pouvoir de détention sur une plus grande échelle.

Le trafic de migrants est parfois fortement criminalisé et entraîne des sanctions excessives : au Canada, aider un groupe de 10 personnes ou plus à franchir la frontière illégalement est une infraction passible d'emprisonnement à vie. La législation canadienne ne fait pas de distinction entre les personnes qui sont motivées par des considérations humanitaires et celles qui ne le sont pas. Dans une décision récente, la Cour du Québec a condamné une femme à trois mois de prison pour avoir aidé une autre personne à entrer au Canada sans les documents requis, malgré le fait qu'elle n'en ait retiré aucun avantage financier et que la personne ayant bénéficié de son aide ait obtenu le statut de réfugié[15]. Il s'agit là d'une violation d'au moins deux obligations canadiennes en vertu du droit international. D'une part, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer définit le trafic illicite de migrants comme « le fait d'assurer, afin d'en tirer, *directement ou indirectement, un avantage*

12. François Crépeau et Delphine Nakache, « Controlling Irregular Migration in Canada », *op. cit.*, 14.

13. Carte inspirée de « L'encampement » en Europe et autour de la Méditérannée (2009). Migreurop, www.migreurop.org.

14. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C.* 2001, c.27.

15. *R.* c. *Bejashvili*, (2007) J.Q. nº 16210.

financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État »[16]. D'autre part, la Convention relative au statut des réfugiés interdit aux États parties d'imposer des sanctions aux réfugiés par suite de leur entrée illégale[17]. Comment une personne peut-elle être complice de quelqu'un qui n'a commis aucune infraction ?

De plus, pour faciliter le retour de migrants indésirables, les États recourent à des ententes bilatérales et multilatérales, comme l'accord de réadmission de 2007 conclu entre l'Europe et la Russie, ou les ententes sur les tiers pays sûrs en Europe (Convention de Dublin, de 1990) et en Amérique du Nord (Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs, de 2002)[18].

D'autre part, des *mesures préventives* ont pour objet d'empêcher l'arrivée de demandeurs d'asile et de migrants irréguliers : pour éviter l'intervention des ONG, des avocats, des politiciens ou des médias qui peuvent essayer de s'opposer à la déportation de migrants ayant réussi à entrer au pays, il est beaucoup plus facile d'empêcher en tout premier lieu les migrants de s'établir sur « notre » territoire[19]. Aucun de ces intervenants « contrariants » ne pourra agir en faveur d'une personne maintenue à l'étranger.

Ce type de mesures comprend les régimes de visa, dont les exigences relatives aux visas imposées aux ressortissants du Mexique

16. *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,* 15 novembre 2000, article 3. Voir http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final_documents_2convention_smug_french.pdf consulté le 3 mai (l'auteur souligne).

17. *Convention relative au statut des réfugiés*, adoptée le 28 juillet 1951, 189 U.N.T.S. 150, *entrée en vigueur le* 22 *avril* 1954, article 31(1).

18. François Crépeau et Delphine Nakache, « Controlling Irregular Migration in Canada », *op.cit.*, 17.

19. *Ibid.*, 12.

et de la Tchécoslovaquie constituent l'illustration la plus récente au Canada. Cette exigence de visas fut immédiatement causée par l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile originaires de ces deux pays. Les États appliquent également des sanctions aux transporteurs qui font entrer au pays des étrangers non munis de documents appropriés, ce qui entraîne une privatisation partielle des contrôles d'immigration. Au Canada, la LIPR comporte plusieurs dispositions obligeant les transporteurs à acquitter les frais de renvoi d'étrangers entrés irrégulièrement au Canada.

Les pays utilisent aussi des mécanismes d'interception à l'étranger pour prévenir les migrations irrégulières. À cette fin, le Canada a affecté des « agents d'intégrité des mouvements migratoires » dans plusieurs pays clefs de transit et d'origine. Certains États ont créé des « zones internationales » dans leurs aéroports, une pratique reposant sur l'idée que l'étranger qui n'a pas encore été admis au pays est réputé ne pas être juridiquement sur le territoire et se retrouve dans une zone internationale neutre où les garanties juridiques prévues en vertu du droit du pays ne s'appliquent pas. Bien que les tribunaux aient partout rejeté cette fiction juridique (si la police peut intervenir, les garanties juridiques contre les comportements abusifs par les autorités doivent également s'appliquer), beaucoup de pratiques administratives dans ces zones réservées demeurent sans contrôle effectif. En outre, les renseignements en matière d'immigration sont largement partagés sans contrôle véritable du transfert de renseignements personnels que l'on trouve dans ces bases de données.

Aujourd'hui, les accords de coopération économique internationale – comme le Processus de Barcelone visant les pays méditerranéens, le Processus de Puebla visant l'Amérique centrale, ou l'Accord de partenariat entre les membres des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part – comportent tous des conditions relatives aux contrôles des migrations par les pays de l'hémisphère

Sud[20]. Les pays du Nord global délèguent ainsi la « sale besogne » d'arrêter les migrants vers d'autres pays et les demandeurs d'asile, sans se soucier du fait que plusieurs de ces États ont une réputation peu enviable en matière de droits de la personne.

Les frontières et les mers sont militarisées. En témoignent des établissements comme la base militaire de Guantanamo, utilisée au cours des années 1990 par les États-Unis pour détenir des réfugiés de la mer haïtiens essayant de se rendre en Floride avant de les renvoyer à Port-au-Prince, la durable « Solution du Pacifique » qui permet aux autorités australiennes d'intercepter des bateaux provenant d'Indonésie et de détenir les migrants sur des îles isolées (Christmas Island, Ashmore Reef, etc.), l'agence de l'Union européenne, Frontex, qui patrouille la Méditerranée près de Lampedusa, de Malte, des Îles Canaries ou de Gibraltar, pour empêcher les bateaux d'atteindre les rives du continent européen. Les pays européens sont même en train d'étudier le principe d'une « externalisation » des politiques d'asile, qui délocaliserait les procédures d'asile dans des pays comme la Lybie, le Maroc, l'Albanie et la Mauritanie[21].

Au total, les États sont en train de mettre en œuvre une stratégie cohérente qui articule progressivement tout un arsenal de mesures destinées à prévenir les mouvements irréguliers de personnes, y compris des demandeurs d'asile et des réfugiés, pour en réduire le « fardeau ».

20. Delphine Nakache et François Crépeau, "Le contrôle des migrations et l'intégration économique : entre ouverture et fermeture", dans : Vincent Chetail (dir.), *Mondialisation, migration et droits de l'homme : le droit international en question*, Bruxelles : Éditions Bruylant, 2007, 189-238, 214 ; Derek Lutterbeck, "Policing Migration in the Mediterranean", *Mediterranean Politics* 59, n° 11 (2006), 69.

21. *Voir par exemple :* Sophie Huguenet, *Droit de l'asile : le projet britannique d'externalisation*, Paris : L'Harmattan, 2004.

Le contrôle sécurisé des migrations

Ces mesures s'accompagnent d'un nouveau discours public sur les migrants. Surtout depuis les attentats de 2001 (11 septembre), 2002 (Bali), 2004 (Londres) et 2005 (Madrid), les migrants sont considérés comme suspects, voire dangereux… On les associe plus encore aux problèmes économiques (chômage, crise de l'État-providence, etc.), à l'insécurité (ghettos, violence, crime organisé, terrorisme, etc.) et aux angoisses identitaires (changements démographiques, repères identitaires). Une dichotomie « nous et eux » est à l'œuvre, suscitant la discrimination, la manipulation ou la haine[22].

Mais les migrations faisaient partie d'une nouvelle conception internationale de la sécurité même avant les attentats des années 2000. Les deux dernières décennies ont vu apparaître un phénomène de sécurisation de l'espace public, qui détermine le processus en vertu duquel une question stratégique (les migrations internationales, par exemple) devient une question de sécurité[23]. Ce phénomène s'applique également à d'autres domaines comme la sécurité de l'eau, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la sécurité des communications, la sécurité environnementale, la sécurité humaine, la sécurité urbaine, pour ne nommer que ceux-là.

Depuis les événements du 11 septembre 2001, toutefois, ce processus s'accélère[24]. Au plan intérieur, il est question de nouvelles lois contre le terrorisme, de politiques de lutte contre la main-d'œuvre irrégulière et de création institutionnelle comme celle du U.S.

22. François Crépeau et Delphine Nakache, « Controlling Irregular Migration in Canada », *op. cit.*, 4-5.

23. Thomas Faist, « The Migration-Security Nexus. International Migration and Security before and after 9/11 », Malmö University School of International Migration and Ethnic Relations, *Willy Brandt Working Papers*, 2004, en ligne à l'adresse suivante : http://dspace.mah.se:8080/bitstream/2043/686/1/Willy%20Brandt%202003-4.pdf.

24. François Crépeau et Delphine Nakache, « Controlling Irregular Migration in Canada », *op. cit.*, 4.

Department of Homeland Security. La portée de pratiques administratives, comme la privatisation de la détention, s'élargit sans cesse et de nouvelles pratiques, comme les mesures discriminatoires s'appliquant à la frontière et à l'étranger, ne sont pas détectées.

Entre-temps, les garanties internationales et constitutionnelles en matière de droits de la personne demeurent inchangées. Les attentats du 11 septembre n'ont pas modifié le cadre juridique, sauf pour ce qui est de certaines interprétations. Le cadre n'a pas évolué parce qu'il fait partie de l'héritage de ceux qui ont été témoins des atrocités de la Seconde Guerre mondiale et qu'il a été conçu pour traiter de chocs plus grands que celui du 11 septembre.

Certes, certains États se sentent « piégés » par leurs engagements relatifs aux droits de la personne lorsqu'il s'agit de les appliquer aux migrants, car ils n'ont jamais imaginé que les migrants les utiliseraient un jour. Le Canada s'est dit outré lorsqu'il a été condamné par le Comité des Nations Unies contre la torture, dans l'affaire *Khan*, en 1994, car il estime que la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1984 n'a pas été conçue pour traiter de cas semblables[25].

Le processus visant à sécuriser l'immigration permet aux États d'invoquer un « état d'exception » contre les migrants[26]. Par exemple, le premier ministre britannique Tony Blair a déclaré que son pays pourrait se retirer des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 visant les demandeurs d'asile si leur nombre ne diminuait pas. Cette déclaration présuppose que ces demandeurs ne sont pas dignes de bénéficier des garanties relatives aux droits de la personne, qu'ils sont en quelque sorte des êtres humains de deuxième ordre. Les autorités canadiennes ont

25. *Tahir Hussain Khan* c. *Canada*, CAT/C/13/D/15/1994, Comité des Nations Unies contre la torture (CAT), 18 décembre 1994.

26. Giorgio Agamben, "State of Exception", *New Serbian Political Thought,* vol. 1, nº 4 (2005), 135.

récemment rejeté la conclusion d'une communication du Comité des Nations Unies contre la torture et déporté en Iran une personne qui, selon ce comité, avait besoin de protection[27]. M. Dadar avait fui son pays d'origine après avoir été emprisonné et brutalement torturé à cause de sa loyauté envers le Shah. Toutefois, il a commis un crime au Canada : les autorités canadiennes ont estimé qu'elles n'avaient aucune obligation de se conformer à la décision du Comité.

Le processus visant à renforcer la sécurité a donc donné lieu à une redéfinition de la situation juridique des migrants. Les migrations irrégulières sont maintenant considérées comme faisant partie de la « criminalité internationale », ce qui signifie que l'on n'a plus à reconnaître les droits des migrants irréguliers. De fait, très peu d'États (et pas un seul État du Nord global) ont signé et ratifié la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille[28], qui énonce les droits de tous les migrants et dont la principale « faute » est qu'elle reconnaît plusieurs de ces droits aux migrants irréguliers.

De fait, l'entrée illégale n'est pas un crime contre des personnes, ni contre la propriété. Il s'agit plutôt du passage d'une ligne virtuelle qui ne fait immédiatement de tort à personne. En outre, le recours à des réseaux de migration clandestine est souvent indispensable et les migrants l'utilisent surtout lorsqu'ils ne peuvent se prévaloir d'autres possibilités de protection. Ces réseaux ont toujours existé et, bien qu'ils fassent une sale besogne et entraînent de nombreuses

27. *Mostafa Dadar* c. *Canada*, CAT/C/35/D258/2004, Comité des Nations Unies contre la torture (CAT), 5 décembre 2005 ; « Mostafa Dadar expulsé » (27 mars 2006), accessible en ligne à l'adresse suivante : www.radio-canada.ca/regions/atlantique/2006/03/26/001-NB-dadar.shtml.

28. Au 8 décembre 2009, 42 États avaient ratifié la *Convention des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille* (18 décembre 1990), Recueil des traités des Nations Unies, « Chapitre 13 : Droits de l'homme », 13. Cette convention est accessible en ligne à l'adresse suivante : www2.ohchr.org/english/law/cmw.htm.

possibilités d'exploitation, ils ont souvent permis de sauver des vies. Des Juifs allemands (dans le film *Casablanca*, les faux documents de voyage sont cachés dans le piano), des républicains espagnols, des réfugiés de la mer indochinois et haïtiens et beaucoup d'autres ont pu s'enfuir et trouver refuge grâce à ces réseaux.

La grande majorité des migrants irréguliers ne pose aucun risque de sécurité et les terroristes du 11 septembre n'étaient pas des migrants irréguliers. Bien que discursivement construits comme moyens de lutte contre la criminalité internationale, les contrôles migratoires servent plutôt à rassurer les citoyens sur l'action des gouvernements qu'à véritablement augmenter leur sécurité. De plus, certains de ces mécanismes compromettent directement la sécurité des migrants. Par exemple, le mur érigé à la frontière entre les États-Unis et le Mexique oblige les migrants à traverser le désert de l'Arizona, un long parcours assujetti à des conditions extrêmes qui a entraîné des centaines de morts. Les migrants qui tentent d'atteindre les rives du continent européen à partir de l'Afrique, ou du continent australien à partir de l'Indonésie, risquent leur vie dans des embarcations de fortune. Nombre de ces migrants à la recherche de l'Eldorado ont péri en mer.

En outre, les migrants irréguliers travaillent et acquittent à tout le moins les impôts directs. Leur exploitation dans certains secteurs de l'économie (construction, agriculture, travail domestique, nettoyage, restauration, par exemple) accroît la compétitivité des économies du Nord global[29]. De fait, leurs services nous feraient cruellement défaut s'ils n'étaient pas là : sans eux, ces secteurs pourraient disparaître. Cet effet d'attraction essentiel est systématiquement ignoré dans

29. Bureau international du travail, *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée,* Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 92e session, (Genève : Bureau international du Travail, 2004), 48, accessible en ligne à l'adresse suivante : www.oit.org/public/french/standards/relm/ils/ilc92/pdf/rep-vi.pdf.

le débat public sur les migrations irrégulières : le fait que « nous » sommes coresponsables de leur venue n'est jamais mentionné.

Enfin, les mesures prises contre les migrations irrégulières sont inefficaces, car elles ne s'attaquent jamais à leurs causes premières, c'est-à-dire au besoin d'une main-d'œuvre exploitable dans les économies du Nord global et à l'impossibilité d'imaginer pour soi-même et ses enfants un avenir au pays d'origine en raison de l'échec chronique des politiques internationales de développement[30].

Les migrants ont des droits

Les États tirent profit de la souveraineté territoriale et peuvent exclure tout étranger de leur territoire sans contrevenir à leurs obligations internationales : ce principe traditionnel du droit international demeure valide. Mais nous lui avons ajouté un nouveau principe : tous, étrangers aussi bien que citoyens, jouissent généralement des mêmes droits fondamentaux.

Deux droits sont exclusifs au citoyen : le droit à la participation politique, soit le droit de voter et d'être élu, et le droit d'entrer et de demeurer sur le territoire du pays de sa nationalité. Il en va ainsi en droit international et en droit constitutionnel canadien[31].

Tous les autres droits s'appliquent également aux étrangers et aux citoyens en vertu de leur commune humanité. Cela signifie notamment que l'étranger a le droit à l'égalité et le droit de ne pas faire l'objet de discrimination en raison de sa nationalité et qu'il est protégé contre le retour vers la torture et la détention arbitraire. L'étranger doit avoir accès à des recours et à la primauté du droit. Il

30. Commission mondiale sur les migrations internationales, *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*, (2005), 32-40, accessible en ligne à l'adresse suivante : www.gcim.org/mm/File/French.pdf.

31. Voir *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (1976), Recueil des traités des Nations Unies 999.107 ; *Charte canadienne des droits et libertés,* partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982,* [Édictée comme l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (ch. 1, R.-U.)], articles 1 à 15.

bénéficie de garanties même dans les cas de sécurité nationale. De plus, un enfant étranger bénéficie de protections particulières. La Convention sur les droits de l'enfant établit clairement que les États « s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune » et que l'enfant est « protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique […] de ses parents[32] ».

Les États doivent respecter ces droits. Le principe de non-discrimination, fondé sur le droit à l'égalité, interdit en principe un traitement différencié fondé sur la citoyenneté ou le statut d'immigrant dans la mise en œuvre des droits fondamentaux. Au Canada, selon l'article 1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, une différenciation entre citoyens et non-citoyens doit être « dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique[33] ». Les mêmes critères sont utilisés dans le droit européen tel qu'il est interprété et appliqué par la Cour européenne des droits de l'homme.

C'est ce que, encore avec des réserves, certains tribunaux ont déjà commencé à affirmer. La Cour suprême du Canada a limité les éléments discrétionnaires et le secret de la détention à long terme sans procès de personnes sous certificat de sécurité[34]. La Cour suprême des États-Unis a progressivement imposé un cadre procédural (« due process ») concernant la détention à Guantanamo Bay de suspects capturés pendant la « guerre contre la terreur » alors qu'elle ne l'avait pas fait dans le cas des migrants irréguliers haïtiens

32. *Convention internationale des droits de l'enfant,* 20 novembre 1989, Recueil des traités des Nations Unies 1577 3 (entrée en vigueur le 2 septembre 1990), article 2.

33. *Charte canadienne des droits et libertés,* partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982* [Édictée comme l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (ch. 11, R.-U.)], article 1.

34. *Charkaoui* c. *Canada (Citoyenneté et Immigration)*, [2007] 1 R.C.S. 350.

détenus à Guantanamo Bay au cours des années 1990[35]. La Cour européenne des droits de l'homme a affirmé que les prétendues zones « internationales » dans les aéroports font effectivement partie du territoire national où s'appliquent toutes les garanties des droits de la personne[36]. La Chambre des Lords britannique a décidé que la détention indéfinie et les pratiques discriminatoires dans un aéroport étranger ne sont pas compatibles avec les droits de la personne régissant le pays et le continent[37].

En fin de compte, après la panique morale qui a suivi les attentats du 11 septembre 2001, les cadres juridiques normaux ont progressivement été réaffirmés. Notre cadre universel commun des droits de la personne a été établi par la génération qui avait vécu les horreurs de la Seconde Guerre mondiale. Selon ce legs, le droit doit toujours prévaloir sur le pouvoir exécutif. Cette règle a été compromise par le *modus operandi* établi pour mener la « guerre contre la terreur ». Il est réconfortant de voir que les tribunaux rétablissent progressivement leur contrôle sur les lois et les politiques qui ont accru les pouvoirs exécutifs aux dépens des libertés individuelles. Le principe qui les inspire est que la légitimité politique au fondement de ces politiques n'est pas à rechercher dans les objectifs définis, mais dans les procédures suivies. À moins que les pouvoirs publics ne se conforment aux règles de procédure et de preuve normales, leurs décisions seront arbitraires, ce qui compromettra la légitimité de leurs actions et l'appui politique nécessaire qu'exigent des mesures à long terme contre le terrorisme.

En outre, même concernant le rôle des frontières, certaines exceptions démontrent qu'il est possible d'imaginer un autre

35. *Boudemiene* c. *Bush*, 553 U.S. (2008) ; *Sale* v. *Haitian Centers Council*, 113 S. Ct. 2549, 113 S. Ct. 2549, 125 L. (92-344), 509 U.S. 155 (1993).

36. *Amuur* c. *France*, 17/1995/523/609, Conseil de l'Europe : Cour européenne des droits de l'homme, le 25 juin 1996.

37. *A and others* v. *Secretary of State of the Home Department*, [2004] UKHL 56 ; *Regina* v. *Immigration Officer at Prague Airport*, [2004] UKHL 55.

régime : les citoyens des pays de l'Union européenne peuvent franchir librement les frontières internes du territoire européen et voter dans les élections locales de leur pays de résidence[38].

Conclusion : modifier notre conception de la citoyenneté ?

Tout au cours de l'histoire, les catégories marginalisées et vulnérables de la population ont été obligées de se battre pour leurs droits. À l'époque moderne, elles ont également eu recours aux tribunaux pour lutter contre le pouvoir exécutif, contre le pouvoir législatif et, souvent, contre l'opinion publique dominante. Parmi ces catégories, figurent les travailleurs industriels, les femmes, les Autochtones, les membres des minorités nationales, les détenus et les gais et lesbiennes. Les migrants constituent le groupe vulnérable le plus récent.

En général, on ne peut pas s'attendre à ce que les pouvoirs exécutif ou législatif protègent les droits des migrants et cela, pour plusieurs raisons. Il s'agit de boucs émissaires trop utiles sur lesquels on peut faire retomber certains maux de notre société, comme le chômage ou la criminalité. Les migrants se plaignent rarement et sont donc juridiquement insignifiants. Comme ils ne votent pas, ils sont aussi politiquement insignifiants. C'est pourquoi les politiciens ne tiennent pas compte de leurs préférences[39]. Parce que les autorités des États hôtes manipulent l'information et que les discours nationalistes populistes ne sont jamais contredits, l'opinion publique se laisse facilement convaincre de ne pas appuyer les migrants et, à vrai dire, se montre indifférente à leur sort. C'est aux ONG, aux Églises, aux avocats bénévoles et à d'autres citoyens concernés qu'incombe la tâche d'assurer le respect, la réalisation, la protection ou la promotion de leurs droits. Mais, compte tenu des maigres ressources de

38. Voir Jean-Yves Carlier et Elspeth Guild, *The Future of Free Movement of Persons in the EU* (Bruxelles : Éditions Bruylant, 2006).

39. François Crépeau et Delphine Nakache, « Controlling Irregular Migration in Canada », *op. cit.*, 4.

ces groupes, cette tâche est beaucoup trop lourde pour eux. Nous ne pourrons surmonter les difficultés de la situation sans adopter un point de vue différent sur les migrants.

Ce que nous proposons, c'est que, comme ils font intégralement partie de la cité bien qu'ils ne soient pas des ressortissants, les migrants devraient être considérés comme des citoyens, mais avec un « c » minuscule. Ils travaillent tous et participent tous à l'économie de l'État hôte. Leur travail irrégulier – et leur exploitation – contribuent à la compétitivité de son économie. Ils acquittent des taxes sur tout ce qu'ils achètent ou louent et utilisent peu les services publics. S'ils sont vulnérables, c'est à cause de l'absence d'un statut administratif en vertu duquel serait reconnu l'éventail de leurs droits. En conférant à nouveau un statut approprié à ces personnes, on concourrait sensiblement à leur donner les moyens dont ils ont besoin pour lutter contre l'exploitation.

Voici quelques exemples d'attitudes différentes adoptées à l'égard des migrants vulnérables. Dans plusieurs villes des États-Unis, dont San Francisco, la police a décidé de ne pas contrôler le statut d'immigration lors des rencontres avec des citoyens afin de pouvoir mettre en œuvre le programme d' « ordre public » en tablant sur la confiance de tous les segments de la population : la lutte contre la violence est impossible lorsque les victimes n'appellent pas la police de crainte d'être déportées. À Toronto, selon une politique « don't ask, don't tell », tous les enfants ont le droit de fréquenter l'école, quel que soit le statut de leurs parents. Au Massachusetts, l'État délivre des permis de conduire sans vérifier le statut migratoire des demandeurs, ce qui permet aux migrants irréguliers de se doter d'une identité qui leur donne accès à plusieurs services. Dans bon nombre de pays européens, les citoyens européens résidents peuvent maintenant voter lors d'élections locales ; mais plusieurs autres autorités législatives permettent également aux étrangers résidents de voter lors d'élections locales. C'est le cas de six « townships » du

Maryland, de deux villes du Massachusetts (Amherst et Cambridge) ; de New York, Chicago et Arlington (Virginie) dans le cas des élections scolaires ; et de la Nouvelle-Zélande pour toutes les élections[40]. Au Québec, la campagne de vaccination contre la grippe AH1N1 de l'automne 2009 visait toutes les personnes, quel que soit leur statut migratoire : les mesures de santé publique sont partiellement inefficaces si elles excluent des segments entiers de la population. À Paris, depuis les années 1980, une ONG (Médecins du monde) a établi au profit des migrants irréguliers 21 dispensaires ayant conclu avec les autorités des accords de coopération destinés à prévenir les raids policiers.

Ces exemples confirment que les sociétés d'accueil peuvent se doter d'une conception de la place des migrants vulnérables différente de celle qui a généralement cours. Si le statut migratoire est toujours un facteur important à l'échelon national, les administrations locales (régionales ou municipales) peuvent adopter une position différente. Toute personne qui participe à la vie économique et sociale d'une société devrait jouir d'un statut lui permettant de bénéficier de services proportionnés à son apport et de participer à la prise de décisions politiques, au moins à l'échelon local.

La démocratie est une relation complexe entre la représentation politique, la protection des droits de la personne et la suprématie du droit (« Rule of Law ») (c'est-à-dire l'accès normal à des recours contre des décisions injustes, aux tribunaux ou aux organismes nationaux de défense des droits de la personne). La mobilisation politique et les garanties juridiques doivent être combinées pour établir une véritable démocratie : l'histoire du XX^e^ siècle démontre que

40. Voir David C. Earnest, *Noncitizen Voting Rights : A Survey of an Emerging Democratic Norm* (American Political Science Association, 2003), www.odu.edu/~dearnest/pdfs/Earnest_APSA_2003.pdf ; Jamin B. Raskin, « Legal Aliens, Local Citizens : The Historical, Constitutional and Theoretical Meanings of Alien Suffrage », *University of Pennsylvania Law Review,* vol. 141 (2006), 1391.

les majorités peuvent se tromper et que les particuliers et les minorités doivent être en mesure de défendre leurs droits contre toute majorité. La protection des droits de la personne est un combat politique incessant où le droit est un outil à la disposition des personnes et des groupes, un outil qui renforce la mobilisation politique, un outil qui est généralement inutile sans la mobilisation politique.

La question qui se pose peut donc se formuler ainsi : en l'absence de représentation politique effective, comment susciter la mobilisation en faveur des migrants ? Et qui mobiliser au service de cette cause ? Étranger par excellence, le migrant est en quelque sorte le test suprême de nos démocraties.

Rosemary Sullivan

Lauréate Trudeau 2008, Université de Toronto

BIOGRAPHIE

Rosemary Sullivan, écrivaine et journaliste, enseigne à l'Université de Toronto où elle est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études de la littérature non romanesque et biographique, et où elle est la directrice fondatrice du programme de maîtrise en études anglaises (création littéraire) ; elle a enseigné dans des universités en France, en Inde et au Canada. Son récent livre, *Villa Air-Bel : World War II, Escape and a House in Marseille* (HarperCollins) a remporté en 2007 le Yad Vashem Award in Holocaust History Scolarship pour la catégorie essais. Le livre a été publié au Canada, aux États-Unis, en Angleterre, en Espagne, au Brésil et en République tchèque et sera publié sous peu en Italie. Rosemary Sullivan a écrit 12 livres, dont *The Guthrie Road* (2009) ; *Cuba : Grace Under Pressure* avec les photographies de Malcolm David Batty (2003) ; *Labyrinth of Desire : Women, Passion, and Romantic Obsession* (2001) publié au Canada, aux États-Unis, en Angleterre, en Espagne et en Amérique latine ; ainsi que *The Red Shoes : Margaret Atwood Starting Out* (1998), qui fut un grand succès de librairie. Sa biographie *Shadow Maker : The Life of Gwendolyn MacEwen* (1995) a gagné le Prix du Gouverneur général dans la catégorie études et essais, le prix littéraire (essai) de la Canadian Authors Association, la médaille pour une biographie canadienne décernée par l'Université de la Colombie-Britannique, le prix littéraire de la ville de Toronto et elle était en lice pour le prix Trillium. Ce livre a servi de base au documentaire primé de Brenda Longfellow, *Shadow Maker* (1998). La première biographie de Rosemary Sullivan, *By Heart : Elizabeth Smart/A Life* (1991), a été présélectionnée pour le Prix du Gouverneur général dans la catégorie

études et essais. Son premier recueil de poèmes, *The Space a Name Makes* (1986), a gagné le prix Gerald Lampert Memorial. En 2001, la maison d'édition Black Moss Press a publié *Memory-Making : The Selected Essays of Rosemary Sullivan* qui contient des essais publiés dans des revues canadiennes et étrangères. Ses articles pour les journaux lui ont permis de remporter la médaille d'argent du *National Magazine* et le premier prix du récit de voyage remis par le Western Journalism. Elle est aussi récipiendaire des bourses Guggenheim, Killam et Jackman. En 2008, elle a reçu la médaille Lorne Pierce de la Société royale du Canada en reconnaissance de ses contributions à la littérature et la culture canadiennes. Elle a reçu le prix Trudeau en 2008.

Montréalaise de naissance, Rosemary Sullivan a obtenu un baccalauréat de l'Université McGill, une maîtrise de l'Université du Connecticut et un doctorat de l'Université de Sussex.

RÉSUMÉ

L'écriture contemporaine a connu un intéressant syncrétisme ou mélange des genres. Il n'est désormais plus nécessaire de souligner la dichotomie entre fiction et œuvre non romanesque. Certains romans contiennent, en effet, des références bibliographiques. Les textes non romanesques s'accompagnent parfois de dialogues fictifs ou d'anecdotes. Même le milieu du journalisme commence à s'intéresser au fait autobiographique, alors qu'autrefois l'objectivité y était de rigueur. De nos jours, bon nombre des meilleurs travaux journalistiques s'écrivent à la *première personne*. D'où vient cet intérêt pour les confidences *intimistes* ? Je crois que cette tendance est née du démantèlement postmoderne des anciennes orthodoxies : en ces temps où toutes les idéologies sont remises en doute, le seul terrain qui permette la prise de position publique est, paradoxalement, l'expérience personnelle. En examinant ma carrière d'écrivaine et les 12 livres que j'ai écrits, je me demande ce qui m'a poussée vers la création non romanesque ; cet art qui s'intéresse aux possibilités du témoignage, où l'auteur consigne ce qui s'est réellement produit, ancré dans l'histoire, le contexte, le temps et le lieu, tout en passant sous silence les motivations et l'expérience de la personne qui rapporte les faits, c'est-à-dire l'écrivain. Cette conférence traitera du sous-texte de certains de mes livres. J'y présenterai des anecdotes factuelles qui ont parsemé mes recherches, anecdotes aussi fascinantes et complexes que celles qui ponctuent tout travail de fiction.

CONFÉRENCE

Confessions d'une biographe : la vérité dépasse-t-elle la fiction ?

Université de Sherbrooke

LE 27 JANVIER 2010

Le biographe et son sujet

Jeter un coup d'œil rétrospectif sur sa carrière intellectuelle n'est pas une mince affaire ! En ce qui me concerne, il s'agit d'une carrière d'écrivaine. À titre d'écrivaine, je m'intéresse surtout à un genre littéraire qui, dans le monde anglophone, a été baptisé *Creative Non-Fiction* et que l'on pourrait traduire par : « littérature d'imagination non romanesque ». Cette désignation est peut-être quelque peu trompeuse car, à mon avis, toute forme de littérature fait appel à la créativité. Je préfère parler de littérature non romanesque narrative (en anglais *Narrative Non-Fiction)*. La biographie en particulier exerce sur moi une véritable fascination. Mon imagination est sollicitée par ces rencontres qui se situent au croisement du désir de raconter et de la réalité d'une vie.

Mon intérêt rejoint l'assemblage et le mixage de genres que l'on observe dans le monde de l'écriture contemporaine. On n'insiste plus sur cette trop facile distinction entre œuvres d'imagination et œuvres non romanesques. Les romans comme *The English Patient*, de Michael Ondaatje, ou *The Book of Negroes,* de Lawrence Hill, comportent une page de remerciements où abondent les références bibliographiques qui ont guidé les recherches de l'auteur. On trouve

parfois dans les biographies des dialogues fictifs. Et les mémoires ne faisant aucune place à la puissance narrative d'une œuvre d'imagination trouveront bien peu de lecteurs.

La question est de savoir qui a la parole. Ayant signé non seulement des biographies, mais aussi des mémoires, des articles, des récits de voyage et des poèmes, je suis fascinée par le caractère insaisissable du plus fuyant de tous les pronoms : le « je » de l'auteur.

Même dans le journalisme, nous en sommes venus à nous intéresser à ce qui relève de l'autobiographie. Il n'y a pas si longtemps, le principe de l'objectivité régnait impérieusement sur le monde journalistique. Aujourd'hui, ce qu'il y a de meilleur dans ce monde est souvent centré sur le « je ». Comment expliquer cet intérêt pour les révélations personnelles ?

Je crois que cette insistance sur la vie personnelle est une conséquence du démantèlement des vieilles orthodoxies par le postmodernisme : paradoxalement, à une époque où toutes les idéologies sont remises en question, il n'y a que l'expérience personnelle qui peut servir de fondement à une critique sociale. Les auteurs d'œuvres non romanesques croient à la puissance du témoignage et de la description des événements ; ils sont axés sur les personnes, l'histoire, le contexte, le temps et le lieu. Ils privilégient le fait qu'il *s'est produit* quelque chose, une chose qu'ils n'ont pas inventée et qu'il faut enregistrer.

À mon avis, le vieux débat visant à déterminer si ce sont les œuvres romanesques ou les ouvrages non romanesques qui cernent de plus près la vérité a quelque chose d'un peu puéril. Il n'y a pas de concurrence entre ces deux genres. Je me contenterai d'insister sur le fait que le biographe conclut une entente spécifique avec le lecteur : tout ce qu'il affirme doit reposer sur une solide documentation.

La biographie est un art rigoureux comportant des responsabilités envers les vivants, les défunts et les faits. Les obligations morales du biographe sont très claires. Ce dernier conclut tacitement un pacte, aussi bien avec son sujet qu'avec le lecteur : d'une part, il

s'engage à accorder à son sujet le même respect que celui qu'il exigerait de quelqu'un ambitionnant d'étudier sa propre vie ; d'autre part, il assure le lecteur que rien ne sera fabriqué.

On tient fréquemment pour acquis que le travail du biographe consiste à révéler des secrets. Lors d'un symposium sur le travail biographique tenu à l'Université Concordia, une jeune femme m'a posé la question suivante : « Elizabeth Smart vous a-t-elle confié un secret qu'elle vous a suppliée de ne jamais révéler ? Si oui, quel est-il ? »

Mais lorsqu'un biographe entreprend de faire le récit d'une vie et de proposer comment celle-ci a été vécue, il est bientôt dominé par sa complexité. Une biographie n'est pas une affaire de secrets. Il s'agit plutôt d'une étrange symbiose qui se crée entre le sujet et le biographe à mesure que celui-ci approfondit ses recherches. Ce que l'on ne voit pas dans le produit fini, c'est le processus proprement dit, ce que le biographe éprouve dans la poursuite de ses recherches et de sa rédaction. Tout cela a peu à voir avec le bilan de la vie dont il est question dans le livre puisque ce qui est en cause, ce sont les rapports étranges et parfois déconcertants entre la vie du biographe et celle de son sujet.

Elizabeth Smart – « Le moi stimule-t-il la muse ? »

En 1987, Penguin Books Canada m'a commandé une biographie d'Elizabeth Smart[1]. Écrivaine canadienne, Smart est l'auteure de *By Grand Central Station I Sat Down and Wept*[2], un roman qui, selon certains, compte parmi les cinq ou six chefs-d'œuvre de prose poétique de la littérature anglaise[3].

1. Rosemary Sullivan, *By Heart : Elizabeth Smart/A Life* (Toronto : Viking Penguin Group, 1991 ; Barcelone : Circe, 1996).

2. Elizabeth Smart, *By Grand Central Station I Sat Down and Wept* (Londres : Editions Poetry Londres, 1945 ; Londres : Panther Books Ltd., 1966 ; New York : Popular Library, 1975 ; Londres : Polytantric Press, 1977 ; Ottawa : Deneau Publishers, 1981).

3. Brigid Brophy, « Foreword », *By Grand Central Station I Sat Down and Wept* (Londres : Panther Books Ltd, 1966).

La réputation de Smart tient autant à l'histoire de sa vie qu'à ses livres, ce qui en fait une sorte d'équivalent féminin de D.H. Lawrence. Elle a toujours prétendu avoir vécu un grand amour. Elle aimait beaucoup en parler dans les entrevues qu'elle accordait. Selon le récit qu'elle en donnait, tout a commencé en 1937 lorsque, à l'âge de 24 ans, elle est entrée dans une librairie sur Charing Cross Road, à Londres, et a choisi un livre de poésie qu'elle n'a pas tardé à lire. Elle fut aussitôt conquise et s'empressa de lire la note biographique de l'auteur. Il s'agissait du poète George Barker, qui avait le même âge qu'elle. Elle a compris instantanément qu'elle venait de découvrir le « IL » – l'expérience qui agirait comme le catalyseur dont elle avait besoin pour démarrer sa carrière d'écrivaine. Sans avoir vu sa photographie, elle fit savoir à qui voulait l'entendre qu'elle tenait à rencontrer et à épouser George Barker. Elle voulait être la mère de ses enfants. Elle entreprit de le trouver. Au cours de mes recherches, j'ai rencontré des gens qui ont été témoins des démarches effectuées par Elizabeth Smart auprès de diverses personnes à Londres en vue de rencontrer George Barker. Le chef-d'œuvre qui l'a rendue célèbre reposait sur sa liaison amoureuse avec Barker, qu'elle a fini par rencontrer en Californie en 1940.

Mais pourquoi jugeait-elle cette anecdote autobiographique d'un intérêt si grand qu'elle continuait d'en parler dans la plupart des entrevues qu'elle accordait même 40 ans plus tard ? Dans un cas comme celui-là, le biographe doit faire appel à l'imagination historique. On est alors en 1937, une époque où la liberté des femmes était encore très limitée, notamment en ce qui concerne leurs rapports avec les hommes. Selon l'aveu de Smart, ce fut elle l'initiatrice et la romantique. Je dirais que, pour elle, se livrer à une passion amoureuse, un geste qu'elle aurait pu qualifier de « saut dans les bras de l'infini », a été un acte de courage. « Pour vivre réellement, a toujours affirmé Elizabeth Smart, il faut vivre intensément[4]. » Et elle avait des

4. Observation de l'auteure.

modèles. Tomber en amour, se laisser inspirer par la Muse et faire de la poésie ont toujours été les premiers devoirs de l'homme écrivain.

Elizabeth Smart a été une amie. En 1979, je me suis mise à sa recherche alors que j'habitais Londres et son nom est apparu dans le quotidien *The Guardian*, sous le titre « Come Back of the Year Award ». Après 24 ans, elle avait enfin publié son deuxième roman : *The Assumption of the Rogues and Rascals*[5]. Je lui ai envoyé un mot en me présentant comme une collègue et une compatriote et elle m'a invitée à lui rendre visite à *The Dell,* sa villa dans un coin isolé de Suffolk. À l'époque, je n'aurais jamais imaginé que j'écrirais un jour sa biographie – j'aurais préféré, d'une certaine façon, qu'elle écrive la mienne. Je m'étais enfuie à Londres, emportée au-delà de l'Atlantique par les vents irrésistibles d'une obsession romantique. J'avais besoin de savoir comment elle avait survécu à son livre. *Grand Central Station* me paraissait tellement puissant, avoir écrit une œuvre pareille me semblait tellement accablant, que je présumais qu'elle avait elle-même éprouvé le vide intérieur dont il est question.

C'était l'hiver et je me rappelle du caractère désolé de sa petite maison située en bordure d'une gravière abandonnée, où d'immenses grues de levage surgissaient comme des ptérodactyles au milieu d'une multitude de petites mares d'eau glacée. Elizabeth Smart se tenait à l'entrée de son jardin, attendant l'arrivée de mon taxi. Sa veste Mackinaw et ses bottes de caoutchouc lui donnaient une allure débraillée. Elle devait avoir 65 ans. Ma première impression a été qu'elle vivait dans une solitude incroyable, mais j'ai bientôt compris que sa maison était ouverte à tous puisque, comme dans son roman *Grand Central Station,* elle a invité non seulement la passagère, mais également le chauffeur de taxi, à entrer.

Bien qu'à la recherche de réponses concernant ma vie personnelle, je ne me rappelle pas avoir parlé de moi au cours de cet après-

5. Elizabeth Smart, *The Assumption of the Rogues and Rascals* (Londres : Jonathan Cape and Polytantric Press, 1978).

midi. Il se peut que j'aie seulement voulu *voir* Elizabeth Smart. Un des nombreux détails qui m'est resté à l'esprit, c'est sa réponse à ma question au sujet de son livre. Je lui ai demandé pourquoi, dans son roman, l'homme avec qui la narratrice était en amour semblait avoir une identité si floue. Il m'apparaissait comme un homme sans visage. « Bien sûr qu'il n'a pas de visage, a-t-elle rétorqué, c'est un objet d'amour. »

J'étais trop jeune pour me rendre compte qu'Elizabeth Smart était en train de me révéler la nature de son obsession romantique. Elle en était venue à reconnaître sa propre complaisance dans ce qu'elle appelait « all this pricy pain » – « toute cette onéreuse souffrance ». Elle s'était enlisée dans son obsession. L'obsession romantique est autoérotique : c'est une projection sur l'autre de tout ce qu'il y a de plus précieux dans le moi, projection que l'on désire posséder. Une telle passion joue le rôle d'un catalyseur : c'est une façon de commencer sa vie ou de la ranimer quand elle s'enlise. Lorsque la projection romantique s'éloigne ou se dissout, l'autre apparaît alors, presque toujours, comme un étranger. « Toute histoire d'amour est une histoire de fantômes », a dit un jour la grande romancière australienne Christina Stead. Cela dit, il est devenu un peu démodé de raconter une passion romantique. Aujourd'hui, il est difficile de penser à l'amour romantique sans ironie. Aucun homme ne pourrait vivre en toute quiétude la vie d'un artiste romantique. Aucune femme écrivaine ne pourrait être aussi seule. De nouvelles relations s'établissent.

L'histoire de la vie d'Elizabeth en tant qu'écrivaine m'intéressait au plus haut point parce que c'était l'histoire d'un long *silence*. Au cours des 30 années qui se sont écoulées entre les parutions de ses deux premiers livres, Smart a éprouvé la hantise de la page blanche. Comment avait-elle perdu le sens de sa vocation d'écrivaine, ce besoin ardent et persistant d'écrire, elle qui avait aspiré à égaler Emily Brontë ? Qu'était-il advenu de son indispensable ego, dont elle avait su tirer un chef-d'œuvre comme *Grand Central Station* ?

Intriguée par sa propre paralysie, elle a osé poser la question dans un de ses poèmes : Y a-t-il une différence entre « les muses, le sien et la sienne ? » « Le moi stimule-t-il la muse[6] ? »

Au cours d'une de nos conversations, elle m'a confié que, encore jeune, elle avait senti « le maestro masculin penché sur [son] épaule et [lui] soufflant qu'[elle] ne serai[t] jamais assez bonne ». Smart a quitté le Canada en 1943 et n'y est revenue que 40 ans plus tard. « À la *London Literary Table*, a-t-elle déclaré, les hommes m'ont accordé la permission de m'asseoir à leur table, mais aucun d'entre eux n'aurait consenti à une conversation en tête-à-tête avec moi. »

Au cours des années 1930 et 1940, le problème fondamental de la femme écrivain faisant œuvre de pionnier était celui de la confiance. Comment l'obtenir ? Lorsque, dans l'Angleterre de 1945, *Grand Central Station* a paru pour la première fois, il était imprimé sur du papier rationné et le caractère d'imprimerie était tellement petit que le livre ne faisait que 45 pages. Les critiques littéraires, dont Cyril Connolly, lui ont fait bon accueil. Puis, il est tombé dans l'oubli. Personne n'était là pour dire à Elizabeth Smart que son livre témoignait d'un grand talent.

Six exemplaires de *Grand Central Station* ont été expédiés au Canada et mis en vente dans une librairie d'Ottawa, ce qui a conduit sa mère à les acheter tous pour les brûler. Celle-ci est même intervenue auprès du premier ministre Mackenzie King en le suppliant de recourir aux lois sur la censure en temps de guerre pour interdire l'importation du livre au Canada. Celui-ci faisait une trop grande place aux rapports intimes et révélait des secrets de famille. Smart était alors mère de trois enfants « bâtards » dont George Barker était le père et Mme Smart se devait de protéger la réputation de la famille contre le comportement hystérique de sa fille. Il va sans dire que, pour Elizabeth, le coup a été terrible.

6. Elizabeth Smart, « *The Muse : His & Hers* », dans *A Bonus* (Londres : Polytantric Press, 1977).

Après sa mort en 1986, j'ai rédigé un article commémoratif sur Elizabeth Smart intitulé « Muse in a female ghetto » pour *This Magazine.* C'est à la suite de sa parution que Penguin Books m'a proposé d'écrire sa biographie. Si cela avait été mon idée, on aurait pu m'accuser d'instrumentaliser une amitié, mais une commande était une tout autre affaire. En bonne biographe, j'ai tenté de reconstituer le fil de sa vie, ce qui a exigé plusieurs années de recherche.

Ma première démarche a consisté à rendre visite à la famille d'Elizabeth Smart, à Londres, pour obtenir la permission d'écrire une biographie tout en conservant la liberté d'interpréter sa vie à ma façon. Son fils Sebastian Barker m'a dit n'avoir qu'une exigence – que le livre soit bien écrit. Quant à sa fille Georgina, elle m'a dit : « Parlez de ma mère, mais ne romancez pas sa vie : elle ne l'aurait pas voulu. » Puis je me suis rendue à la Bibliothèque nationale, à Ottawa, pour lire la documentation relative à Elizabeth Smart rassemblée dans 90 boîtes.

L'étude d'archives est fascinante. Par exemple, le fait que les amants dans *Grand Central Station* sont mis en état d'arrestation à la frontière de l'Arizona m'a toujours intriguée. Le roman était en grande partie autobiographique. Je me suis demandé si Elizabeth Smart et George Barker avaient effectivement été arrêtés.

J'ai écrit au FBI. Oui, il y avait un dossier concernant Elizabeth Smart, mais on ne pouvait en divulguer le contenu pour des raisons de sécurité nationale. Il est pourtant difficile d'imaginer une personne plus apolitique qu'Elizabeth Smart ! Lorsque j'ai demandé des explications, le FBI a répondu que son nom était associé à celui d'une personne encore considérée comme un danger pour la sécurité nationale. Y avait-il des réfugiés politiques de la guerre civile espagnole assujettis à la surveillance du FBI sur la côte ouest des États-Unis en 1940 ? Smart et Barker, qui vivaient alors dans une colonie d'écrivains à Big Sur, auraient-ils été par mégarde pris dans leur filet ? Était-il concevable que l'ami d'Elizabeth Smart, Henry Miller, ait été surveillé par le FBI ? Malgré des efforts répétés, je n'ai jamais réussi à obtenir le dossier du FBI sur Smart.

Au cours de mes recherches et de la rédaction de la biographie de Smart, j'ai vécu plusieurs expériences extraordinaires. Une rencontre en particulier illustre parfaitement l'influence que son travail peut exercer sur le biographe.

George Barker avait adopté le style du poète à la fois viril et sensuel d'une certaine littérature – le coureur de jupons, le buveur, l'éternel romantique – que son milieu exige de tout poète authentique, et il se conformait parfaitement à ce modèle. Lorsqu'Elizabeth Smart fit sa connaissance, il était marié, bien que cela n'ait jamais été mentionné dans les textes de couverture de ses livres. Après sa liaison avec Smart, il a eu trois autres « épouses ». Au total, il a eu cinq femmes et 15 enfants. Il fallait que je rencontre les enfants de son premier mariage, dont il était séparé depuis 50 ans. Il me fallait obtenir d'eux la permission de citer les lettres que leur mère, Jessica Barker, avait écrites à Elizabeth Smart. Jessica était la femme que Smart avait remplacée dans la vie de George Barker.

Après des recherches longues et tortueuses, j'ai finalement trouvé la fille que je cherchais. Elle s'appelait Anastasia Barker et vivait au Kentucky. Je l'ai appelée pour lui demander un rendez-vous.

C'est ainsi que j'ai pris la route vers une région rurale, située dans les collines bleues du Kentucky, en vue de rencontrer une parfaite étrangère et de lui apporter des nouvelles d'un père qu'elle n'avait jamais connu. Au cours de son enfance, sa mère lui avait dit : « Ton père était un poète. Il s'est rendu à une rencontre poétique à Harvard et n'est jamais revenu. » Anastasia m'a avoué que « le ton sur lequel cela a été dit indiquait qu'il n'y avait rien à ajouter et que vous n'aviez pas le droit de poser d'autres questions ». Elle et ses frères jumeaux ont grandi dans Greenwich Village. Bien qu'ayant vécu un an en Angleterre au cours de son adolescence, elle n'avait jamais songé à passer voir son père. George Barker n'était qu'un poète qu'elle avait étudié à l'école.

J'ai donné à Anastasia des photographies de son père – elle ne les avait jamais vues. C'était stupéfiant : moi, une étrangère, je lui

exposais l'histoire de sa famille ; à ce moment, j'étais la seule qui, plus ou moins maladroitement, était susceptible d'en rassembler les divers éléments de manière cohérente. Eussé-je effectué ma visite quelques années plus tôt, m'a-t-elle dit, elle aurait probablement refusé de me rencontrer. Mais sa mère était décédée – elle s'était occupée d'elle plusieurs années alors qu'elle souffrait de la maladie d'Alzheimer. Ce don de soi au profit d'une personne aussi gravement malade, vécu comme un devoir, avait complètement transformé sa vie.

« Je suis fatiguée des secrets. Les secrets ont détruit la vie de ma mère », m'a-t-elle confié. Sa mère n'avait rien perdu de son amertume au sujet de George Barker ; elle avait enfoui cette amertume dans son cœur. Elle ne parlait jamais de lui, mais ses enfants ressentaient tout le poids de ce silence. Et rien n'illustre mieux leurs vies qu'une collection de pièces manquantes et perdues. « Publiez tout ce qu'il vous faut pour raconter l'histoire. » J'ai compris la profondeur de son propos. Ce sont les secrets qui nous emprisonnent dans nos agonies intérieures. Mais les secrets ne sont rien de plus que l'expérience du quotidien de la vie. La maîtresse de George Barker – c'est ainsi qu'Anastasia désignait Elizabeth Smart – avait été plus libre que sa mère. Elle s'était montrée généreuse de sa vie.

Le biographe ne peut s'approprier son travail biographique tant qu'il n'a pas franchi l'obstacle des autorisations. Lorsque j'ai envoyé les épreuves en placards de *By Heart* à George Barker afin d'obtenir l'autorisation de citer certains passages de son journal, il m'a dit que mon livre était un torchon. Il a ensuite fait paraître dans le *London Times* une petite annonce prévenant les lecteurs que cet ouvrage exécrable allait bientôt être publié. Il n'allait pas se donner la peine d'intenter un procès, mais il poserait un geste spectaculaire lors de sa sortie. J'ai donc supprimé les passages tirés de son journal.

Je me suis rendue à Londres pour la publication de *By Heart*. Je me souviens avoir vu dans le *Times* le titre du compte rendu de mon livre : « Writer Without a Clue » (Un auteur qui ne sait rien de rien). Je me suis dit qu'il valait alors aussi bien retourner chez moi, mais le

compte rendu était, tout compte fait, positif. L'écrivaine qui ne savait rien de rien se révélait être nulle autre qu'Elizabeth Smart, qui ne savait rien en s'amourachant de quelqu'un à l'esprit aussi versatile que George Barker. J'ai ensuite jeté un coup d'œil à la page opposée. On y annonçait la mort de Barker le jour précédent. Barker, fidèle à lui-même jusque dans le trépas ! Chose étonnante, les membres de la famille Barker/Smart sont tout de même venus au lancement de mon livre. Ils pouvaient célébrer la mémoire de leur mère tout en pleurant la perte de leur père.

Gwendolyn MacEwen – des secrets insaisissables

J'ai poursuivi ma carrière en écrivant deux autres biographies d'écrivaines. Elles m'ont permis de mener à terme mon récit de la quête de confiance de l'écrivaine – un récit sur la façon d'acquérir assez de courage pour croire en soi-même en tant qu'artiste. Après Smart, j'ai choisi la poétesse Gwendolyn MacEwen, surtout à cause de sa productivité remarquable : elle a publié plus de 20 livres en 30 ans. Mais j'ai procédé tout autrement pour cette biographie. Mettant à rude épreuve les illusions du maître-biographe qui croit tout savoir, je me suis glissée dans ce récit en tant que biographe à la recherche du fil conducteur de la vie de MacEwen. Cette stratégie m'a semblé d'autant plus nécessaire que MacEwen a vécu sa vie secrètement, séparant même ses amis en diverses parties de sa vie. J'ai également fait intervenir d'autres personnes à qui j'ai parlé et qui ont tenté de me faire découvrir la Gwendolyn MacEwen qu'elles avaient connue. Dans la préface de *Shadow Maker,* j'ai écrit ceci :

> J'ai décidé de suivre les indices à mesure que je les découvrais, enregistrant les voix qui ont entouré Gwendolyn MacEwen, toutes ces versions de sa vie qu'elle a laissées derrière elle. Il en découle certaines conséquences. D'une part, je ne saurais prétendre, comme le font parfois les biographes, que l'on peut transformer une enfance en un récit homogène lorsqu'on fait un constat quarante ans après les événements et que l'on reconstruit une enfance sur la base des multiples souvenirs des survivants. D'autre part, je me devais de

> retrouver ses amants perdus, des amants n'ayant laissé derrière eux aucune lettre et dont les amis n'avaient gardé qu'un vague souvenir. Et encore, qui pourrait dire qu'il y eut une quelconque ressemblance entre l'homme que j'allais rencontrer et celui que Gwendolyn avait aimé ? Quelle poussière s'était accumulée dans les replis obscurs de la mémoire ? Pour être fidèle au mystère qu'était Gwendolyn, il m'a fallu tout dire de mes démarches pour la trouver et rejeter toute prétention à l'omniscience ou à l'objectivité dont se pare trop souvent le biographe[7].

Morte à l'âge de 46 ans dans des circonstances mystérieuses, Gwendolyn MacEwen nous a légué des chefs-d'œuvre de poésie. Comment devais-je aborder mon sujet ? Au-dessus de mon bureau, j'avais affiché un passage d'un poème de la poétesse allemande Nelly Sachs pour me rappeler la complexité de mon projet :

> Quand quelqu'un nous touche,
> Il remue une infinité de souvenirs
> Qui ne peuvent se résorber dans le sang
> Tel le soir.
>
> When someone lifts us
> He lifts in his hand millions of memories
> Which do not dissolve in blood
> Like evening[8].

Nous sommes convaincus que les racines d'une vie sont dissimulées et enchevêtrées au sein de l'enfance. C'est là que s'amorce l'aspect archéologique d'une biographie. Dans mon premier chapitre, intitulé *Thirty-eight Keele Street* (38 rue Keele), l'adresse de la maison où MacEwen a vécu son enfance, je propose une méditation sur la notion même de maison.

7. Rosemary Sullivan, *Shadow Maker : The Life of Gwendolyn MacEwen* (Toronto : HarperCollins Publishers, 1995), xiii-xiv.

8. Nelly Sachs, « Chorus of the Stones », dans *The Seeker and Other Poems.* Traduction de Ruth et Matthew Mead et Michael Hamburger (New York : Farrar, Straus and Giroux, 1970).

> La maison qui nous a vu naître n'est jamais un simple bâtiment. Elle correspond à un espace mental qui définit la dynamique du monde que nous pénétrons involontairement ; cette maison réapparaîtra constamment dans nos rêves et nous la reconstruirons toute notre vie durant. Le « 38 rue Keele » a été le premier univers que le destin a offert à Gwendolyn – un univers complexe et plein de secrets[9].

Le grand secret au cœur de l'enfance de MacEwen, c'est que sa mère était en proie à des crises de folie. Ni son père, ni son oncle, ni sa tante, avec qui vivait la famille MacEwen, n'osaient parler de ce honteux secret. Gwendolyn et sa sœur Carol savaient seulement que, de temps à autre, leur mère disparaissait du foyer. Lorsqu'elles s'enquéraient au sujet de son absence, on leur répondait : « Vous êtes trop jeunes pour comprendre. »

Pour mieux connaître Elsie MacEwen, il a fallu que je me rende au Queen Street Mental Health Centre où elle se réfugiait lorsque la vie devenait intolérable. J'ai obtenu la permission de consulter les dossiers maintenus par ses médecins et où sont décrites ses dépressions nerveuses. Mais j'estimais qu'il était indispensable que le lecteur se heurte, comme moi, au mystère de la folie.

> La folie nous fait peur, sans doute parce que nous la sentons naître en nous-mêmes, prête à surgir. Il se peut que ce soit une peur biologique – nos gênes sont porteurs de folie. Et pourtant, je dois tenter de connaître cette femme. Me dirigeant vers la salle des archives de l'hôpital à la recherche d'Elsie MacEwen, j'observe les personnes qui composent son entourage. Un homme arpente l'immense hall d'accueil où les patients se rassemblent pour le café[10]…

En écrivant *Shadow Maker*, je me rendais bien compte que j'entrais dans la vie de « vraies » personnes. La première personne à qui j'ai parlé a été Carol Wilson, la sœur de Gwendolyn. Notre première rencontre a eu lieu chez elle, dans une petite ville rurale de l'Ontario. Nous étions dans sa cuisine : je me suis assise en face d'elle et j'ai

9. Sullivan, *Shadow Maker*, 3.
10. *Ibid.*, 7.

examiné son visage. De huit ans plus vieille que sa sœur, elle était la réplique de ce qu'aurait été sa sœur à son âge. Carol m'a raconté que, en 1950, lorsque sa famille s'est installée à Winnipeg, elle a été témoin d'une tentative de suicide de leur mère, qui a voulu se trancher la gorge à l'aide d'un rasoir. En me faisant le récit de cet événement, Carol parlait d'une voix hésitante et troublée. « Tout cela n'est pas facile », a-t-elle dit. Elle avait tenté de fermer la porte pour empêcher sa sœur de voir ce qui s'était passé. Elle continuait de se demander si Gwendolyn, qui n'avait alors que neuf ans, avait vu le drame qui s'était produit dans la salle de bains cette nuit-là.

Au cours d'une de mes visites, Carol m'a remis une enveloppe scellée au verso de laquelle Gwendolyn avait griffonné son nom en grosses lettres, à la manière d'un enfant. Carol m'a expliqué qu'elle contenait un crayon. Gwendolyn avait conservé le crayon parce que c'était celui avec lequel elle avait écrit son premier poème à l'âge de 10 ans. Elle m'a dit que Gwendolyn avait changé son nom. Au sein de la famille, on l'appelait toujours Wendy, mais, à l'âge de 12 ans, elle avait insisté pour qu'on l'appelât dorénavant Gwendolyn. Elle croyait que sa réputation grandirait peut-être un jour et que Wendy n'était pas un nom convenable pour quelqu'un d'important.

L'étonnant est que, en assumant la douleur de cette enfance, Gwendolyn MacEwen ait réussi à se bâtir une vie des plus solides. Pour elle, semble-t-il, l'art était un moyen d'arriver à comprendre quelque chose à la vie. Cet art exigeait un entraînement, de la discipline, de l'amour. Et elle avait un esprit remarquable, constamment en prise sur le réel.

J'ai consulté diverses bibliothèques et fouillé des bottins téléphoniques pour déterminer les nombreux endroits où MacEwen a vécu. J'ai retrouvé ses lettres – lointains échos de sa voix perdue – dans des archives d'écrivains un peu partout au pays. J'ai également consulté les mormons de Salt Lake City pour connaître sa généalogie. J'ai téléphoné à Édimbourg dans l'espoir de trouver des

renseignements concernant la vie de son père. J'ai écrit aux hôpitaux pour obtenir des dossiers. Et j'ai retrouvé plusieurs personnes qui, même de façon très épisodique, l'avaient connue.

Le récit a commencé à prendre forme. Après avoir abandonné l'école secondaire seulement un mois avant la remise des diplômes, elle avait erré dans les rues de High Park (à Toronto) jusqu'à ce qu'elle trouve un « chaider » – une école hébraïque – et qu'elle y entre pour demander qu'on lui apprenne l'hébreu. Elle était une autodidacte de grand talent. Pour connaître la Bible, le Zohar, les gnostiques, elle se devait de les lire dans la langue d'origine. Échappant à la supervision de parents dont les vies étaient en train de se désintégrer, elle traînait la nuit dans les rues de Toronto. Un soir, alors qu'elle était au Café Wah Mai, rue Queen, la police est intervenue. Tout en procédant à l'arrestation des prostituées, les agents s'enquirent au sujet de la gamine enveloppée dans un pull en velours côtelé brun. Gwendolyn leur signifia qu'elle était là parce qu'elle voulait devenir écrivaine : « Je ne suis maintenant qu'une page, mais je serai un jour un livre[11]. »

J'ai trouvé des lettres envoyées à son père, dont la vie, fort prometteuse au début, s'est ensuite abîmée dans l'alcool. Margaret Atwood, qui a été l'amie de Gwendolyn**,** m'a donné une copie de leur correspondance – un peu moins d'une centaine de lettres. S'en dégage le portrait de deux jeunes femmes non conformistes, des poétesses défiant ensemble le monde dans un club dénommé Bohemian Embassy. J'ai commencé à observer des spectacles de magie. Gwendolyn adorait les magiciens. « Le poète est un magicien sans les tours de passe-passe », disait-elle.

Dans un dialogue avec les nombreuses voix tournoyant dans ma biographie, j'ai créé ma version de Gwendolyn MacEwen. C'est le portrait d'une poétesse, d'une femme d'une puissance créatrice dont le mystère nous laisse sans voix.

11. Gwendolyn MacEwen, « The Wah Mai Café », dans *Afterworlds*, 34.

Margaret Atwood – la biographie d'une époque

Après avoir publié *Shadow Maker : The Life of Gwendolyn MacEwen*, j'ai reçu à ma grande surprise un abondant courrier. Beaucoup de gens s'identifiaient à Gwendolyn MacEwen à cause du caractère tragique de sa vie. Le fait qu'ils aient pris la peine de m'écrire m'a émue, d'autant plus que certains disaient avoir acheté ses livres et entrepris de lire toute son œuvre. Mais quelque chose me troublait. Certaines personnes ont commencé à me demander pourquoi je m'identifiais à des femmes extrémistes, sombres, autodestructrices et romantiques. Pourtant, ce n'était pas ainsi que m'apparaissaient Gwendolyn MacEwen ou Elizabeth Smart. Je voyais plutôt en elles des écrivaines de grand courage ayant réussi contre toute attente, comme le doivent tous les écrivains, et les difficultés qu'elles avaient éprouvées dans leur vie personnelle avaient une origine commune à bien des vies : elles provenaient essentiellement d'événements marquants de leur enfance. Chacune a vécu une vie à nulle autre pareille et on serait mal avisé d'utiliser leurs vies pour faire des généralisations sur la vie artistique.

Je me suis rappelé que Margaret Atwood avait un jour observé qu'il n'y a pas de constante dans les vies d'artiste. La seule chose que les écrivains ont en commun, c'est qu'ils écrivent. Je me suis surprise à penser que j'écrirais un livre sur Margaret Atwood. Était-ce possible ? Et pourquoi cette question ? Pour deux raisons. Premièrement, il s'agirait d'un autre type de récit puisqu'il porterait sur une femme ayant réussi à maîtriser son art *et* sa vie. Et, deuxièmement, elle serait là pour répliquer. Tout cela m'intriguait. Les nombreux biographes qui prétendent connaître les motifs d'écrire de leurs sujets lorsque ceux-ci sont morts et enterrés m'inspirent beaucoup de scepticisme.

J'ai entrepris d'esquisser un portrait de Margaret Atwood au début de sa carrière. Mon intention était d'axer ce livre sur la confiance, sur la façon dont on s'y prend pour trouver le courage de croire en l'artiste qui est en soi. Ce serait une histoire culturelle. Ce serait aussi un traité sur la démarche créatrice proprement dite.

Je concevais ce livre comme une non-biographie. Mes sources ne comporteraient ni journaux intimes ni lettres. Tout cela appartenait encore à Margaret Atwood, quoiqu'elle m'ait autorisée à consulter ses dossiers à diffusion restreinte qu'abrite la Thomas Fisher Library. Je l'ai interviewée et nous avons eu un échange électronique fort animé. Je savais aussi que les gens seraient réservés à son sujet et chercheraient à la protéger. Pourquoi alors écrire un livre ? Je voulais une troisième version de la vie de la femme artiste. Elizabeth Smart s'était enfermée dans le silence – après son chef-d'œuvre, elle avait perdu le sens de l'écriture. Gwendolyn MacEwen avait été profondément blessée par les secrets derrière lesquels elle se cachait. Margaret Atwood avait produit une œuvre considérable et brillante et menait une vie heureuse.

Je savais que le livre serait tout autant la biographie d'une époque que le compte rendu de la vie d'un écrivaine particulière. Margaret Atwood est arrivée au sommet de sa carrière d'écrivaine au moment où les courants du féminisme et du nationalisme canadien se sont rencontrés. Elle occupait une place centrale au cours de cette période de la fin des années 1960 et du début des années 1970 où les écrivains canadiens se sont établis dans l'imaginaire national. Fidèles à la thèse de Northrop Frye selon laquelle l'écrivain canadien n'est pas tellement engagé dans la quête de l'identité personnelle (« Qui suis-je ? »), mais plutôt dans celle de l'identité culturelle (« Où suis-je ? »), ils s'employaient à esquisser les mythes et les paysages qui ont façonné notre culture[12].

Lors de la rédaction des biographies précédentes, j'avais ressenti le regret mélancolique de l'après-coup. Bien entendu, écrire au sujet de Margaret Atwood était une tout autre affaire. J'étais mue par la curiosité et je me suis surprise à dire : « Ah, c'est donc ainsi que ça s'est passé ! »

12. Northrop Frye, *The Bush Garden : Essays on the Canadian Imagination* (Toronto : Anansi, 1971), 220.

Au cours d'un de mes nombreux voyages, je me suis rendue à Harvard, où Atwood a fait des études de deuxième cycle, et j'ai visité la Lamont Library, à laquelle seuls les étudiants de sexe masculin avaient accès à l'époque où elle-même était étudiante. On estimait, semble-t-il, que la présence de femmes aurait pour effet de distraire les jeunes étudiants. Et j'ai vu l'emplacement de Founder's House, sa résidence d'étudiantes à Radcliffe. J'ai pensé à sa description des pervers sexuels qui, comme des pucerons, grimpaient le long de ses murs. À Boston, a-t-elle expliqué plus tard, elle a découvert la violence urbaine. Et j'ai pensé au bal masqué qu'elle et son ami Jim Polk avaient organisé à Founder's House.

Selon Polk, ils avaient annoncé qu'il s'agirait d'une orgie romaine : elle incarnait la poitrine de Cléopâtre en portant une cage d'oiseau couverte d'une serviette incarnate, et lui tenait le rôle de l'aspic. Plus tard, toutefois, sa rébellion s'est manifestée de manière plus sensible. Alors que je déambulais dans les rues autour de Harvard, j'ai vu ce que Margaret Atwood se déciderait à faire de cette institution intimidante. Elle en ferait le lieu central de la dictature fondamentaliste dans son roman *The Handmaid's Tale.*

Villa Air-Bel – Une biographie collective

Dans mon dernier livre, *Villa Air-Bel : World War II, Escape and a House in Marseille*[13], j'ai entrepris une expérience de biographie collective. Bien que je raconte plusieurs histoires, le livre est centré sur Varian Fry, un journaliste américain de 33 ans. Alors que l'armée allemande se préparait à envahir la France au printemps 1940, on savait que sur la liste des personnes les plus recherchées par les nazis, figuraient des milliers de réfugiés politiques bloqués en France. Il

13. Rosemary Sullivan, *Villa Air-Bel : World War II, Escape and a House in Marseille* (Toronto : HarperCollins Canada, 2006 ; New York : HarperCollins, 2006 ; Londres : John Murray, 2006 ; Barcelone : Debate, 2008 ; Prague : Mladá fronta, 2008 ; Rio de Janeiro : Editora Rocco Ltda., 2008 ; Rome : Edizioni dell'Altana, 2008). Film documentaire de 15 minutes intitulé *The Road Out*, fondé sur *Villa Air-Bel*. Voir www.rosemarysullivan.com.

fallait leur venir en aide. Un comité civil baptisé The Emergency Rescue Committee a été immédiatement créé à New York. Lors d'une collecte de fonds tenue à l'occasion d'un dîner offert au Commodore Hotel, Erika Mann, la fille de Thomas Mann, s'est levée pour déclarer que c'était très bien de recueillir des fonds, mais qu'il fallait que quelqu'un se rende en France pour organiser la sortie des réfugiés. Varian Fry s'est aussitôt porté volontaire pour cette mission.

Le 22 juin 1940, le gouvernement collaborationniste de Vichy a signé un armistice avec Hitler, ce qui a entraîné un partage de la France entre une zone occupée par les Allemands et une prétendue « zone libre ».

En août, Fry est arrivé à Marseille, à la gare Saint-Charles. Il était muni de billets attachés à sa jambe totalisant 3 000 dollars, d'un complet d'été et d'une liste de 200 personnes qu'il était chargé de rescaper. Il avait prévu un séjour de six semaines, mais il était toujours en France 13 mois après son arrivée. C'est alors que le gouvernement de Vichy le fit arrêter et expulser de France, ce qui mit fin à sa mission de sauvetage. Au cours de cette période, il a pu rescaper 2 000 personnes et aider des milliers d'autres en leur procurant nourriture et hébergement et en leur trouvant des endroits où se cacher.

Pendant la plus grande partie de son séjour, Varian Fry logeait dans un grand presbytère dénommé Villa Air-Bel en banlieue de Marseille. Vivaient avec lui l'écrivain surréaliste André Breton, sa femme et leur fille, l'écrivain belge Victor Serge, son amie et leur fils, ses principaux adjoints Danny Bénédite et sa femme Théo, ainsi qu'une riche héritière américaine du nom de Mary Jane Gold. À mesure que les gens partaient, soit légalement et munis de leurs nombreux documents de voyages, soit illégalement en utilisant des plans d'évasion établis par Fry, d'autres s'ajoutaient à la maisonnée, dont Max Ernst, Peggy Guggenheim, Victor Brauner, Remedios Varo et Benjamin Péret. Plusieurs artistes français y ont séjourné, notamment Marc Chagall, Marcel Duchamp et Jacques Lipchitz. Chacun a profité de l'aide de Fry pour fuir la France.

Dans *Villa Air-Bel,* tout commence en 1932. Suit une description de la montée du fascisme en France. Le récit s'arrête à 1942, alors que s'amorce la résistance à l'occupant. Selon un critique littéraire, si on fait le compte des personnes dont je raconte les évasions dans des circonstances parfois dramatiques, on arrive à un chiffre d'au moins 40.

Comme je l'explique dans *Villa Air-Bel,* j'ai découvert jusqu'à quel point ma propre expérience était liée au sujet de mon livre. J'ai toujours été intéressée par les systèmes totalitaires. Voulant comprendre sur le terrain le fonctionnement d'un régime totalitaire, je me suis rendue en Union soviétique en 1971 et, avec l'aide d'un ami de la BBC, j'ai rendu visite à bon nombre de dissidents. Grâce aux contacts d'un autre ami, le romancier Josef Skvorecky, j'ai également voyagé en Tchécoslovaquie, où j'ai découvert ses œuvres circulant sous forme de samizdats[14].

Mais une autre expérience a nourri ma réflexion. Alors que j'achevais la rédaction de *Villa Air-Bel* et que je m'acharnais à en écrire la préface, mon mari, Juan Opitz, croyant m'aider, m'a demandé où avait commencé à germer l'idée de mon livre. J'ai répondu spontanément : « Au Chili en 1985. » J'ai été moi-même surprise, mais c'est ce qui m'est venu immédiatement à l'esprit.

Mon mari était directeur de théâtre au Chili au début des années 1970. Sous la dictature d'Augusto Pinochet, il a été arrêté pour avoir mis en scène une pièce de théâtre jugée diffamatoire à l'égard de l'armée. Il a été incarcéré pendant trois mois. Après sa remise en liberté, il a fui le pays illégalement et a fini par aboutir au Canada.

Lorsqu'il est retourné au Chili en 1985, j'ai été témoin de la peur

14. Le mot « samizdat » désigne un ouvrage publié par son auteur. Avant la dissolution de l'Union soviétique, la circulation des samizdats représentait une forme essentielle de la dissidence. Partout au sein du bloc soviétique, les livres officiellement censurés, comme les romans de Skvorecky, étaient imprimés à la main et distribués dans les cercles d'amis. La simple possession de samizdats constituait, bien entendu, une infraction.

que les dictatures militaires créent en vue de contrôler la population. Quelques années devaient encore s'écouler avant la fin de la dictature de Pinochet. Nous étions à Talca, la ville natale de mon mari, un endroit très conservateur – dans les jours qui ont suivi le coup d'État, tant de gens ont été arrêtés que seule la piscine municipale était assez grande pour accueillir tous les prisonniers.

C'était en décembre, au cœur de l'été, et les autorités avaient décrété un couvre-feu. Un soir, nous sommes allés dans un café. À la fermeture du café à 1 heure du matin, un jeune guitariste est monté sur la scène et s'est mis à chanter les chansons illégales de Victor Jara. Douze ans plus tôt, Jara avait été assassiné dans le stade national de Santiago. La légende veut que les gardes lui aient coupé les mains pour l'empêcher de jouer de la musique à ses compagnons d'emprisonnement.

Des jeunes du café nous ont invités chez eux. Ils n'avaient pas plus de 12 ans lors du coup d'État. Je me rappelle que nous marchions furtivement dans les rues sombres, observant les soldats en train de faire monter dans leurs camions ceux qui s'étaient fait prendre après le couvre-feu. À la maison, nous avons bu du vin bon marché et, alors que l'ambiance devenait chaleureuse, un jeune homme quitta soudainement la pièce. Il revint portant des objets soigneusement enveloppés dans du tissu. Lorsqu'il les déballa, je me suis rendu compte qu'il s'agissait de livres, dont un d'Oriana Fallaci. Je ne me rappelle pas du titre. Il y avait aussi un ouvrage d'Eduardo Galeano intitulé *Open Veins of Latin America*. Ces livres étaient interdits. Quiconque était pris en leur possession se retrouvait aussitôt en prison.

Le jeune homme se tourna vers mon mari et expliqua : « Nous étions des gamins à l'époque du coup d'État. Nous vivons sous une dictature, mais nous ne savons pas comment tout cela s'est passé. C'est la première fois que nous rencontrons une personne qui est revenue au Chili. Qu'avez-vous à nous dire ? » Il y eut un silence. Mon mari s'est contenté de dire : « Qui croyez-vous que je suis ? »

Je me souviens que, à ce moment précis, l'atmosphère est devenue glaciale. Sur les visages se lisait la peur. Pire, la terreur. Tout à coup, les jeunes s'étaient rendu compte qu'ils s'étaient mis à nu, qu'ils avaient révélé leurs secrets et ne savaient rien des personnes à qui ils s'adressaient.

Mon mari s'est empressé de les mettre à l'aise, mais il avait eu recours à ce moyen de choc pour leur donner une leçon. Il leur disait que sa génération s'était montrée trop confiante, qu'elle avait été trop innocente. En 1973, le gouvernement de Salvador Allende était un gouvernement démocratiquement élu. Les étudiants exigeaient des réformes, et non la révolution. Après le coup d'État, ils se sont aperçus que le gardien à l'université était un informateur de la DINA, la police secrète chilienne, comme l'étaient aussi l'employée de la cafétéria et l'étudiant assis près d'eux. Pour moi, ce moment où le monde cesse d'être un lieu amical et confortable pour devenir un endroit où règne la terreur s'est imprimé dans mon esprit de manière permanente. C'est ce sentiment que j'ai voulu reproduire dans *Villa Air-Bel*.

Les recherches que j'ai menées pour mon livre ont produit sur moi un effet durable. J'ai visité le camp des Milles, un camp de concentration près d'Aix-en-Provence créé en 1939 par le gouvernement français pour interner les « étrangers sans papiers ». J'ai retracé la voie d'évasion secrète des réfugiés traversant les Pyrénées de Banyuls-sur-Mer, en France, à Port-Bou, en Espagne. Mais les fouilles d'archives m'ont aussi profondément influencée, notamment lorsque j'ai effectué des recherches sur la vie de Victor Serge.

Victor Serge avait fréquenté la salle à manger de Villa Air-Bel. Ses efforts en vue de fuir la France étaient désespérés. J'avais lu ses *Mémoires d'un révolutionnaire* et je connaissais l'histoire de sa vie. Il était né en Belgique et, jeune homme, s'était rendu en Russie pour défendre la Révolution russe. Mais il lui avait fallu peu de temps pour comprendre que, sous Staline, la Russie était devenue « l'appareil d'État le plus terrifiant qui se puisse concevoir ». Serge

a probablement été le premier à taxer l'Union soviétique d'État totalitaire[15].

À cause de son respect de la vérité, Serge a passé des années en exil en Sibérie avant d'être finalement libéré et de s'enfuir en France. Bloqué à Marseille en 1940, il a demandé à Varian Fry d'obtenir des visas de secours américains pour lui et sa famille. Mais Fry n'a jamais pu les obtenir. Le plus virulent de tous les anticommunistes n'a jamais été admis aux États-Unis au motif qu'il avait *un jour* été communiste.

J'ai écrit à Yale pour demander des copies de la correspondance entre Serge et ses parrains américains, Nancy et Dwight Macdonald. Macdonald était alors directeur de la *Partisan Review* à New York. Un jour, j'ai reçu par la poste deux grosses enveloppes matelassées. Elles contenaient quelque 800 pages de correspondance remontant à la période entre 1938 et 1942. Je les ai lues avec empressement. Plus que toute autre source de documentation, ces lettres m'ont fait ressentir le désespoir, la peur et la faim qui étaient le lot quotidien d'un réfugié à Marseille : je découvrais tout cela, non au moyen de livres, mais grâce aux propos que Serge confiait lui-même en toute candeur à ses amis.

Me prévalant de la loi américaine d'accès à l'information, j'avais précédemment demandé au FBI la permission de consulter le dossier de Victor Serge qui, je le savais, devait exister. Il m'a fallu attendre un an, mais j'ai fini par trouver dans ma boîte à lettres une énorme enveloppe en papier manille. Les 331 pages de documentation qui s'y trouvaient étaient bouleversantes. Il s'agissait de copies de certaines lettres confidentielles échangées entre Serge et le couple Macdonald que je venais de lire. Il y avait également des rapports de surveillance rédigés par des agents et des comptes rendus d'entrevues qu'ils avaient eues avec Serge. Celui-ci a été pourchassé par les

15. Victor Serge, *Memoirs of a Revolutionary*, Traduction de Peter Sedgwick (Londres : Writers and Readers Publishing Cooperative Society Limited, 1984), 281.

agents du FBI dès que son cas a été porté à leur attention à la suite de ses lettres au couple Macdonald. Et cela s'est poursuivi jusqu'à sa mort au Mexique en 1947. Les souffrances de cet homme extraordinaire ont provoqué en moi une très grande tristesse.

J'ai tenté de trouver Vlady, le fils de Serge, qui avait 20 ans lorsqu'il résidait à la Villa Air-Bel avec son père. Il était devenu un des artistes les plus pittoresques du Mexique. Nous avons correspondu et tenu plusieurs conversations téléphoniques amusantes. J'ai décidé de lui rendre visite. Le soir même de mon arrivée à Cuernavaca, j'ai téléphoné à Vlady et appris qu'il venait tout juste de subir une crise cardiaque et avait été transporté d'urgence dans un hôpital de Mexico. J'ai quitté le Mexique peu après. Je ne voulais pas embêter la famille dans de telles circonstances. Vlady est décédé quelques semaines plus tard.

Si vous avez de la chance, la vie d'un livre persistera longtemps après sa parution. Je continue de recevoir des lettres au sujet de *Villa Air-Bel* écrites par des gens qui ont vécu ses tragédies ou par ceux qui en furent témoins. J'ai rencontré Walter Gruen au Mexique, où il s'était réfugié au début des années 1940. En 1938, il s'était soudainement retrouvé dans la situation d'un réfugié sans nationalité au sein de l'Autriche qui l'avait vu naître. Parce qu'il était juif, on lui avait confisqué son passeport et on l'avait emprisonné dans un camp de concentration. Grâce à l'intervention de la Croix rouge suisse, il a été libéré en 1939. « Je n'ai jamais su pourquoi on m'a laissé sortir », m'a-t-il confié. Il se souvenait de deux frères qui étaient dans le camp. « Un frère a été libéré, un frère a été sauvé », a-t-il dit. « Ce que je dis là est à prendre à la lettre. Mon Dieu, quel déchirement[16] ! »

Walter Gruen a pu se rendre en Suisse, puis a travaillé comme jardinier dans un vignoble du sud de la France. Il a fini par obtenir un visa de secours d'urgence des États-Unis, mais le jour où il s'est présenté au consulat des États-Unis à Marseille pour obtenir

16. Entrevue de l'auteure avec Walter Gruen, à Mexico, 2003.

son visa, les Japonais bombardaient Pearl Harbour. Le consulat était fermé. Il s'est caché en France et a survécu.

Au cours d'une de mes visites, Walter et sa femme Alexandra m'ont invitée dans un restaurant argentin au centre-ville de Mexico. Alors que nous sortions du restaurant, nous avons croisé un homme avec son chien – un Rottweiler noir aux larges épaules et aux crocs féroces. Le chien tirait de toutes ses forces sur la laisse, comme s'il était prêt à bondir. Alexandra et Walter sont demeurés figés et Walter a déclaré : « Alexandra n'aime pas ces chiens. On les utilisait dans les camps. » Le caractère terriblement poignant de ses paroles m'a profondément émue. On jouait *Le pianiste* dans un cinéma du quartier. J'ai demandé : « Pouvez-vous regarder un film comme celui-là ? » Le souffle court, il m'a répondu : « Non. » Les souvenirs étaient gravés dans leur esprit, encore prêts à les tourmenter 60 ans plus tard.

Après avoir lu *Villa Air-Bel*, Alfred Ament m'a envoyé un mot accompagné d'une requête[17].

Alors que nous poursuivions notre correspondance, Alfred m'a fait parvenir un compte rendu autobiographique de 22 pages intitulé *My Lost Childhood* (Mon enfance perdue[18]). Il est né et a grandi en Autriche. En décembre 1938, ayant pris conscience du sort affreux que leur réservaient les nazis, ses parents se sont enfuis en Belgique avec Alfred, qui avait alors 10 ans, et son frère Hans, qui en avait quatre. Après l'invasion allemande de la Belgique au printemps 1940, ils se sont rendus à Paris, mais son père, Max Ament, a été arrêté et interné dans un camp de détention. Au printemps 1941, espérant y retrouver son mari, sa mère a pris des dispositions pour se rendre avec ses enfants à Marseille. Entretemps, Max Ament a demandé un transfert au camp des Milles, près d'Aix-en-Provence. S'étant vu

17. Alfred Ament, requête envoyée par courrier électronique le 20 septembre 2009.

18. Alfred Ament, « My Lost Childhood », manuscrit dactylographié.

octroyer un laissez-passer de courte durée, il a pu les accueillir à la gare. Puis, il est retourné à son camp.

En 1942, la mère d'Alfred a été atteinte de tuberculose et admise au sanatorium L'Espérance, à Hauteville. Hans, qui avait alors huit ans, a été confié à un foyer pour enfants et Alfred à un foyer pour adolescents. Après plusieurs transferts, dont un à la villa en banlieue de Marseille, Alfred a été confié aux soins d'une organisation humanitaire française juive, l'Œuvre de secours aux enfants (OSE). En mars 1944, l'OSE a mobilisé des fourgonnettes pour le transport d'une trentaine d'enfants à la frontière franco-suisse. Munis de faux papiers, ils étaient censés avoir la nationalité française et participer à un camp de printemps. Lorsque leurs guides leur ont signalé que la voie était libre, les enfants ont couru vers la frontière, escaladé une clôture de 10 pieds de hauteur et se sont retrouvés en liberté sur le sol de la Suisse neutre.

Ce n'est que plus tard qu'Alfred a appris le sort de sa famille. Au début de 1943, Max Ament avait été transporté du camp des Milles à Drancy. Le 4 mars, il avait été déporté en Allemagne et assassiné à Sobibor ou à Maidanek. Le 7 août 1944, Ernestina Ament, la mère d'Alfred, est morte dans la section carcérale de l'hôpital français où elle avait été réinstallée parce qu'elle était juive.

Hans, le frère d'Alfred, avait vécu dans une colonie d'enfants à Izieu, un village éloigné de la vallée du Rhône. La colonie avait été baptisée « Établissement pour enfants réfugiés du Hérault ». Les habitants du coin faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour maintenir la couverture, y compris deux fonctionnaires de Vichy qui ont aidé la directrice Sabina Zlatin en fournissant des cartes de rationnement et de faux papiers. Les adultes avaient mis au point un système d'alarme : les enfants devaient sonner des clochettes s'ils voyaient arriver un véhicule suspect. Tous devaient alors s'enfuir dans la forêt. Mais le 6 avril 1944 était jour de congé et la vigilance était relâchée. Ce matin-là, la Gestapo a fait une incursion dans la colonie.

À 20 h 10 le même jour, le lieutenant SS Klaus Barbie, commandant de la Gestapo à Lyon, a envoyé un télégramme à ses supérieurs à Paris : « Ce matin, une colonie d'enfants juifs […] à Izieu a été nettoyée. En tout, 41 enfants âgés de 3 à 13 ans ont été capturés. En outre, on a procédé à l'arrestation de tout le personnel juif, soit 10 personnes, dont 5 femmes […]. Le transport vers Drancy se fera le 7 avril 1944. » Une semaine plus tard, les enfants et leurs gardiens ont été déportés à Auschwitz. Aucun des enfants n'a survécu. Parmi les adultes, un seul a survécu[19].

En écrivant *Villa Air-Bel*, j'ai vécu dans le passé des années durant. Mais ça ne donnait pas l'impression du passé. Tout cela me paraissait aussi réel que tout ce que l'on éprouve quotidiennement. J'ai découvert le courage des personnes dont j'ai écrit le récit.

Le genre biographique concerne le rôle de la mémoire dans nos vies. Comme le dit Philip Roth, « être vivant, c'est être fait de mémoire[20] ».

19. Document imprimé fourni par Alfred Ament.

20. Philip Roth, *Patrimony : A True Story* (New York : Simon and Schuster, 1991).

Guy Vanderhaeghe

Lauréat Trudeau 2008, Collège St. Thomas More,
Université de la Saskatchewan

BIOGRAPHIE

Guy Vanderhaeghe est l'auteur de quatre romans, trois recueils de nouvelles et deux pièces de théâtre. Son premier recueil de nouvelles, *Man Descending,* a remporté le Prix du Gouverneur général dans la catégorie romans et nouvelles de langue anglaise ainsi que le prix Faber en Grande-Bretagne. Son roman, *Homesick,* a été colauréat du prix littéraire de la ville de Toronto, en 1990. Guy Vanderhaeghe a reçu en 1993 le prix de la Canadian Authors Association pour la pièce dramatique *I Had a Job I Liked. Once.* En 1996, son roman *The Englishman's Boy* a reçu le Prix du Gouverneur général dans la catégorie romans et nouvelles de langue anglaise et a été en lice pour le prix Giller et le prix de l'International IMPAC Dublin. Le roman *The Last Crossing*, paru en 2002, a remporté le prix Canada Reads de la CBC, trois prix littéraires en Saskatchewan et le prix Ex Libris du roman de l'année remis par la Canadian Booksellers Association. Ce livre était également au programme de l'émission « Page Turners » de la BBC. Son dernier ouvrage est une adaptation dramatique de *The Englishman's Boy*, qui a été présentée sur les ondes de la CBC en mars 2008.

Guy Vanderhaeghe a reçu les prix Harbourfront et Timothy Findley pour l'ensemble de son œuvre. Il est officier de l'Ordre du Canada, membre de l'Ordre du mérite de la Saskatchewan et membre de la Société royale du Canada. En 2009, il a reçu la reconnaissance de « Canadien distingué » (« Distinguished Canadian Award ») décernée par le Seniors University Group et le Seniors Education Centre de l'Université de Regina.

Il a enseigné la création littéraire à l'Université d'Ottawa, au collège St. Thomas More et dans le cadre de plusieurs programmes de rédaction, dont les suivants : Humber School for Writers, Booming Ground, Sage Hill Writing Experience et Writing Program of the Banff Centre for the Arts.

Guy Vanderhaeghe détient un baccalauréat spécialisé et une maîtrise en histoire remis par l'Université de la Saskatchewan ainsi qu'un baccalauréat en éducation de l'Université de Regina. Il est actuellement professeur résident au collège St-Thomas-More, qui fait partie de l'Université de la Saskatchewan.

RÉSUMÉ

Au cours des 20 dernières années, le roman historique a connu un succès populaire au Canada anglais et a su gagner la reconnaissance de nombreux jurys. La prépondérance de ce genre littéraire a parfois semé la consternation auprès des historiens, qui le qualifient de « mauvaise histoire », en ce sens qu'il constitue une distorsion et une vulgarisation des connaissances du passé. Dans certains cercles littéraires, ce genre est traité comme une vaine nostalgie, soit le refus de voir la réalité actuelle du Canada.

J'ai moi-même été confronté à ces questions, puisque j'ai voulu être historien et que j'écris maintenant des romans historiques. Et c'est à titre d'écrivain que je tente d'y répondre. Si le roman historique est une sorte de centaure (moitié fiction et moitié histoire), sous quel angle doit-on le juger ? La « subjectivité » de l'historien est-elle différente de celle du romancier ? Existe-t-il des distinctions fondamentales entre la narration du romancier et celle de l'historien ? Le roman historique est-il vraiment un examen du passé, ou plutôt un regard détourné vers le présent ? Quelles stratégies emprunte le romancier historique pour résoudre ces dilemmes ? Enfin, si le roman historique joue un rôle pour comprendre le passé, quel est-il donc ?

CONFÉRENCE

Appréhender le passé : l'histoire et le roman historique

Université du Nouveau Brunswick

LE 16 FÉVRIER 2010

Je voudrais commencer par un démenti à l'intention des spécialistes qui liront ce texte : je ne prétends absolument pas être l'un des leurs. J'ai passé le plus clair de ma vie d'adulte à écrire de la fiction et à enseigner l'écriture, deux occupations qui ne sont guère connues pour leur rigueur analytique ou théorique. Je ne suis spécialiste ni de littérature ni d'histoire. En fait, c'est la première fois depuis que j'ai quitté l'université que je me suis senti obligé d'émailler un texte de citations.

Il fut un temps, certes, où j'ai nourri l'ambition de devenir historien, mais j'ai vite compris que je n'étais pas fait pour ce genre de sport et me suis contenté de rester sur la touche. Néanmoins, dispensé d'agir, je suis resté un observateur curieux de ce qui s'écrit en histoire au Canada de langue anglaise et, avec le temps, j'en suis venu à écrire des romans historiques. L'essentiel de ce que j'ai à dire me vient de l'expérience du travail d'écrivain, des compromis et des accommodements, pas toujours faciles, que j'ai dû faire en essayant d'appréhender le passé dans la fiction. « Appréhender » dans tous les sens du terme : mettre en état d'arrestation, comprendre et enfin, dans mon cas, envisager avec anxiété. Je suis un artiste du dimanche qui peint à grands traits, maniant le pinceau sur une toile de fond qui est un vrai champ de bataille.

Dans *The Uses and Abuses of History*, Margaret MacMillan fait la remarque suivante : « L'histoire, et pas forcément celle qu'écrivent les historiens professionnels, est très en vogue en ce moment, même en Amérique du Nord, où nous avons toujours eu tendance à nous tourner vers le futur plus que vers le passé[1]. » Le public d'aujourd'hui est friand d'histoires populaires, de romans et de films historiques – l'existence même du canal *History*, un réseau de télévision entièrement consacré au passé, accrédite ce constat. Mais cet enthousiasme semble avoir semé le trouble parmi les historiens universitaires, leur donnant le sentiment de perdre du terrain dans une bataille en vue de conquérir les esprits et les cœurs. Dans certains colloques ou lors de discussions, j'ai souvent entendus les historiens exprimer un malaise : leur influence serait à la baisse et leur territoire envahi par une nuée d'imposteurs incompétents.

L'historien J.L. Granatstein, peu enclin à mâcher ses mots, attribue cet échec à la profession elle-même. Dans son livre polémique *Who Killed Canadian History?,* il éreinte ses collègues qui à son avis préfèrent « rester seuls dans leurs placards de spécialistes au lieu d'essayer de communiquer et de traiter de sujets qui pourraient instruire les étudiants et les citoyens canadiens sur qui ils sont, d'où ils viennent et où ils vont[2] ». Avec un certain esprit caustique, il estime que :

> La grande majorité des livres universitaires sont destinés à rester sur les étagères des bibliothèques sans qu'on les lise. On ne sait pas très bien combien de temps encore les presses universitaires, qui fonctionnent avec des fonds publics, continueront à publier de pareils navets ; si les subventions se tarissent, comme ce sera vraisemblablement le cas un jour, les éditeurs universitaires devront s'adapter ou disparaître. On ne sait pas bien non plus si les universitaires qui écrivent sont capables de changer pour arriver à trouver un public ou

1. Margaret MacMillan, *The Uses and Abuses of History* (Toronto : Penguin Canada, 2008), 3.

2. J. L. Granatstein, *Who Killed Canadian History?* (Toronto : HarperCollins Publishers Ltd., 1998), 71-72.

> même s'ils en ont l'intention. Il ne s'agit pas de dire que les presses universitaires sont inutiles. Il est vital que, dans les universités, on mène des recherches sur le passé et sur le présent. Mais il est quand même tout à fait légitime de remettre en question l'emploi de fonds publics pour publier des livres dont la vertu première est d'assurer la permanence ou la promotion universitaire de leurs auteurs. Leur bouillie illisible pourrait circuler parmi les trois lecteurs intéressés sous la forme de samizdats ou être disponible sur Internet[3].

Sur un ton plus amène, Margaret MacMillan presse les historiens de s'efforcer de rendre leurs travaux accessibles au commun des mortels, car :

> Dans la plupart des ouvrages historiques, ce que les gens lisent et qu'ils aiment est déjà écrit par des historiens amateurs. Dans certains cas c'est très bon, mais la plupart du temps, c'est absolument sans intérêt. La mauvaise histoire fait l'impasse sur la complexité des récits. Elle prétend savoir ce qu'il est impossible qu'elle sache, par exemple quand elle est censée révéler les pensées secrètes de ses personnages. Elle est truffée de grandes généralisations assénées sans preuves et ne tient aucun compte de certains faits encombrants qui ne s'y intègrent pas. Elle en demande trop à ses protagonistes, par exemple quand elle attend d'eux d'avoir eu des intuitions qu'il leur était impossible d'avoir ou d'avoir pris des décisions qu'il leur était impossible de prendre. Ce que nous apprend cette histoire-là est trop simple ou même tout simplement faux[4].

Du point de vue des historiens professionnels, il s'agit là d'un exemple de la loi de Gresham : « La mauvaise monnaie chasse la bonne ». Comme MacMillan, Granatstein nourrit des doutes sérieux sur l'histoire populaire, s'attaquant farouchement à ce qu'il désigne comme de grossières distorsions du récit historique. Le documentaire télévisuel de Brian et Terrence McKenna, intitulé *La bravoure et le mépris*, qui a soulevé la colère de bien des vétérans par sa façon de rendre compte des bombardements alliés sur l'Allemagne pendant la

3. *Ibid.*, 75.
4. MacMillan, *The Uses and Abuses of History*, *op. cit.*, 36

Seconde Guerre mondiale, provoque chez Granatstein une réaction violente puisqu'il qualifie cette production de « perversion de la réalité, une vision romantique de l'histoire complètement erronée, déformée par le sentimentalisme anti-guerre à l'eau de rose qui a suivi la guerre du Vietnam[5] ».

Je ne voudrais pas laisser entendre que les historiens sont tous unanimes derrière les positions de MacMillan et de Granatstein sur la définition de l'écriture de l'histoire et ce qu'elle doit être. Ils sont nombreux à ne pas être d'accord : ceux qui travaillent dans des domaines comme l'histoire des femmes, des gais et des lesbiennes, des minorités ethniques, des peuples autochtones, du syndicalisme, etc., une pléthore de sujets que l'on n'étudiait pratiquement pas dans un département d'histoire quand j'y faisais mes études, il y a presque 40 ans. Je ne dispose ni du temps ni de l'expertise nécessaires pour esquisser ou pondérer les mérites respectifs de ces deux positions. Je me contenterai de remarquer qu'il y a au moins un point sur lequel les historiens s'entendent : leur fief est envahi par une foule d'intrus.

Aux suspects classiques, les journalistes devenus historiens comme Pierre Berton, Peter C. Newman, Richard Gwynn, et Maggie Siggins, s'est désormais ajoutée une nouvelle cohorte d'envahisseurs. Dans les 20 dernières années, on a vu fleurir toute une littérature de fiction historique qui a bénéficié à la fois des faveurs du public et de la critique en remportant de nombreux prix parmi les plus importants du Canada de langue anglaise. Citons quelques titres qui ne représentent que la pointe d'un iceberg impressionnant : *La peau d'un lion* et *Le patient anglais* de Michael Ondaatje, *Away* de Jane Urquhart, *Captive* de Margaret Atwood, *Fugitive Pieces* de Anne Michael, *The Colony of Unrequited Dreams* de Wayne Johnston, *A Discovery of Strangers* de Rudy Wiebe, *Les voleurs de rivière* de Michael Crummey, *The Trade* de Fred Stenson, *Le chemin des âmes* de Joseph Boyden, *The Book of Negroes* de Lawrence Hill.

5. Granatstein, *Who Killed Canadian History?*, *op. cit.*, 117.

Si, d'après les accusations de MacMillan, les historiens populaires sont coupables de transgression, les écrivains commettent des pêchés plus graves encore : ils exhibent allègrement les pensées muettes des personnages historiques et ignorent sans vergogne les faits encombrants ou les interprètent dans un sens impossible à cautionner pour un spécialiste. Pour bien des historiens, les auteurs de romans historiques sont de vraies pies qui fondent sur tout ce qui brille, sur tous les épisodes divertissants du passé, les exagèrent au passage puis refilent leur clinquante pacotille à un public prêt à tout avaler. Agacés, les auteurs de romans historiques rétorqueront sans doute que l'autopsie universitaire pratiquée par les historiens laisse sur le carreau un passé exsangue. Pas étonnant ensuite que le public se détourne de ce cadavre gris, grimaçant, laissé sans vie pour qu'on l'admire, gisant, à la morgue.

Des renards et des hérissons

Il faut l'admettre, tout cela relève de la caricature mais, comme les dessins éditoriaux parfois, cela rend compte d'une bribe de vérité. Mais on ignore ainsi qu'écrire l'histoire et écrire des romans historiques représentent deux entreprises distinctes, différentes. Il y a d'abord deux choses qui différencient les historiens des auteurs de romans historiques : le caractère du regard qu'ils portent sur le passé et le mode de narration qu'ils emploient pour exprimer ce regard tel que construit et représenté par les mots.

Dans son texte célèbre sur Tolstoï, *Le hérisson et le renard*, Isaiah Berlin se sert de la maxime du poète grec Archiloque : « Le renard sait beaucoup de choses, le hérisson n'en sait qu'une seule, mais grande[6] ! » Il établit ainsi une distinction entre différents types de penseurs et d'écrivains. Les hérissons sont enclins à avoir « un seul système plus ou moins exprimé et cohérent », tandis que les renards

6. Isaiah Berlin, « Le hérisson et le renard », dans *Les penseurs russes*, traduit de l'anglais par Daria Olivier (Paris : Albin Michel, 1984), 57.

« poursuivent plusieurs fins, souvent sans aucun rapport entre elles, voire contradictoires, reliées (quand elles le sont) seulement *de facto*[7] ».

Je prends ici quelques libertés avec la formule de Berlin, bien qu'il l'applique aussi à des auteurs de fiction, mais je voudrais préciser que les romanciers, comparés aux historiens, ressemblent davantage par tempérament à des renards, ils sont susceptibles de méfiance à l'égard des systèmes cohérents et rationnels, plus à l'aise avec les liens *de facto* et moins avec l'analyse, la synthèse et l'interprétation qui sont fondamentalement les outils de l'écriture de l'histoire. Ce qui m'a d'abord porté à étudier l'histoire, c'est l'envergure, l'étendue de cette discipline, sa façon de toucher la diversité même de l'expérience humaine. De prime abord, l'histoire m'a semblé convenir parfaitement à quelqu'un comme moi, ayant le tempérament d'un renard ou peut-être, plus honnêtement, celui d'un dilettante. L'histoire m'a intrigué parce qu'elle arpente un territoire tellement vaste et lointain. Mais au temps de mes études quelque chose m'a échappé : lire de l'histoire correspond au tempérament du renard, mais l'écrire est affaire de hérisson. Le récit historique et le récit romanesque sont diamétralement opposés. Le romancier américain Wallace Stegner écrit les commentaires suivants à propos de son mentor, Bernard DeVoto, un homme qui écrivit à la fois de la fiction et de l'histoire :

> Un romancier de nos jours se pose rarement en juge omniscient au sens historique. Benny excellait dans le jugement historique ; avec une multitude de faits en tête, il possédait une vue d'ensemble et agençait ces éléments pour qu'ils s'intègrent au tableau général, en *deus ex-machina*. Il était bien plus habile à cela que dans le rôle du ventriloque, qui parle par une seule bouche ou, comme il aurait dû le faire s'il avait vraiment été un romancier, qui parle tour à tour par la bouche de tous ses personnages. Faulkner avait le pouvoir de parler

7. *Ibid.*

> à travers n'importe quelle bouche et d'avoir absolument toujours le ton juste. C'est cela surtout qui différencie un Benny DeVoto d'un Faulkner[8].

Ce qui revient tout simplement à dire que les différents outils de production – les positions du narrateur – débouchent sur des produits différents. Ma première tentative d'écrire une fiction historique s'est soldée par un échec, car je ne suis pas parvenu à saisir cette distinction pourtant assez simple et évidente. En 1982, j'entrepris d'écrire un roman qui a fini par paraître sous le titre de *Comme des loups*, et cela près de 14 ans plus tard, ce qui représente une période de gestation proche de celle de l'éléphant. Je n'arrivais jamais à le finir pour la raison suivante : ce qui me restait de ma formation historique était continuellement en conflit avec mes impulsions romanesques de renard. Je passais mon temps à interroger mon moi déjà divisé : qu'est-ce que tu es en train de faire ? Qu'est-ce que tu devrais être en train de faire ? Quel maître sers-tu ? L'histoire ou le roman ? J'ai mis longtemps à comprendre que dans la locution *roman historique*, le substantif est plus important que l'adjectif, et qu'un roman historique ne peut pas être de l'histoire mais peut seulement porter sur elle.

Être conscient de l'écart du temps

D'où la question : qu'est-ce qui fait qu'un roman est un roman historique ? Il peut sembler que la réponse la plus simple et la plus évidente soit : le fait que les événements racontés dans le roman se situent dans le passé. Mais, dans ces conditions, étant donné que le temps passe, tous les romans deviennent forcément historiques, même s'ils ont porté inlassablement un regard contemporain sur l'époque où ils ont été écrits. Dans un essai intitulé *The Great*

8. Wallace Stegner et Richard W. Etulain, « The American Literary West », dans *Conversations With Wallace Stegner on Western History and Literature* (Salt Lake City : University of Utah Press, 1983), 134.

Gatsby ? Yes, a Historical Novel, l'historien américain John Lukacs affirme : « C'est probablement en raison d'une structure de l'histoire particulière, américaine et démocratique, que certains romans nous en disent davantage sur une certaine période que la meilleure des histoires[9]. » C'est vrai, mais en fait Lukacs veut dire que la manière dont une œuvre de fiction est écrite, à un certain moment de l'histoire, peut constituer un document sur la mentalité du temps, comme un recensement peut nous donner des renseignements sur la démographie.

Mais Fitzgerald n'a pas tourné son regard vers le passé, il a considéré le présent qu'il vivait et qu'il observait. Le roman historique fait l'inverse ; il reflète, il contemple, il interroge l'histoire avec la distance du temps ; l'écart du temps et la conscience de cet écart sont des facteurs de première importance. Dans certains cas, ces romans vont jusqu'à remettre en question les hypothèses mêmes de la discipline historique. Ce que certains critiques qualifient de métafiction historiographique exprime un certain scepticisme à propos des grands récits, de l'objectivité supposée de l'histoire et de la cohérence des identités. Souvent, la métafiction historiographique reconstruit le passé du point de vue de ceux qu'elle considère comme effacés du registre de l'histoire ou négligés de façon inacceptable. Les adeptes les plus radicaux de la métafiction vont plus loin, ils bouleversent la chronologie, introduisent des événements surnaturels et des éléments de toute évidence inexacts pour illustrer leur conviction que l'histoire est une construction relative, où la subjectivité est reine. Certains d'entre eux refusent même de reconnaître l'existence de toute distinction réelle entre la fiction et l'histoire parce qu'ils prétendent qu'elles représentent toutes deux des façons humaines de

9. John Lukacs, « *The Great Gatsby ?* Yes, a Historical Novel », dans *Remembered Past : John Lukacs on History, Historians, and Historical Knowledge. A Reader*, Mark G. Malavasi et Jeffrey Nation (dir.) (Wilmington : ISI Books, 2005), 721.

« fabriquer le monde ». Comme le remarque Martin Kuester dans une critique des métafictions historiques de George Bowering, « on pourrait dire que l'écriture de l'histoire est histoire, que l'histoire est un texte davantage que des faits[10] ». D'accord, mais Kuester laisse entendre ainsi que les faits ne jouent aucun rôle dans la construction du texte lui-même. Pourtant les faits sont la charpente du récit historique, tout le reste est la chair qu'on y accroche. Comme les preuves que l'on expose devant une cour de justice, les faits que présentent les historiens peuvent être incomplets, imparfaits ou déformés. On peut en donner des interprétations différentes. Mais ils sont objets d'enquête, de débat et d'examen attentif, exactement comme les romans le sont parfois ou devraient l'être. Je doute qu'il existe un historien pour nier que, d'une façon ou d'une autre, l'histoire est subjective ; si ma mémoire est bonne, l'historien de la Renaissance Jacob Burkhardt en a convenu il y a bien plus d'un siècle. Mais accepter qu'il existe toujours un élément de subjectivité ne signifie pas qu'il n'existe aucun critère permettant de juger de la « véracité » d'un travail historique ; aussi imparfaits soient-ils, ces outils d'évaluation sont absolument essentiels et nécessaires. On peut aussi considérer *Mein Kampf* comme une sorte de construction subjective du monde, mais est-il impossible pour autant de porter un jugement sur la validité de ce qu'on y affirme ?

À l'autre extrémité du spectre se situent les auteurs de romans historiques plus classiques. Leurs façons d'appréhender le passé sont mimétiques, à des degrés divers. Ils s'efforcent de représenter l'histoire comme une expérience vécue. Cependant ils ont été eux aussi très influencés par bien des préoccupations des adeptes de la métafiction : la fluidité de l'identité, le post-colonialisme, le féminisme et un intérêt pour la récupération d'un passé ignoré. L'histoire

10. Martin Kuester, *Framing Truths : Parodic Structures in Contemporary English-Canadian Historical Novels* (Toronto : University of Toronto Press, 1992), 97.

n'est sans doute pas délibérément mise au premier plan, comme la métafiction choisit de le faire, mais elle reste présente, avec parfois un rôle de personnage de l'ombre, un peu à la manière de ce que l'on observe dans le travail des auteurs de romans historiques du XIX^e^ siècle. Des écrivains comme Léon Tolstoï, par exemple, inspirent à l'historien marxiste de la littérature Georges Lukacs le commentaire suivant :

> Chez Tolstoï, la contradiction entre les protagonistes de l'histoire et les forces vivantes de la vie populaire occupe une place centrale. Il montre que ceux qui, en dépit des grands événements au premier plan de l'histoire, continuent à mener leur vie normale, privée et égoïste, font réellement progresser le véritable développement (inconscient, inconnu), tandis que les héros consciemment agissants de l'histoire sont des marionnettes ridicules et malfaisantes[11].

On peut observer le même genre de pensée historique – une pensée vraiment particulière, originale – au fondement du travail de bien des auteurs de romans historiques. Par leurs œuvres, Stendhal, Pouchkine, Gogol, Balzac et James Fenimore Cooper démontrent tous leurs conceptions très personnelles de ce qu'est l'histoire et de ce qu'elle signifie pour le présent. Gore Vidal, l'un des adeptes américains du roman historique les plus prolifiques du XX^e^ siècle, est, par exemple, convaincu que les États-Unis ont tourné le dos aux vertus républicaines pour se laisser aller aux flatteries de la gloire impériale et ce thème revient dans son œuvre presque comme une obsession, un cri de désespoir devant ce qui serait si ce n'est un paradis perdu, au moins une chance envolée.

Le rêve de la fiction : convaincre

Néanmoins, ce que font les auteurs de romans historiques classiques ressemble davantage aux efforts des historiens qu'au travail

11. Georges Lukacs, *Le roman historique*, traduit de l'allemand par Robert Sailly (Paris : Éditions Payot & Rivages, 2000 [1965 pour la traduction française]), 94.

des auteurs de métafiction. Et cela, ne serait-ce que parce qu'une tentative de mimésis exige de la recherche, d'être assez familier avec une époque pour la rendre de façon relativement satisfaisante et convaincante sans pour autant interrompre ce que John Gardner appelait le « rêve de la fiction » par une gaffe anachronique qui secouerait le lecteur de sa torpeur, de la suspension volontaire de son incrédulité. Tout cela s'oppose à l'approche des auteurs de métafiction qui insistent pour rappeler à leurs lecteurs qu'ils se trouvent devant un texte et non pas face à quelque spécieuse et hypothétique « réalité ».

La recherche des auteurs de romans historiques classiques est souvent tournée vers la texture du passé : ce que les gens portaient à une époque donnée, comment ils parlaient, les croyances qu'ils avaient en commun. Mais tout ce matériel documentaire est destiné à servir des visées artistiques et ces visées sont de première importance. Être convainquant est plus important qu'être exact. Assez curieusement, le passé lointain est souvent moins problématique pour l'auteur de romans historiques qu'une période plus rapprochée dans le temps. Pour dire une évidence frisant le ridicule, personne, parmi les lecteurs, ne se demande si les personnages d'*Ivanhoe* de Walter Scott vont parler le saxon ou le français, même si cela se justifie parfaitement du point de vue historique. Cependant, plus on se rapproche du présent et plus il est probable que les lecteurs s'attendent à une quelconque vraisemblance et qu'ils aient un avis sur ce qui peut constituer une représentation crédible du passé.

Pendant que j'écrivais *Comme des loups*, dont une partie se déroule en 1873, je me suis dit qu'en cherchant des chroniques de l'époque, je pourrais m'en inspirer et reproduire une langue dont le timbre sonnerait « authentique » dans la bouche de personnages de paysans pauvres, avec au mieux quelques années de scolarité. Mais quand, désireux de rendre compte du discours des habitants des lieux, je me suis mis à lire les chroniques des gens de passage dans l'Ouest, ou quand j'ai entrepris de lire les récits des commerçants

ou des habitants de la Frontière qui s'étaient aventurés à l'intérieur des terres, j'ai été plutôt désemparé. Je reproduis ici un bref passage d'un texte de L.A. Huffman, qui fut photographe en titre à Fort Keogh, dans le territoire du Montana autour de 1878, et qui donne un exemple du langage de tous les jours :

> Looks like Old Satchel k'ain't have no fun," Andy Williams used to say, "less'n he's sickin' somebody to ride Old Mokey or Zebra, and get k-i-l-l-e-d up. It ain't any of my fambly that's takin' risks that way. I shore have knowed fellers, though, to get a gun bent over their nut for less than loanin' such outlaws to parties with a yearn for this glad life[12].

On peut discuter pour savoir s'il s'agit là d'un compte rendu fidèle ou si l'on y reconnaît les clichés des romans de quatre sous de l'Ouest, mais d'autres sources sont malencontreusement de la même eau. Pour une oreille contemporaine, on dirait presque une parodie, Jed Clampett dans *The Berverly Hillbillies*, ou un extrait de la bande-son du film de Mel Brooks *Le shérif est en prison* (*Blazing Saddles*). Pour un romancier, singer cette façon de parler réveillerait à chaque page le spectre de Gabby Hayes, avec sa façon si drôle de débiter son jargon. Dans un roman, ce langage mettrait en péril l'illusion de la mimésis, même s'il est plus authentique que la solution que j'ai fini par adopter et qui est d'inventer une langue pour mon personnage, une langue empruntant à la fois à *Huckleberry Finn* et aux lettres et

12. L.A. Huffman, « Last Busting at Bow-Gun », dans William Kittredge et Annick Smith (dir.), *The Last Best Place : A Montana Anthology* (Seattle : University of Washington Press, 1988), 440. On pourrait traduire cette façon de parler par un québécois daté, un peu comme celui que parlent les personnages de Claude-Henri Grignon dans *Un homme et son péché.* « Andy Williams avait l'habitude de dire : "Coudonc, on dirait ben qu'pour avoir du fun, Old Satchel y court après des gars, pis yé forcé à monter Old Mokey ou Zebra, pis y finissent ben tous par s'casser la margoulette pis par mou-rir, dret-là. Ya pas parsonne d'ma parenté qui s'rait assez fou pour risquer des affaires de même. Ben sûr qu'j'ai connu ben des gars qu'on s'tait servi d'leur tête pour plier l'canon d'un gun, et pour ben moins que d'permet' à des bandits de c'te genre-là d'avoir du fun" ».

mémoires que j'ai pu lire, le reste étant pure invention de ma part. J'ai dû négocier non seulement avec moi-même, mais aussi avec l'oreille du lecteur. J'ai traité les documents dont je disposais bien à la légère, ce qui pour un historien représente évidemment le péché le plus grave, le plus impardonnable.

Je le reconnais, il ne s'agit là que d'un détail, je l'évoque seulement pour donner un exemple du fossé qui sépare les auteurs de romans historiques des historiens. Pour le romancier, les résultats d'une recherche ne sont pas sacrés ; ils doivent servir une fin. J'ai toujours pris grand soin de dissiper tout malentendu : je n'écris pas de l'histoire. Et parfois je me suis peut-être trop empressé de confesser avoir péché volontairement et par omission quand il m'est arrivé de tricher avec mes sources. Il faut ici descendre dans les abysses de l'anecdote personnelle pour en illustrer les effets. Dans une conférence donnée pour The Montana Historical Association, je suis passé aux aveux : oui, je savais que la littérature historique récente établissait entre deux et quatre le nombre de femmes violées par les chasseurs de loups lors du massacre de Cypress Hills, un épisode central dans mon livre *Comme des loups.* Oui, j'avais de mon plein gré choisit de décrire le viol comme s'il n'avait été perpétré que sur une seule victime, une très jeune fille. À peine ai-je eu fini de parler qu'un historien s'est levé pour m'accuser d'avoir atténué l'horreur du drame en diminuant le nombre de femmes autochtones qui avaient été violées ce jour-là.

J'ai fait de mon mieux pour expliquer que telle n'était pas mon intention. En fait, seule mon intuition de romancier m'avait conduit à condenser toute la violence et l'indignité d'un acte de viol sur une seule personne, pensant qu'ainsi la scène serait plus crue, plus répugnante et d'une violence plus épouvantable encore. J'avais également une autre raison. Je voulais me servir de cette scène comme d'un aiguillon qui pousserait le fils de l'Anglais à s'identifier avec ce qui arrivait à la fille, une identification qui allait être le germe d'une culpabilité qui le suivrait toute sa vie et le lancerait dans

l'action, 50 ans plus tard dans le roman, à Hollywood. Loin de vouloir atténuer le sens des événements, je voulais leur donner le plus de poids possible pour intensifier le sentiment d'une violation terrible.

Pour l'historien, il s'agissait du nombre de femmes violées, d'une question de quantité. Pour moi, il s'agissait de la qualité d'émotion de l'événement, de la meilleure manière de rendre le pouvoir qu'il allait exercer sur la vie du protagoniste. Je m'étais peut-être trompé, mais ce choix m'avait été dicté par mon instinct. Il sonnait juste, il correspondait aux exigences du roman.

Alessandro Manzoni, un écrivain italien du XIX^e^ siècle, a passé plus de vingt ans aux prises avec ce dilemme. Il entretint l'espoir d'écrire un traité établissant comment histoire et littérature peuvent se réconcilier dans le roman historique. Manzoni est lui-même surtout célèbre pour son roman historique, *I promessi sposi* (en français, *Les Fiancés*), paru pour la première fois en Italie en 1827 et très bien accueilli. Goethe, quant à lui, souligna que le roman de Manzoni souffrait d'un attachement fastidieux aux documents historiques[13]. Cette critique incita Manzoni à passer les vingt ans qui suivirent à écrire *Del romanzo storico, e, in genere de' componimenti misti di storia e di invenzione* – ce qui illustre à merveille à quel point les écrivains sont tendres comme l'orchidée et se fanent facilement à peine ils sont atteints par le gel de la critique.

Il faut cependant accorder à Manzoni que sa panique n'a pas amoindri l'acuité de son esprit au point de l'empêcher de reconnaître ce qui fait le talon d'Achille du roman historique : ses lecteurs soucieux d'histoire voudront savoir ce qui est vrai et ce qui est inventé, tandis que ses lecteurs plus portés vers la littérature se plaindront que l'unité esthétique de l'œuvre est mise à mal si on fait ce genre de révélation. Selon les termes mêmes de Manzoni :

13. Sandra Berman, « Introduction », dans *On the Historical Novel* d'Alessandro Manzoni, édition traduite et commentée par Sandra Berman (Lincoln : University of Nebraska Press, 1984), 25.

> Si l'on résume tous les arguments pour et contre, on peut, je crois, conclure que les deux camps ont raison. Ils ont raison, ceux qui veulent que la réalité historique soit représentée en tant que telle ; ils ont raison aussi, ceux qui veulent que le récit produise chez le lecteur des sentiments homogènes. Mais ils ont tort les uns et les autres de vouloir que le roman historique produise ces deux effets. Car le premier effet est incompatible avec sa forme même qui est le récit, tandis que le second est incompatible avec ses matériaux qui, eux, sont hétérogènes. Les uns et les autres réclament des choses raisonnables, mais les réclament là où il est impossible de les obtenir[14].

Finalement, Manzoni estime que le problème est insoluble sur le plan philosophique. Le roman historique est une forme de littérature assez gauche et ingrate. Il a quelque ressemblance avec le centaure, il n'appartient complètement ni à une espèce ni à une autre. C'est pour cela qu'en le regardant les historiens peuvent déclarer qu'il ne s'agit pas d'histoire. De leur côté, les spécialistes de la littérature ont longtemps nourri de sérieux doutes sur sa nature hybride, et ont été bien réticents à lui donner leur aval en raison de ce qu'ils ont perçu comme des échecs sur le plan esthétique. Pour A.S. Byatt :

> Depuis que j'écris, le roman historique a toujours été mal accueilli et contesté par la critique, à l'université comme dans la presse. Dans les années 1950, il suffisait de dire qu'il tentait d'échapper à la réalité pour qu'on le rejette, et l'idée même de roman historique évoquait capes, poignards, femmes en crinolines, corsages déchirés, bateaux à voiles engagés dans de sanglantes batailles. On pouvait aussi le rejeter en le qualifiant de bucolique. Ma sœur Margaret Dribble, dans une conférence donnée à l'Académie américaine des arts et des lettres, s'est élevée contre ce qu'elle a appelé « l'industrie de la nostalgie, du patrimoine, du costume d'époque et du drame ». Elle croit passionnément au devoir du romancier d'écrire sur le présent, d'affronter une époque qui est « laide, incompréhensible et soumise à des changement rapides »[15].

14. Manzoni, *On the Historical Novel*, *op. cit.*, 72.

15. A.S. Byatt, « Fathers », dans *On Histories and Stories : Selected Essays* (Londres : Vintage, 2001), 9.

Roman historique et identité nationale

On se retrouve du coup devant une question embarrassante : pourquoi autant d'écrivains canadiens de langue anglaise, qui pour la plupart avaient jusqu'ici enraciné leur œuvre dans l'expérience contemporaine, ont-ils adopté une forme littéraire aussi susceptible de leur attirer critiques et désaveux sur deux fronts, et de leur valoir des attaques sur les deux flancs ? Il est bien sûr impossible d'identifier une seule cause, il y en a vraisemblablement plusieurs. A.S. Byart remarque par exemple qu'en Grande-Bretagne,

> Il y a une dizaine d'années, le journaliste Chris Perchman entreprit d'interviewer des romanciers sur les raisons qui les poussaient à écrire des romans historiques, en espérant obtenir certaines réponses sur les paradigmes de la réalité contemporaine et ils répondirent tous la même chose. Ils voulaient écrire de façon plus élaborée, plus complexe, faire des phrases plus longues, employer une langue plus métaphorique[16].

Au Canada, la raison la plus urgente qui pourrait expliquer ce choix littéraire est sans doute que le roman historique a toujours été associé à l'affirmation et l'exploration de l'identité nationale. On peut penser par exemple au rôle de Walter Scott dans la renaissance de la culture et de l'histoire écossaises, à la radicalité de Manzoni quand il introduit la paysannerie italienne comme sujet dans *I promessi sposi*, à l'éloge de Gogol sur la vie des Cosaques dans *Taras Boula* ou à la recherche de l'essence de l'américanité de James Fenimore Cooper dans la saga *Bas-de-cuir*. Pour les Canadiens de langue anglaise, la définition de l'identité est une éternelle question, un éternel sujet d'angoisse et la vogue actuelle du roman historique anglophone n'est peut-être qu'une façon de plus d'aborder l'éternel sujet.

Dans son livre, *When Words Deny the World : The Reshaping of Canadian Writing,* Stephen Henighan relie ce changement de cap de la littérature à un moment précis de l'histoire du Canada.

16. A.S. Byatt, « True Stories and the Fact in Fiction », *ibid.*, 95.

> Au sens politique, l'idée collective du Canada a été démolie le 21 novembre 1988, quand les Canadiens ont choisi par leur vote de subordonner notre projet national aux exigences du libre-échange continental. Bien qu'on nous ait toujours assuré que la culture n'était pas au programme des négociations, il est évident qu'en l'absence d'une éthique nationale commune, une littérature endogène, et peut-être toute culture endogène, devient impossible dans un pays de taille moyenne où l'on parle deux langues internationales. Richard Glyn est l'auteur d'une remarque extrêmement judicieuse : alors qu'au XIX^e^ siècle les pays étaient des États-nations, le Canada est ou était une nation-État. Une nation-État s'épuise dans un contexte néolibéral de libre-échange : démantelez l'État et la nation s'efface[17].

Plus loin dans le même livre, Henighan insiste :

> Rétrospectivement l'histoire peut sans doute voir les premières années de la décennie 1990 comme une période de changement culturel radical, et même comme une sorte de traumatisme collectif. Comment les romanciers ont-ils réagi à l'anéantissement de notre moi intime ? D'abord en détournant les yeux… nos romanciers les plus importants ont participé à la réécriture de l'histoire comme s'il s'agissait d'une majestueuse reconstitution étrangère[18].

Cette façon de détourner les yeux devant l'époque contemporaine, Henighan l'attribue à un certain nombre de facteurs et j'espère que je ne déforme pas son raisonnement en le résumant et en l'exposant à grands traits. Il prétend entre autre que la mondialisation économique a accru le pouvoir culturel de Toronto, donnant encore plus de poids à l'influence de ses médias et de ses maisons d'édition, donnant naissance à quelque chose qu'il appelle TorLit, la littérature torontoise, un phénomène qui a remplacé la vieille configuration régionale ayant produit la CanLit, la littérature canadienne. Pour

17. Stephen Henighan, « Between Postcolonialism and Globalization », dans *When Words Deny the World: The Reshaping of Canadian Writing* (Erin : The Porcupine's Quill, 2002), 99.

18. Stephen Henighan, « Free Trade Fiction », dans *When Words Deny the World, op. cit.*, 137.

Henighan, les éditeurs torontois sont devenus les gardiens du succès dans le nouveau marché littéraire mondial et l'accès à ce marché est fondé sur un certain nombre de choses. Les romanciers de la vie contemporaine devaient éviter tout engagement avoué sur les problèmes politiques et sociaux du Canada qui pourrait dérouter des lecteurs étrangers. Ils devaient également garantir que leurs descriptions de la vie au Canada n'étaient pas trop « canadiennes ». Devant pareille orientation, écrit-il, ils furent nombreux à battre en retraite, cherchant refuge dans les romans historiques plus viables sur le plan commercial.

Il faut absolument ici que je confesse une chose : Henighan se sert de mon travail en indiquant qu'il fournit : « une chronique exceptionnellement parlante sur la manière dont un écrivain canadien important entreprend d'écrire de la fiction littéraire grand public, plus vendable sur le marché international ». Il fait remarquer que le genre d'histoires que j'ai publiées dans un livre intitulé *Things As They Are?* « est devenu démodé. Les critiques de la TorLit ont éreinté le livre en prétendant qu'il était tout ce que la littérature canadienne devait désormais éviter : blanc, mâle et rural », rejetant l'ouvrage parce qu'« il détonnait de façon inquiétante par rapport au goût de la littérature mondiale[19] ».

En analysant les propos d'Henighan, je cours le risque de paraître pleurnichard, grincheux et intéressé, mais je pense qu'il est utile de le faire parce que ses remarques ne sont pas fausses. Avec quelques réserves, je suis d'accord que le pouvoir qu'exerce Toronto tend à sous-évaluer la littérature régionale et rurale, en la considérant comme un atavisme, sans contact avec la société canadienne devenue de plus en plus multiculturelle et de plus en plus urbaine. Et je crois en effet que, pour les écrivains de langue anglaise qui ont connu la griserie du nationalisme culturel des années 1960 et

19. Stephen Henighan, « Reshaping the Canadian Novel », dans *When Words Deny the World, op. cit.*, 192-193.

1970, l'ALÉNA a représenté un changement radical, troublant et de bien mauvais augure. Ce changement semble avoir profondément marqué l'ambiance du pays, représentant un pas en arrière par rapport au nationalisme culturel et politique qui était si caractéristique de ma génération d'écrivains et des groupes de romanciers, de poètes et d'auteurs de nouvelles légèrement plus âgés dont nous avons emboîté le pas.

Je suis convaincu que les écrivains canadiens plus jeunes, qui ont fréquenté la littérature canadienne au collège et à l'université peuvent difficilement comprendre l'enthousiasme que j'ai éprouvé quand j'ai lu pour la première fois des écrivains comme Atwood, Munro, Richler, Davies, etc. J'ai eu un choc quand j'ai constaté que leurs livres étaient situés dans un contexte canadien facilement identifiable ; j'entrais ainsi dans un monde familier mais également étrangement nouveau parce que je ne l'avais jamais retrouvé dans la littérature. Bien sûr, certains écrivains canadiens avaient fait des choses du même genre par le passé, mais ils étaient rares : on ne m'en avait jamais parlé au cours de mes études et je ne les avais pas fréquentés par moi-même. Comme le fait remarquer Robert Kroetsch :

> Sur une terre nouvelle et dans sa littérature s'installe une sorte d'élan adamique à nommer, comme ce fut le cas dans la Nouvelle-Angleterre d'Emerson, de Thoreau et de Hawthorne. Sur une terre nouvelle, les écrivains se conçoivent eux-mêmes profondément comme des donneurs de noms. Ils nomment pour attirer l'attention, pour définir. Ils nomment pour dessiner des frontières. Ils nomment pour créer une identité[20].

Quand j'ai lu ces écrivains je me suis moi aussi senti comme Adam, émerveillé, ravi, et surpris bien au-delà de ce que j'éprouve quand je porte un jugement littéraire sur un auteur britannique, américain, français ou russe. Ces écrivains nomment mon pays. Mon ambition

20. Robert Kroetsch, « No Name is My Name », dans *The Lovely Treachery of Words : Essays Selected and New* (Toronto : Oxford University Press, 1989), 41.

confuse et apparemment irréalisable d'écrire tout à coup n'était plus aussi impossible qu'avant ma lecture de *Lives of Girls and Women.*

Créer une littérature canadienne du roman historique

La génération d'écrivains à laquelle j'appartiens a donc entrepris de nommer, de définir notre identité en tant que Canadiens. Il s'agissait là d'un projet à caractère régional et contemporain. Il y avait là-dedans naïveté, espoir, ferveur ainsi qu'une sorte d'exhortation honnête et évangélique, comme si la littérature servait de lieu de rassemblement dans un camp au milieu des bois. Et notre regard était résolument fixé sur le présent. Dans son livre *Spéculative fictions*, Herb Wyile écrit :

> À propos du fait qu'il n'existe pas de romans historiques dans les débuts de la littérature canadienne, dans les années 1960, Margaret Atwood faisait remarquer récemment que « nous [les écrivains de cette génération] étions alors occupés à découvrir que nous existions, dans ce qui était à l'époque l'ici et le maintenant et nous étions affairés à explorer tout ce que cela pouvait impliquer »[21].

L'ALÉNA ébranla la confiance de toute une génération de nationalistes culturels canadiens. Après tout, nous nous étions fait les dents sur *Lament for a Nation,* de George Grant. Quels que soient les avantages et les inconvénients politiques de l'ALÉNA, bien des écrivains de ma génération allaient penser qu'en suivant cette voix on renonçait au désir de définir une identité du Canada de langue anglaise. Du coup, ceux qui se considéraient partie prenante de cette entreprise, prirent une pause. Et pendant cette pause, je prétends que certains d'entre eux ont compris que l'histoire jouait un rôle important dans la formation de l'identité canadienne, comme d'ailleurs le fait de donner des noms sur une carte contemporaine du pays. Le passé commençait peut-être même à paraître plus canadien que le

21. Herb Wyile, *Speculative Fictions : Contemporary Canadian Novelists and the Writing of History* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2002), xi.

Canada du présent, qui s'engageait dans la mondialisation et semblait se blottir davantage encore entre les bras accueillants de notre voisin du sud.

Je parle d'impressions et non pas de programme. Je parle d'un groupe d'écrivains vieillissants, plus susceptibles d'avoir un sens du passé fort, de l'aimer davantage, tout simplement parce que désormais leur vie passée était plus longue que les années qu'ils pouvaient encore espérer vivre, voguant à la dérive dans le présent vers un avenir dont ils sentaient vaguement qu'ils ne partageraient pas les perspectives. Il s'agit là d'une intuition de ma part, d'un soupçon. Je n'ai pas étudié la question à fond, je n'ai pas fait d'enquête auprès des romanciers pour savoir ce qui les a poussés à écrire des romans historiques ; ce genre de question aurait sans doute provoqué chez eux une franche hilarité.

Dans mon cas, je ne me suis vraiment pas levé un matin en disant, bon, l'ALÉNA est désormais un fait acquis, comment vais-je y réagir ? Ah, ah ! il est temps de ressortir ce roman historique qui prend la poussière dans mon tiroir depuis 1982 et de me remettre au travail sur *Comme des loups*. Voyons voir, il est absolument essentiel que ce livre traite de la naissance de l'usine à rêves d'Hollywood et de son influence culturelle mondialisante. Et puis, l'un des personnages, un Canadien qui travaille à Beverly Hills dans les années 1920, devrait remettre en cause la prise fragile des Canadiens sur leur identité. Tout cela va faire une analogie avec les problèmes actuels. Je vais lui faire dire des choses du genre :

> Le Canada n'est pas un pays, c'est une géographie. Il n'y a pas de mouvement là-bas, du moins pas du genre dont parle Chance. Il n'y a pas de Whitman, pas de Twain, pas de Crane. La moitié des Canadiens anglais voudraient être vraiment anglais, et les autres voudraient être américains. Si tu veux exister, tu dois choisir. Même les catholiques ne considèrent pas les limbes comme quelque chose de permanent[22].

22. Guy Vanderheaghe, *Comme des loups* (Paris : Albin Michel), 214.

Je n'ai pas non plus décrété depuis le début que le roman devait évoquer l'épisode obscur d'un massacre d'Indiens des Premières Nations, un événement qui a contribué à hâter la décision du gouvernement Macdonald de créer la Police montée du Nord-Ouest, et de la faire marcher vers l'ouest pour affirmer ses visées sur cette partie du Canada. Je n'ai pas non plus choisi d'emblée de décrire cela comme un acte de prise de possession impériale ayant des conséquences inévitables pour la configuration du pays et pour les Autochtones, des conséquences qui sont encore très vives aujourd'hui. Le livre n'a pas été conçu pour illustrer des idées ; les idées ont surgi dans le cours de l'écriture. Bien entendu, je ne me suis pas dit : je dois écrire un roman historique, c'est le devoir du moment. Les écrivains ne travaillent pas comme ça. Par contre, ce qu'ils pensent, ce qu'ils croient finit bien sûr par émerger de leur travail et le roman historique canadien regorge d'exemples qui montrent, entre autres, que les écrivains sont conscients que l'histoire canadienne est une composante essentielle de toute formulation de l'identité du Canada. Il s'agit là d'une tactique très différente de celle des romanciers qui commencèrent à publier dans les années 1960, 1970 et 1980, mais elle continue de tourner autour de la question de qui nous sommes en tant que peuple.

Dans la première moitié du XX^e^ siècle, les historiens ont fait le maximum pour construire un sens de l'identité des Canadiens de langue anglaise, un sens provisoire et dangereux ; à l'époque, l'influence des auteurs de fiction canadiens est minimale, pour ainsi dire nulle. En donnant autant de poids à la connaissance historique dans la création d'un sens de notre identité, je n'invoque pas la suprématie du passé, je ne succombe pas davantage à la nostalgie d'un bon vieux temps quelconque. L'histoire nous permet au moins de ne pas oublier le changement, la fluidité, la mutabilité. Quand je suis entré à l'école primaire, parmi les tortures pédagogiques qui m'ont été infligées, on m'a demandé de dessiner l'Union Jack avec une règle et de le colorier avec des crayons de couleur. Et que Dieu vienne en aide

à ceux qui se trompaient ! On nous a également envoyés à six ans au cinéma le plus proche voir un film sur le couronnement de la reine Élizabeth II. Une sortie scolaire d'autant plus bizarre que l'accession au trône de la reine n'était même pas un événement d'actualité puisque son règne avait commencé quatre ans auparavant.

Mais les choses se mirent à changer très vite. Dans les sept ans qui suivirent, le pays fut pris au piège du grand débat sur le drapeau ; bientôt le *Red Ensign* canadien allait être relégué aux poubelles de l'histoire et mes oncles qui avaient combattu sous le vieux drapeau devinrent fous de rage parce qu'on *leur* prenait *leur* drapeau. Pour l'adolescent que j'étais, leur comportement était incompréhensible. Moi, je voulais un nouveau drapeau, un nouveau logo. Je ne pouvais pas comprendre que mes oncles avaient le sentiment qu'on effaçait leur identité, une identité qui s'était forgée dans certaines batailles en Afrique du Nord, en Italie et aux Pays-Bas, une identité qui s'était façonnée en exil et qui avait triomphé au prix de blessures handicapantes, de chocs psychologiques. Le passé qu'ils avaient appréhendé, dont ils s'étaient emparé, on le leur arrachait des mains et ils étaient furieux qu'il leur échappe ainsi.

Mais personne ne possède l'histoire, malgré toute l'envie qu'on peut en avoir. On ne peut pas non plus rattacher une identité des Canadiens de langue anglaise à un moment en particulier, la figer comme un insecte dans un morceau d'ambre, elle est changeante comme le vif-argent, versatile, lunatique. Au cours de ma vie, j'ai connu l'institution du bilinguisme officiel et du multiculturalisme, le rapatriement de la Constitution, l'établissement de la Charte des droits et libertés de la personne ; tous ces réaménagements ayant été parfois chaudement débattus, parfois déplorés, mais qui sont désormais acceptés par la plupart comme des pierres angulaires de la nation canadienne et de l'identité du Canada.

Mais l'histoire démontre également que les traces du passé persistent dans ces formulations, et que c'est ce qui explique l'importance de connaître ce passé pour la vie au présent. Tous les aspects

du travail des historiens prennent de la valeur si on les considère sous ce jour : ce sont des études spécialisées qui révèlent certains épisodes oubliés ou les espoirs qui luisent encore faiblement dans le présent, des interprétations globales qui touchent les expériences partagées par les Canadiens de tous les types et de toutes les catégories et qui démontrent que peut-être, peut-être seulement, dans tout le fatras des divisions, il pourrait exister un centre et que ce centre pourrait se tenir. Je passe sur les complications des relations entre le Canada de langue anglaise et le Canada de langue française parce que le sujet est trop vaste pour être exploré dans le cadre de cette conférence et, pour être franc, il dépasse les limites de mes connaissances, sauf pour dire que le Canada est un pays difficile, ingérable, mais pas complètement.

Un pays de fantômes

Quel rôle le roman historique canadien joue-t-il dans la description de l'identité du Canada de langue anglaise ? Il est bien modeste en regard de celui de l'historien. Les auteurs de fiction ne possèdent ni la maîtrise des faits ni l'ambition nécessaire pour se lancer dans de grandes interprétations générales. Cependant, il y a des siècles, un Italien, le philosophe de l'histoire Giambattista Vico fit un postulat tout à fait stupéfiant pour son époque, une hypothèse selon laquelle l'histoire puise ses origines dans l'homme et non pas dans la providence divine. Je crois que le roman historique renforce le sentiment qu'elle avance à partir d'humbles origines humaines. Bien que la voix omnisciente, autoritaire, analytique de l'historien puisse donner l'impression que les forces de l'histoire possèdent la toute-puissance de la providence divine, les voix successives des romans de Stegner nous rappellent que l'histoire n'est jamais aussi claire, aussi simple pour ceux qui la vivent que ce que l'on pourrait imaginer. La leçon à tirer du roman historique pourrait être que le passé a été tout aussi problématique que le présent dans lequel nous nous débattons. La clameur des voix du roman historique, qui proclament toutes leur

vérité particulière, peut nous amener à saisir que nous devons notre compréhension du passé et du présent à nos efforts personnels et qu'il s'agit là de sujets que chaque citoyen se doit de penser et de méditer. Dans *Comme des loups*, il y a une mise en garde. Méfiez-vous de ceux qui vous proposent un passé trop bien ficelé dans une histoire, dans un documentaire, dans un film historique ou peut-être, plus dangereux que tout, dans un roman historique. Mettez-les tous à l'épreuve.

À l'ère où les bureaucraties monstrueuses, les entreprises sans visage, les institutions financières hors de tout contrôle et les concepts flous comme celui de la mondialisation jouent le rôle de la providence divine et agissent de plus en plus en supposant que les êtres humains sont impuissants à orienter leurs destinées ou à affirmer leur identité, l'histoire et la fiction historique peuvent fournir une humble seconde voix qui nous rappelle que nous vivons avec les conséquences de nos choix, de nos actions. Elles nous rappellent que nous méritons le pays qui est le nôtre et que nous en sommes responsables. À une époque où le discours politique est de plus en plus manichéen, de plus en plus simplifié et réductionniste en termes de perspectives, insister sur la complexité du passé, c'est insister sur celle du présent, c'est rappeler que le véritable cosmopolitisme ne se contente pas d'accepter avec enthousiasme la différence dans le moment présent, mais qu'il la reconnaît aussi dans le passé.

Donald Creigton, le grand historien canadien désormais tout à fait passé de mode a dit un jour : « L'histoire est le récit d'une rencontre entre un personnage et une circonstance [...] la rencontre entre un personnage et une circonstance, c'est essentiellement une histoire [23]. » L'histoire raconte un autre genre d'histoire que la fiction. Son discours privilégie les preuves, le jugement réfléchi, la mesure dans l'interprétation. Elle parle d'une voix lointaine, raisonnable, empreinte

23. John Robert Colombo, *Colombo's Canadian Quotations* (Edmonton : Hurtig Publishers, 1974), 129.

d'autorité. Les romanciers ont un autre langage, plus intime, plus viscéral. Alessandro Manzoni a écrit que l'histoire nous livre :

> Des événements qui, pour ainsi dire, nous sont connus seulement de l'extérieur ; ce que les hommes ont fait : non ce qu'ils ont pensé ; les sentiments qui ont accompagné leurs délibérations et leurs plans, leurs succès et leurs catastrophes ; les mots par lesquels ils ont essayé de faire valoir leurs passions et leurs volontés en regard d'autres passions et d'autres volontés, dans lesquels ils ont exprimé leur fureur, épanché leur tristesse, dans lesquels, bref, ils ont révélé leur individualité : tout cela l'histoire le passe presque sous silence ; et c'est justement le domaine de la poésie[24].

Je ne prétends pas qu'une voix soit meilleure que l'autre ou qu'elle ait plus de valeur. Comme dans la fable des six aveugles qui tâtent chacun une partie d'un éléphant et qui en tirent des conclusions sur ce qu'il est à partir de ce qu'ils touchent, ni l'histoire ni le roman historique ne suffisent à eux seuls à rendre justice à cet éléphant que représente le passé. Nous devons disposer d'histoires nombreuses et complémentaires. En tant que peuple, non seulement nous nous situons dans des histoires, mais nous nous découvrons également en elles. Personne ne peut appréhender le passé en l'arraisonnant ; le passé est un héritage commun et une contrée de fantômes. Ces fantômes marchent parmi nous. Plus nous nous raconterons des histoires de fantômes, de toutes les sortes et sous toutes les formes, et plus nous parviendrons à comprendre qui nous sommes et moins nous, les Canadiens, serons, aux yeux des autres, des créatures étranges.

24. Cité dans Georges Lukacs, *Le roman historique*, *op. cit.*, 122.

John B. Robinson

Lauréat Trudeau 2008,
Université de la Colombie-Britannique

BIOGRAPHIE

John B. Robinson est le directeur exécutif de Viabilité UBC Vancouver (UBC Sustainability Initivative) et professeur à l'Institut des ressources, de l'environnement et de la durabilité ainsi qu'au département de géographie de l'Université de la Colombie-Britannique. Dans le premier rôle, il est responsable de l'intégration des approches durables universitaires et opérationnelles sur le campus Point Grey de l'Université.

Sa propre recherche porte notamment sur l'intersection entre les mesures d'atténuation, d'adaptation et de durabilité en matière de changement climatique ; sur l'utilisation de la représentation visuelle, de la modélisation et de l'engagement civil pour étudier les formes de durabilité de l'avenir ; sur la durabilité dans la construction et l'aménagement urbain ; sur la création de partenariats, visant la durabilité, entre le monde de la recherche et les secteurs privés, publics et des ONG ; et, en général, sur les intersections entre la durabilité, les changements sociaux et technologiques, les changements de comportement et les processus d'engagement communautaire. Actuellement, il travaille sur le développement des programmes de recherche et de partenariats autour du nouveau Centre de recherche interactive sur la durabilité, le CIRS (Centre for Interactive Research on Sustainability).

John B. Robinson est membre du comité de BC Hydro sur la conservation et l'efficacité de l'énergie électrique, et membre du comité de programme du Pacific Institute for Climate Solutions. Il siège aux conseils d'administration de la Sustainable Cities Foundation et du Pembina Institute. Il est membre du comité

directeur d'HELIO International et des comités de rédaction des journaux *Integrated Assessment*, *Ecology and Society*, *Building Research and Information* et *Journal of Industrial Ecology*. Nommé lauréat Trudeau en 2008, il est aussi l'un des principaux auteurs des trois derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui a remporté le prix Nobel de la paix en 2007.

RÉSUMÉ

À titre de chercheur et de praticien, comment pouvons-nous nous attaquer aux grands défis sociétaux comme la viabilité ? Quel type de savoir nous faut-il et comment pouvons-nous faire en sorte qu'il serve au changement social ? Peut-on allier recherche universitaire et engagement social ? Combiner théorie et pratique ? Cette conférence traitera de certaines de ces questions dans le contexte d'une carrière universitaire qui a été dictée par le souci de contribuer à un processus de transformation sociétale orienté vers la viabilité, processus dont la nécessité se fait de plus en plus pressante. D'où l'accent sur ce que j'appelle « l'interdisciplinarité fondée sur les enjeux », un mélange parfois difficile, mais toujours fécond, de recherche et d'engagement communautaire visant à combiner divers types de connaissances « techniques et spécialisées » à des valeurs, attitudes et pratiques publiques en vue de faciliter une transition vers la viabilité. En réfléchissant sur ces questions, je dégagerai des leçons des nombreuses années où j'ai essayé de mettre en œuvre l'interdisciplinarité fondée sur les enjeux telle qu'elle s'applique à l'énergie, au changement climatique, à la simulation et aux jeux de hasard, aux immeubles et à la viabilité urbaine. Je conclurai en présentant des observations sur les orientations que nous espérons donner à ce travail dans l'avenir.

CONFÉRENCE

Par-delà les méthodes conventionnelles : le non-conformisme au service de la viabilité

Université Ryerson

LE 3 MARS 2010

Introduction

Permettez-moi de commencer par une brève citation d'un de mes auteurs préférés :

> Said Conrad Cornelius o'Donald o'Dell,
> My very young friend who is learning to spell:
> "The A is for Ape. And B is for Bear.
> The C is for Camel. The H is for Hare
> The M is for Mouse. And the R is for Rat."
> "I know all the twenty-six letters like that…
> …Through to Z is for Zebra. I know them all well."
> Said Conrad Cornelius o'Donald o'Dell.
> "So now I know everything anyone knows.
> From beginning to end. From the start to the close.
> Because Z is as far as the alphabet goes."
> Then he almost fell flat on his face on the floor
> When I picked up the chalk and drew one letter more!
> A letter he never had dreamed of before!
> And I said, "You can stop, if you want, with the Z.
> Because most people stop with the Z.
> But not me!!!
> In the places I go, there are things that I see
> That I never could spell if I stopped with the Z.
> I'm telling you this 'cause you're one of my friends.
> My alphabet starts where your alphabet ends[1]!"

1. Dr. Seuss, *On Beyond Zebra* (New York : Random House, 1990).

[Traduction libre]
Voici ce qu'a dit Cornelius o'Donald o'Dell,
Mon très jeune ami qui apprend comment on épelle :
« A pour agneau et B pour bison
C pour coq et H pour hanneton.
M pour mouflon et P pour porcelet.
Je connais les 26 lettres de l'alphabet…
…Jusqu'à Z pour zèbre. Je les connais par cœur. »
Et d'ajouter Conrad Cornelius o'Donald o'Dell,
« Maintenant je connais tout ce qu'il y a à connaître
Du début jusqu'à la fin
Car après Z on ne peut aller plus loin. »

Puis il est presque tombé face contre terre
Lorsque j'ai pris la craie et dessiné une lettre de plus !
Une lettre qu'il n'avait jamais imaginée, qu'il n'avait jamais vue !
Et j'ai dit : « Si ça te plaît, tu peux t'arrêter à Z.
La plupart des gens s'arrêtent à Z.
Mais pas moi ! ! !
Là où je vais, que de choses je vois
Et je ne pourrais jamais épeler si je m'arrêtais à Z.
Je te dis cela parce que tu es un ami.
Mon alphabet commence là où le tien finit ! »

Je ne veux pas donner l'impression de porter ma carrière au niveau sublime de celle de Marco, le protagoniste du Dr. Seuss dans *On Beyond Zebra*, mais je ne vous cacherai pas la grande sympathie que je ressens pour Marco dans sa tentative d'aller au-delà de l'alphabet classique en vue de trouver de nouvelles façons d'exprimer notre compréhension du monde. J'adopterai donc Marco comme une sorte de guide symbolisant ce que j'ai essayé de faire au cours de ma carrière : contribuer à la création de nouvelles formes de compréhension interdiscipliniare et de pratique au service de la durabilité.

Dans les pages qui suivent, je veux aborder quatre questions :

1. Ce que nous étions : un bref survol du climat intellectuel des années 1970.
2. La voie sinueuse : un abrégé des tentatives visant à adopter les nouvelles perspectives découlant de cette expérience.
3. Se montrer indiscipliné : les leçons que l'on peut tirer de ces tentatives.
4. Après *On Beyond Zebra* : favoriser le changement social au service de la durabilité.

Ce que nous étions

Bien qu'elle semble maintenant perdue dans les brumes de l'histoire intellectuelle et dépassée par des événements plus récents, la décennie 1970 a été une période envoûtante pour ceux qui accédaient alors à la maturité intellectuelle. Je me revois, étudiant de deuxième cycle aux prises avec les questions environnementales, entraîné par les principaux courants de pensée semblant s'accorder à ma démarche. Et je constate que certaines des questions débattues alors soulèvent des défis intellectuels et pratiques qui n'ont rien perdu de leur actualité.

En esquissant ce portrait du climat intellectuel des années 1970, perçu dans une perspective très particulière et limitée, je parlerai tout d'abord du contexte. Certains se rappelleront sans doute qu'en 1976 Tom Wolfe a défini cette décennie comme la « décennie du moi[2] ». Wolfe cherchait ainsi à mettre en évidence l'abandon de la culture communautariste et socialement engagée des années 1960 au profit d'une culture individualiste, narcissiste et égoïste. Élève d'une école secondaire de l'Ontario à la fin des années 1960, puis étudiant de premier cycle de l'Université de Toronto au début des années 1970, j'avais été témoin de l'éclosion, puis de la disparition, de l'idée qu'insérer des fleurs dans des canons de fusil était un signe

2. Tom Wolfe, « The "Me" Decade and the Third Great Awakening », *New York Magazine*, 23 août (1976), 26-40.

annonciateur de la révolution imminente[3]. Mais j'avais été aussi profondément influencé par ce qui me semblait être la soif profonde d'un monde plus juste, plus égalitaire et progressiste, et plus environnementalement inoffensif. À l'époque, il me semblait clair que c'était là l'objectif qu'il fallait poursuivre, mais je me rendais compte aussi que le monde était sur une tout autre trajectoire.

La protection de l'environnement constituait une des données essentielles de cette vision. À plusieurs égards, le mouvement environnemental moderne est issu du ferment social et de la réflexion sociale des années 1960. Il a su réaliser une synthèse entre cette préoccupation sociale et culturelle, d'une part, et, d'autre part, les débats plus anciens sur la préservation et la conservation des milieux naturels, la santé urbaine et l'hygiène publique, qui remontaient au XIX^e^ siècle. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, dans la foulée de la parution de l'ouvrage de Rachel Carson intitulé *Silent Spring* (1962), plusieurs analyses critiques de la société industrielle moderne ont connu un immense succès. Parmi les plus célèbres, mentionnons *The Historic Roots of our Ecologic Crisis* (1967) de Lynn White, *The Tragedy of the Commons* (1968) de Garret Hardin, *The Economics of the Coming Spaceship Earth* (1968) de Ken Boulding, *Population Bomb* (1968) de Paul Ehrlich, *The Closing Circle* (1971) de Barry Commoner, le magazine écologiste *Blueprint for Survival* (1972), *Limits to Growth* (1972) du Club de Rome, *Only One Earth* (1972) de Barbara Ward et René Dubos, *Small is Beautiful (*1973*)* de Schumacher et *Towards a Steady State Economy* (1973) de Herman Daly.

Bien que divergeant sur plusieurs points importants, tous ces ouvrages affirmaient que l'humanité avait atteint ou était sur le point d'atteindre un seuil critique dans ses rapports avec le monde naturel et qu'elles se heurterait à des contraintes naturelles exigeant

3. On trouvera une critique sévère de cette approche et de l'idée même de contre-culture dans : Joseph Heath et Andrew Potter, *The Rebel Sell : Why the Culture Can't be Jammed* (Toronto : Harper-Collins, 2004).

des modifications majeures en matière de comportement humain, de technologie, d'institutions et de politiques.

Ces vues ont été fortement accréditées par la « crise énergétique » de 1973-1974, qui a semblé confirmer l'idée que la ressource naturelle la plus importante et la plus répandue, le pétrole, était vouée à devenir sous peu une denrée rare[4]. À la fin de la décennie, de fortes augmentations du prix du pétrole occasionnées par la révolution iranienne ont également suscité des craintes de pénurie.

À la fin des années 1970, on avait donc l'impression que le moment était venu de modifier en profondeur les politiques, les comportements et les institutions afin de mieux tenir compte de la nouvelle réalité d'un monde aux prises avec des ressources limitées[5]. Mais, à la même époque, le monde universitaire se heurtait à un ensemble de données d'un tout autre ordre qui semblait remettre en question, par-delà les apparences superficielles, certains principes sous-jacents de la théorie environnementale sur le rôle et la situation de la pensée scientifique dans la société.

Pour moi, les arguments fondamentaux sur cette question relevaient de l'histoire et de la philosophie des sciences, et notamment

4. De fait, bien que la crise énergétique ait donné lieu à des files d'attente et à quelques décès dans les stations d'essence aux États-Unis, les livraisons de pétrole du Moyen-Orient en Amérique du Nord n'ont pas diminué à la suite de l'embargo. Toutefois, certains pétroliers ont éprouvé de mystérieux ennuis de moteur au milieu de l'Atlantique, ce qui a retardé leur arrivée dans les ports américains, alors que les cours du pétrole augmentaient d'un jour à l'autre (John Blair, *The Control of Oil* [New York : Pantheon Books, 1976]).

5. Quoi qu'il en soit, de tels changements ne se sont pas concrétisés, notamment à cause de l'émergence d'un excès de pétrole à l'échelle mondiale au milieu des années 1980, excès qui a eu pour effet de discréditer l'idée d'un épuisement à court terme des gisements de pétrole. La chute sensible des cours du pétrole qui en est résultée au cours des années 1980 a entraîné un abandon massif des projets et des investissements visant à accroître l'efficacité énergétique et à trouver d'autres sources d'approvisionnement énergétique. D'où la mise au rancart des politiques énergétiques destinées à promouvoir ces approches.

de l'ouvrage de Thomas Kuhn intitulé *La Structure des révolutions scientifiques,* paru en 1962. S'appuyant en partie sur des arguments élaborés par Stephen Toulmin, Norman Hanson et Michael Polanyi, Kuhn avait dressé un tableau de l'évolution des sciences naturelles dont les conséquences étaient bouleversantes pour tous ceux qui avaient plus ou moins souscrit à la conception empiriste selon laquelle les sciences projettent une image du monde réel qui est vraie dans la mesure où cette image est fondée sur l'observation et vérifiable par l'expérience. Kuhn a utilisé le mot « paradigme » pour exprimer l'idée que ce qu'il dénommait « sciences normales » reposait sur un ensemble d'expériences et de conceptions exemplaires, de croyances et d'engagements épistémologiques de fond qui étaient eux-mêmes incommensurables et invérifiables et, par conséquent, susceptibles d'être rejetés par des révolutions scientifiques.

Le travail de Kuhn a provoqué une vive controverse non seulement en histoire et en philosophie des sciences, mais aussi dans l'ensemble des sciences sociales. Dans plusieurs branches des sciences sociales, « paradigme » est devenu un des mots les plus fréquemment utilisés (et peut-être l'un des plus mal utilisés)[6], et les conséquences épistémologiques de l'analyse de Kuhn ont nourri toute une série de débats importants. Une des principales difficultés était de concilier le relativisme apparent de l'œuvre de Khun et l'idée que le progrès scientifique est possible, et la connaissance scientifique, fiable[7].

6. Margaret Masterson a acquis une certaine notoriété en établissant que le mot « paradigme » était utilisé de 44 manières différentes dans l'œuvre de Kuhn. Voir Margaret Masterson, « The nature of a paradigm », dans *Criticism and the Growth of Knowledge*, I. Lakatos et A. Musgrave (dir.) (Londres : Cambridge University Press, 1970), 91-196.

7. Ironie du sort, Kuhn a inventé le concept de paradigme précisément pour délivrer la science du relativisme prononcé implicite dans les travaux d'auteurs comme Hanson et Toulmin. Cela ressort très clairement d'un de ses premiers ouvrages : Thomas Kuhn, « The function of dogma in scientific research », dans *Readings in the Philosophy of Science*, B. Brody (dir.) (Englewood Cliffs : Prentice-Hall, 1970), 356-373.

Dans mon esprit impressionnable, une forme d'épistémologie antiréaliste semblait surgir dans plusieurs domaines. C'était l'époque où Peter Winch parlait de la compréhension des sociétés primitives et Isaiah Berlin de celle des théories politiques, où Clifford Geertz adoptait une position anti-anti-relativiste, où Karl-Otto Apel traitait du « tri-lemme » de la justification épistémologique, Ernst Gombrich de l'art et de l'illusion, Leon Festinger de la dissonance cognitive, Benjamin Whorf du langage et du sens, Robert Ornstein de l'admission d'autres formes de connaissance à une nouvelle psychologie humaniste, Lawrence Tribe des limites de la rationalité instrumentale, Piaget et Bruner de la psychologie génétique constructiviste, Jürgen Habermas de la science en tant qu'intérêt constitutif de la connaissance, Thomas Berger et Thomas Luckmann de la construction sociale de la réalité, Merleau-Ponty de la phénoménologie de la perception et George Steiner du langage et de la traduction. Et de tout cela se dégageait le sentiment que les prétentions à la vérité (« truth claims ») fondées sur l'observation devaient être dorénavant relativisées jusqu'à un certain point par suite du rôle actif des paradigmes, des modèles, des cadres et d'autres structures épistémologiques dans la formation de nos perceptions et de nos interprétations.

Certes, on ne doit pas conclure pour autant que ces auteurs aux vues très diverses s'accordaient les uns avec les autres, ou que leurs ouvrages projetaient une vision unifiée ou cohérente des divers sujets qu'ils abordaient. Au contraire, il y avait des désaccords importants sur des enjeux fondamentaux. Pourtant, à moi, étudiant de deuxième cycle s'acharnant à trouver un fondement théorique ou conceptuel sur lequel s'appuyer, ces auteurs semblaient témoigner de la montée d'un nouveau scepticisme à l'égard des prétentions à la vérité qui, par ailleurs, devaient être envisagées avec le plus grand sérieux dans le travail auquel je me consacrais.

Ce scepticisme me semblait particulièrement radical concernant un aspect clé du débat environnemental : l'idée que la science et la technologie pouvaient offrir des conceptions objectivement vraies

et moralement neutres de la nature du défi environnemental auquel nous nous heurtions. Cette idée était profondément enracinée dans les études sur l'environnement. Celles-ci étaient truffées de formulations qui équivalaient à affirmer sans ambages que « l'écologie prouve » que nos ressources s'épuisent, que nous causons du tort ou que nous excédons nos limites. Au même moment, toutefois, un certain discours environnemental, témoignant en partie de ses origines contre-culturelles, se voulait ouvertement critique à l'endroit du scientisme et du rôle de la science et de la technologie dans la création et le maintien de la société industrielle moderne. Il arrivait parfois que ces deux visions très différentes de la science se retrouvent au sein d'un même ouvrage.

L'idée que les changements dont je viens de parler pourraient aboutir à une nouvelle synthèse intellectuelle ne pouvait qu'entretenir en moi, étudiant de troisième cycle de la fin des années 1970, une certaine fébrilité. Bien entendu, les liens entre l'environnementalisme et l'évolution sociale, politique et culturelle des années 1960 étaient explicites. Dans un cas comme dans l'autre, on semblait reconnaître la nécessité pour la société industrielle moderne de se focaliser sur des résultats plus socialement progressifs et plus environnementalement anodins, encore qu'il y ait eu de profonds désaccords sur ce qui devait changer et sur les modalités du changement. Mais ce sont les arguments de nature plus théorique des sciences sociales qui retenaient surtout mon attention. À mes yeux, les diverses contestations épistémologiques des méthodes empiristes classiques de connaissance et de compréhension semblaient indiquer que le recours à de solides arguments scientifiques militant en faveur de changements dans les comportements et les politiques ne suffiraient pas à garantir ces changements. Ce qui était en jeu, c'était plutôt le concept de rationalité sur lequel repose tout le projet de la modernité. Si nous concevons l'évolution de l'Occident au cours des derniers siècles comme la résultante de l'application progressive dans plusieurs domaines de la vision essentielle-

ment empiriste et mécaniste de la nature et de la société formulée pour la première fois dans les œuvres de sciences naturelles du XVII^e^ siècle[8], ce que les auteurs que j'ai mentionnés semblaient proposer n'était rien de moins qu'une critique de ce projet. Cette critique incitait à conclure à la nécessité de remplacer nos conceptions classiques de la vérité, de l'objectivité, de la facticité, de la neutralité morale, etc., par une nouvelle vision tout à la fois plus contextuelle, plus culturellement conditionnée et plus centrée sur les processus sociaux de création et de compréhension du savoir.

À la suite de ces considérations, je me suis retrouvé du côté de ceux qui, dans le débat environnemental, doutaient fort que les inquiétudes environnementales et sociales puissent être légitimées de manière non équivoque par un examen des données factuelles, ou que la vérité et l'objectivité soient les idéaux les plus utiles pour aborder des questions complexes. Dans ma thèse de doctorat, j'ai donc essayé de soutenir que, guidés davantage par des critères de cohérence et de fécondité que par la cohérence avec la réalité ou la vérité objective, il nous fallait avant tout recourir à des processus en vertu desquels nous pourrions élaborer collectivement des conceptions viables des problèmes de durabilité[9]. Comme l'explique Donald Michael, qui m'a suggéré le titre de ma thèse :

8. Sur cette question, voir Morris Berman, *The Reenchantment of the World* (New York : Bantam Books, 1984) et Richard Tarnas, *The Passion of the Western Mind* (New York : Ballantine, 1991). Ces 25 dernières années, j'ai analysé cet argument dans le cadre de plusieurs cours d'histoire et de philosophie de la pensée environnementale. Je suis redevable à mon collègue Bob Gibson, avec qui j'ai donné deux versions de ces cours pendants plusieurs années, ainsi qu'à plusieurs générations d'étudiants qui ont fréquenté l'Université de Waterloo et l'Université de la Colombie-Britannique entre le milieu des années 1980 et aujourd'hui et qui m'ont aidé à affiner ma réflexion sur ces questions.

9. John Robinson, « Both Feet Planted Firmly in Mid-Air : An Investigation of Energy Policy and Conceptual Frameworks » (thèse de doctorat, Département de géographie, Université de Toronto, 1981).

> Ce qu'il faut, c'est un état d'esprit, un état d'être où, loin de (nous) percevoir comme des descripteurs de la « réalité objective », (nous nous) percevons plutôt comme des créateurs de mythes viables et humains, bien que provisoires. Les deux pieds plantés fermement entre ciel et terre. Parce que, dès lors que l'on cesse de reconnaître la nécessité de vivre dans un monde de mythes temporaires, on risque fort de finir par croire que les mythes que l'on a créés sont *la* réalité[10].

Rétrospectivement, le double désir de contribuer aux types de changement qui m'apparaissaient nécessaires dans le monde et de mieux comprendre les fondements de la pensée à l'origine de ce monde ont déterminé la plupart de mes activités postérieures, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde universitaire. Et la tension entre ces deux objectifs a été pour moi une source féconde de motivation.

La voie sinueuse

D'un certain point de vue, l'adoption de l'approche constructiviste[11] décrite ci-dessus soulève de très sérieuses difficultés en matière de durabilité. Comment pouvons-nous formuler des revendications convaincantes sur la nécessité d'un changement sociétal profond si nous rejetons l'autorité de la vérité et de l'objectivité ? Tant ceux qui sont sceptiques quant à la nécessité d'un tel changement que ceux qui militent passionnément en sa faveur misent sur l'utilisation de la recherche scientifique pour consolider leur position. Comme l'a signalé Habermas, la science est l'arbitre épistémologique de notre

10. Donald Michael, « Planning's Challenge to the Systems Approach », dans *Futures Research—New Directions*, Harold A. Linstone et W. H. Clive Simmonds (dir.) (Don Mills, Ontario : Addison-Wesley, 1977), 98.

11. Je me détourne ici de la « préoccupation environnementale et sociale » pour parler de « durabilité ». Comme le mot « durabilité » est devenu d'usage courant seulement au début des années 1990, son utilisation au début de cette section peut sembler anachronique. Toutefois, le mot décrit mieux que tout autre l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et économiques que je vais aborder dans l'exposé.

âge ; il n'y a pas d'autre source d'autorité comparable concernant les affirmations que nous faisons au sujet du monde qui nous entoure. Et les idées de vérité, de recherche impartiale et d'objectivité font partie intégrante de notre conception de la science. Si l'analyse de la durabilité ne repose pas sur ces idéaux, sur quelle autre base pourrait-elle reposer ?

Pour aborder ces questions, on peut dans une certaine mesure redéfinir la problématique et mettre en bémol le contenu du travail scientifique tout en insistant davantage sur la question du rôle social de la science et de la technologie qui en découle[12]. Les travaux dans des domaines comme la sociologie de la connaissance scientifique, les études sociales de la science, les études de science et de technologie, et le contrôle social de la technologie ont abouti à la publication de précieux ouvrages théoriques et analytiques sur les modalités de création et de validation de la connaissance scientifique, ainsi que sur les liens entre sciences appliquées et technologies, et processus sociaux. Le portrait qui se dégage de ces ouvrages est celui d'un processus très humain de constitution et d'application du savoir où certaines valeurs sont profondément enracinées et maintenues et où des cadres différents de compréhension et d'interprétation sont élaborés, contestés et appliqués. Le contexte culturel de ces activités contribue sensiblement à déterminer non seulement ce que l'on analyse, mais aussi les méthodes d'analyse et les résultats attendus. Dans la plupart de ces travaux, on accorde relativement moins d'importance aux questions de vérité et d'objectivité, et relativement plus d'importance aux questions de cohérence, de fécondité et de concordance relative aux données recueillies.

12. Comme Kuhn l'a signalé, il s'agit là d'une donnée classique dans les révolutions scientifiques. L'objet d'un nouveau paradigme ne consiste pas tant à donner de nouvelles réponses à de vieilles questions qu'à modifier les questions que l'on estime intéressantes.

À mon avis, de telles approches offrent un moyen pragmatique de sortir de l'impasse apparente des explications constructivistes de la production du savoir humain. En outre – et non sans une certaine ironie –, de telles explications non seulement ne compromettent pas, mais affermissent deux des principes méthodologiques fondamentaux de la science moderne : le contrôle par les pairs et la réplication. Si ce qui se passe dans nos tentatives de comprendre le monde a moins à voir avec la découverte de vérités objectives et davantage à voir avec l'aménagement d'un ensemble cohérent de connaissances cadrant avec nos autres conceptions du monde, et satisfait à nos diverses exigences en matière d'expérimentation (lesquelles, bien entendu, sont elles-mêmes dans une certaine mesure tributaires d'une théorie), alors les processus de contrôle par les pairs et de réplication deviennent les principales méthodes qui nous permettent de nous assurer que l'on satisfait à ces exigences en matière d'expérimentation. En d'autres mots, dans la mesure où nos diverses manières de concevoir le monde sont forcément le produit d'une construction sociale[13], les processus sociaux de contrôle des pairs et de réplication offrent une voie vers une sorte d'accord intersubjectif sur ce qui est. Cette formulation ne dépend pas d'une quelconque présupposition concernant la « vérité objective » de tels arrangements. Elle reconnaît que ces conceptions sont intrinsèquement provisoires et susceptibles d'être modifiées par les communautés concernées, tout en admettant qu'elles peuvent néanmoins être très solides à tout moment donné.

13. Je n'aborde pas ici la question de savoir *dans quelle mesure* la réalité est socialement construite. Bien que cette question soit très importante, compte tenu de la thèse que j'expose dans le présent document, je peux m'en tenir à l'affirmation qu'une telle construction sociale existe et laisser sans réponse la question de savoir jusqu'à quel point elle existe. J'ai tenté de répondre à la question dans ma thèse en m'appuyant sur une forme puissante de relativisme épistémologique (voir note 9) ; ma position aujourd'hui ne serait pas très différente.

Guidé par ce mode de compréhension, ma propre trajectoire dans le domaine de la durabilité a été axée initialement sur deux questions : i) quel est le meilleur moyen d'aborder les états futurs des systèmes socio-écologiques qui nous intéressent ? ii) que signifie pour nous la durabilité si nous ne pouvons plus compter sur la science pour nous dire de manière non équivoque ce qu'elle est. Dans les années 1970, convaincu que l'énergie était un point d'entrée essentiel pour les grands enjeux de l'heure, j'ai centré mes premiers travaux principalement sur les questions énergétiques. Le type de régime énergétique que nous aurions dans le futur déterminerait pour une bonne part les conséquences environnementales et sociales de nos activités.

Prévision à rebours

Au milieu des années 1970, Amory Lovins a capté l'attention du monde énergétique en affirmant que nous étions appelés à choisir entre deux approches. Il y avait tout d'abord la voie énergétique pénible, caractérisée par une croissance rapide et continue de la demande d'énergie et par la dépendance persistante à l'égard des systèmes d'approvisionnement énergétique centralisés de grande échelle. Il y avait par ailleurs la voie énergétique douce, caractérisée par un engagement ferme en matière d'efficacité énergétique et par des sources d'approvisionnement énergétique diversifiées, renouvelables, souples et adaptées en échelle et en qualité aux besoins d'utilisation finale. Les arguments de Lovins ont permis de poser les fondements conceptuels d'un mouvement privilégiant les énergies de remplacement partout dans le monde, et de puissants échos de son approche continuent de nourrir les arguments de la plupart de ceux qui préconisent les formes d'énergie renouvelable ou l'atténuation du changement climatique. Mais il a exposé un argument méthodologique sur la façon d'analyser l'avenir énergétique qui était tout aussi important que ses arguments de fond. Se fondant sur les

travaux antérieurs de Herman Daly, Lovins a soutenu que, plutôt que d'essayer de prédire l'avenir énergétique le plus probable, nous devrions esquisser les contours de notre avenir préféré, puis analyser comment nous pourrions le réaliser. Il a appliqué cette approche pour la première fois au Canada, dans le cadre d'une étude effectuée pour le Conseil des sciences du Canada en 1975, un an avant la parution de son célèbre article dans *Foreign Affairs*[14].

À mon avis, cet argument méthodologique de Lovins, qui est apparu lors de l'élaboration de la célèbre analyse de scénario de Shell, mais qui la dépassait, a posé un problème fondamental non seulement pour la prévision prophétique de la demande d'énergie, prévision qui, à l'époque, revêtait un caractère presqu'universel dans l'industrie énergétique, mais aussi pour l'épistémologie implicite qui sous-tendait cette forme de prévision. Selon la philosophie positiviste, la prédiction juste et efficace est l'objectif fondamental de l'explication scientifique, ce qui implique qu'elle est la mesure de la compréhension scientifique. Conformément à cette approche, le but de la modélisation économique est essentiellement de prédire les résultats du système auquel correspond le modèle.

La prévision de la demande d'énergie se fait dans ce même cadre et a généralement pour objet de fournir aux gouvernements, aux services d'utilité publique et aux autres sociétés énergétiques la meilleure estimation scientifique du niveau probable de la demande énergétique future. Les modèles utilisés pour ces analyses sont donc explicitement prédictifs et destinés à produire des résultats convergents au regard de la probabilité. Lorsque l'on veut comparer divers types de politique, on consacre beaucoup d'efforts à l'élaboration

14. Amory Lovins, « Energy Strategy : The Road Not Taken ? », *Foreign Affairs* (octobre, 1976), 86-217. Cet article a été à l'origine du nombre le plus élevé de demandes de réimpression dans l'histoire de cette prestigieuse revue, et de la commande de douzaines d'études et de livres destinés à réfuter ses arguments.

de projections fondées sur un « scénario de base », qui représente la trajectoire future la plus probable de la demande énergétique et qui peut être modifié en fonction des effets estimés des politiques que l'on envisage d'adopter.

Selon l'approche de Lovins, il convient de renverser la question et de demander, non pas ce que l'avenir est susceptible de nous réserver, mais où nous aimerions être et comment nous devrions procéder pour y arriver. D'un point de vue méthodologique, cela me semblait un très bon point de départ pour une épistémologie de remplacement des études sur le futur. Cette épistémologie écartait l'idée du futur le plus probable et lui substituait celle d'une pluralité de futurs possibles. Ce faisant, elle nous rappelait que les questions politiques les plus utiles portent souvent sur les types d'avenir que nous voulons et sur les chemins à suivre pour les réaliser. Ces questions ont acquis une place prioritaire dans mon travail. En 1977, j'ai inventé l'expression « prévision à rebours » (en anglais « backcasting ») pour décrire ce type de prévision normative de l'avenir et, depuis, je me suis consacré à déterminer comment on pourrait le pratiquer et où il pourrait le mieux s'appliquer. [Note du traducteur : « backasting » se traduit parfois par « analyse rétrospective ».]

La construction sociale de la durabilité

Le deuxième fil qui s'est entrelacé dans mes recherches repose sur l'idée que nous devons accepter que notre conception des questions de durabilité est socialement construite et aller au-delà des méthodes analytiques ou des politiques fondées uniquement sur la rationalité instrumentale. D'où la nécessité de méthodes d'analyse des futurs durables où le concept de durabilité est interprété, non comme un ensemble de conclusions scientifiques devant être communiquées à divers groupes, tels le public ou les décideurs, mais plutôt comme un ensemble de points de vue, de prédilections et de conceptions concernant les résultats préférés qui se dégagent d'un processus

d'examen des arbitrages et des conséquences d'ordre supérieur afférents aux divers choix concernant l'avenir[15].

Une façon relativement peu controversée d'exprimer cette idée consiste à dire que la durabilité n'est pas véritablement un concept scientifique, mais plutôt un principe d'éthique portant sur la façon dont nous voulons vivre dans le monde. Bien sûr, cette approche cadre parfaitement avec la prévision à rebours, qui vise elle-même à étudier les visions normatives de futurs désirables. Mais elle est lourde de conséquences quand il s'agit de déterminer qui participe à l'analyse. Dans la mesure où le problème comporte de tels aspects normatifs, la question de savoir quels sont les groupes ou les intérêts dont les normes et les valeurs seront représentées devient, semble-t-il, plus importante que dans les analyses relativement plus traditionnelles où l'on cherche, par exemple, à déterminer les coûts et les avantages de diverses solutions technologiques pour atténuer le changement climatique, le rendement durable d'un type particulier de pêche ou la composition chimique d'un polluant atmosphérique particulier[16]. En contrepartie, cela implique l'utilisation de processus d'apprentissage social très participatifs dont l'objet est de permettre aux participants d'agir comme des membres actifs de l'équipe de recherche et d'aider à définir les questions devant être abordées, à élaborer les outils d'analyse et à participer à l'analyse proprement dite et à l'interprétation de ses résultats[17].

15. On trouvera une analyse approfondie de cette conception de la durabilité dans : John Robinson, « Squaring the Circle : Some Thoughts on the Idea of Sustainable Development », *Ecological Economics,* vol. 48, nº 4, (2004), 369-384.

16. Bien que des considérations d'ordre normatif s'appliquent aussi dans tous ces exemples, comme la pondération ou le degré de monétisation des coûts et des avantages, ce que l'on entend par rendement durable, et même les types de pollution qui sont importants, devraient être étudiés.

17. Voir John Robinson et James Tansey, « Co-Production, Emergent Properties and Strong Interactive Social Research : The Georgia Basin Futures Project », *Science and Public Policy,* vol. 33, nº 2 (2006), 151-160.

Une construction sociale de la durabilité exige aussi que l'on étudie le rôle du chercheur ou de l'analyste. Ironie du sort, dans la mesure où les chercheurs prétendent être en mesure d'effectuer des analyses objectives et impartiales, ils cessent par le fait même d'être une source appropriée de contenu normatif (ils peuvent le décrire, mais non le fournir). Même s'ils évitent de se positionner ainsi et reconnaissent la mesure dans laquelle leur propre analyse comporte divers jugements de valeur, leur apport normatif n'a pas de statut spécial et ne peut certainement pas être considéré comme représentatif des normes et des valeurs de la collectivité ou de la société étudiée.

Rassembler en un tout cohérent

Les considérations ci-dessus se sont traduites par un cheminement intellectuel de 35 ans axé sur l'étude des futurs désirables en tablant sur une participation sans cesse plus forte. Centré tout d'abord sur les systèmes énergétiques d'envergure nationale[18], le travail a pris de l'ampleur au cours des années 1980 et, alors que j'étais à l'Université de Waterloo, sa portée a été élargie à la notion de durabilité au sens large (créer une filière énergétique douce dans une économie dure s'est révélé une entreprise clairement difficile), une équipe de chercheurs élaborant des scénarios nationaux très détaillés d'une transition vers une société durable au Canada en 2025[19].

Ce travail initial reposait sur un modèle très traditionnel de diffusion de la recherche, où le rôle de la recherche était interprété comme le point de départ d'un débat public reposant sur des publications. Mais s'il est une leçon que nous avons apprise dans le cadre de ce travail, c'est que le véritable apprentissage concernant

18. Les Amis de la terre Canada, *2025, Les filières énergétiques douces au Canada* (Ottawa : ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ; ministère de l'Environnement ; ministère des Approvisionnements et Services, 1984).

19. John Robinson, Dave Biggs, George Francis, Russell Legge, Sally Lerner, Scott Slocombe et Caroline Van Bers, *Life in 2030 : Exploring a Sustainable Future in Canada* (Vancouver : UBC Press, 1996).

les solutions et les possibilités futures s'effectue lors du processus d'élaboration et de mise à l'essai du scénario. Il était difficile de communiquer cet apprentissage dans les documents que nous faisions paraître puisque ceux-ci étaient centrés sur les résultats de l'analyse. C'est ainsi qu'une de mes collègues, Sally Lerner, a été amenée à poser la question suivante : pourquoi ne pas élaborer une version de notre modèle s'apparentant à une sorte de jeu informatique où quiconque pourrait reproduire l'apprentissage que nous avions fait en élaborant et en évaluant nos scénarios ? À l'époque (1991), il fallait six heures pour élaborer un scénario avec le système de modélisation que nous utilisions, ce qui explique que cette idée n'a pas été immédiatement mise en application. Toutefois, en 1994, j'étais à l'Université de la Colombie-Britannique et je participais à une étude sur l'avenir du bassin du Bas-Fraser dans cette province. Bénéficiant de l'aide de deux étudiants de deuxième cycle experts en modélisation et en science informatique (Dave Biggs et Mike Walsh) et encouragés par les progrès de la technologie et des plateformes informatiques, nous avons mis au point ce qui est devenu le prototype d'une série de jeux informatiques simulant des futurs durables à l'échelon régional, puis à l'échelon municipal[20]. Le moteur de

20. Pour ce qui est de la première version, *Lower Fraser Basin QUEST*, voir Dale Rothman, John Robinson et Dave Biggs, « Signs of Life : Linking Indicators and Models in the Context of QUEST », dans *Implementing Sustainable Development. Integrated Assessment and Participatory Decision-Making Processes*, Hussein Abaza et Andrea Baranzini (dir.) (Cheltenham : Edward Elgar, 2002). La version suivante, *Georgia Basin QUEST*, est décrite dans : Jeff Carmichael, James Tansey et John Robinson, « An Integrated Assessment Modeling Tool », *Global Environmental Change,* vol. 14 (2004), 171-183. Concernant les leçons apprises en utilisant GB-QUEST, voir John Robinson, Jeff Carmichael, James Tansey et Rob VanWynsberghe, « Sustainability as a Problem of Design : Interactive Science in the Georgia Basin », *Integrated Assessment Journal,* vol. 6, nº 4 (2006), 165-192. En 1997, Dave Biggs et Mike Wash ont créé *Envision Sustainability Tools* pour commercialiser le logiciel QUEST. Plusieurs versions de QUEST adaptées à l'échelon municipal ont été vendues à 18 villes en Amérique du Nord. Voir www.metroquest.com.

simulation que nous avons élaboré, baptisé QUEST[21], permet à quiconque de concevoir ses propres scénarios au moyen d'un processus itératif où les choix initiaux aboutissent à des conséquences qui, bien que parfois indésirables, conduisent à modifier les choix initiaux, jusqu'à ce qu'un ensemble satisfaisant de résultats soit obtenu, les scénarios finals correspondant à l'apprentissage ayant été effectué dans les itérations.

L'approche QUEST avait ceci de caractéristique qu'elle cherchait à combiner la modélisation quantitative visant à exprimer notre meilleure compréhension des arbitrages et des conséquences afférents aux divers choix concernant l'avenir à une interface entièrement qualitative fondée sur la narration et la métaphore. Une autre caractéristique clé était la participation explicite des partenaires et des intervenants à l'élaboration du modèle, à la création des scénarios et à l'interprétation des résultats. Comme nous avons pu le constater, la participation des utilisateurs à la création de scénarios s'est révélée d'une importance capitale pour assurer un niveau d'engagement et de prise en charge de ces scénarios que l'on pouvait difficilement obtenir lorsque ceux-ci étaient créés et présentés par l'équipe de recherche.

QUEST n'a été qu'un des outils utilisés dans les projets de recherche au sein desquels il a été élaboré. Un éventail d'autres outils, dont une bibliothèque numérique, un site Web de ressources des ONG, une calculatrice personnelle du changement climatique, divers objets d'exposition de notre musée local des sciences, *Science World*, a été élaboré, de même que divers processus reposant sur l'utilisation de ces outils, notamment un processus de courte durée fondé sur le Web, trois études de cas mettant en cause des administrations municipales, des séances approfondies d'atelier et des

21. QUEST est le sigle de *Quasi-Understandable Ecosystem Scenario Tool*, et plus tard (nous l'espérons), ce sera celui de *Quite Useful Ecosystem Scenario Tool*. Dans ses reproductions postérieures, élaborées avec *Envision Sustainability Tools, Inc.*, il est devenu MetroQuest, sans sigle.

projets pilote de salle de classe pour les écoles secondaires. Nous avons également effectué des travaux préliminaires en vue de mesurer les effets de l'utilisation de QUEST sur les modèles mentaux des participants aux ateliers QUEST[22].

Les travaux qui ont suivi ont donné lieu à un partenariat de plus en plus important avec les chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique sur l'étude de la visualisation des paysages comme technique de communication des résultats des scénarios, l'accent étant mis sur l'effet de divers modes de transmission des données de scénario. Les travaux ont aussi permis l'élaboration de diverses applications régionales en Colombie-Britannique dans le cadre d'un partenariat avec des collègues du gouvernement fédéral. Dans tous ces projets, nous avons eu recours à une approche rétrospective pour analyser les futurs désirables.

Bien que ce travail ait été gratifiant et fructueux, il est devenu clair qu'il avait une capacité très limitée d'effectuer des changements à l'échelle requise pour assurer la durabilité. Aussi participatifs qu'ils puissent être, les projets individuels n'ont pas de grande portée ni de grand potentiel de participation réelle. À la fin des années 1990, nous avons commencé à soupçonner que ce qu'il fallait, c'était une façon d'institutionnaliser l'approche que nous étions en train d'élaborer et de créer un foyer et une exposition permanente très visibles de la durabilité qui nous permettraient d'atteindre de nouveaux publics, d'expérimenter de nouvelles idées et approches et de s'attaquer de manière plus systématique aux stratégies de mise en œuvre requises pour faire en sorte que la durabilité cesse d'être un sujet marginal

22. Jeff Carmichael, Sonia Talwar, James Tansey et John Robinson, « Where Do We Want To Be ? Making sustainability indicators integrated, dynamic and participatory », dans *Community Indicators Measuring Systems*, R. Philips (dir.) (Londres : Ashgate Publishing Ltd., 2005) ; et John Robinson, Jeff Carmichael, James Tansey et Rob VanWynsberghe, « Sustainability as a Problem of Design : Interactive Science in the Georgia Basin », *op. cit.*

et devienne un thème de la vie courante. Ces réflexions ont abouti à l'élaboration d'une proposition, formulée initialement en 1999, portant sur la création d'un laboratoire vivant devant servir de lieu privilégié d'exposition et que l'on a proposé de baptiser Centre de recherche interactive sur la durabilité (Centre for Interactive Research on Sustainability, CIRS). Le centre ouvrira ses portes au printemps 2011.

Le concept de CIRS était lié à un programme en trois parties, chacune devant comporter une part de recherche et une autre d'applications. La première partie prévoyait la construction de l'immeuble le plus durable en Amérique du Nord, un immeuble où tout – la peinture, l'ameublement, le revêtement, la structure, le régime énergétique, les conduites d'eau, etc. – serait conçu comme un foyer d'expérimentation et un projet de recherche axés sur le design, la construction et le fonctionnement durables. La durée du programme de recherche devait correspondre à la durée de vie de l'immeuble, conçu selon un principe modulaire, des systèmes étant supprimés et remplacés par d'autres au gré du progrès technologique. La deuxième partie devait reposer sur un programme de participation communautaire et comporter plusieurs expositions, étalages et technologies interactives, dont un théâtre décisionnel fondé sur la règle de l'immersion. La troisième partie devait prendre la forme d'un programme actif de consultation et d'interaction avec des partenaires provenant des secteurs public et privé et des ONG ayant pour mission d'élaborer les stratégies politiques et de commercialisation requises pour intégrer les technologies, services et comportements durables au marché économique et à la sphère politique.

La trajectoire de recherche et de participation décrite ici a donné lieu à toute une gamme de découvertes concernant la modélisation, la prévision à rebours, les processus de participation communautaire et les préférences politiques et comportementales des participants

au projet[23]. À ce stade, j'aimerais prendre un peu de recul par rapport à ces découvertes et à ces conclusions de nature spécifique et me concentrer sur les leçons apprises concernant l'intérêt du monde universitaire pour les problèmes sociétaux de nature plus générale. Je le ferai en me concentrant sur deux questions : i) les caractéristiques de l'interdisciplinarité fondée sur des enjeux sociaux que nous avons pratiquée ; et ii) certaines réflexions sur la façon de réaliser un changement social favorable à la durabilité.

Se montrer indiscipliné

De par sa nature même, la durabilité est une question interdisciplinaire[24]. Notre expérience concernant les projets de prévision à

23. Voir Alison Shaw, Stephen Sheppard, Sarah Burch, Dave Flanders, Arnim Wiek, Jeff Carmichael, John Robinson et Stewart Cohen, « Making local futures tangible – Synthesizing, downscaling, and visualizing climate change scenarios for participatory capacity building », *Global Environmental Change*, vol. 19 (2009), 447-463 ; John Robinson, « Being undisciplined : transgressions and intersections in academia and beyond », *Futures*, vol. 40, nº 1 (2008), 70-86 ; Livia Bizikova, Sarah Burch, Stewart Cohen et John Robinson, « A Participatory Integrated Assessment Approach to Local Climate Change Responses : Linking Sustainable Development with Climate Change Adaptation & Mitigation », dans *Climate Change, Ethics and Human Security,* Karen O'Brien, Asuncion Lera St. Clair et Berit Krisstoffersen (dir.) (Cambridge University Press : à paraître) ; Livia Bizikova, Sarah Burch, John Robinson, Alison Shaw et Stephen Sheppard, « Utilizing participatory scenario-based approaches to design proactive responses to climate change in the face of uncertainties », dans *Climate Change and Policy : the calculability of climate change and the challenge of uncertainty*, Johann Feichter et Gabriele Gramelsberger (dir.) (Springer-Verlag : à paraître) ; John Robinson, Sarah Burch, Mike Walsh, Sonia Talwar et Meg O'Shea, « Envisioning sustainable development paths : Recent progress in the use of participatory scenario-based approaches for sustainability research », *Technological Forecasting and Social Change*, numéro spécial sur la prévision à rebours (à paraître).

24. Les arguments exposés dans cette section sont tirés de l'analyse suivante : John Robinson, « Being undisciplined : transgressions and intersections in academia and beyond », *op. cit.*, 70-86.

rebours à caractère participatif, l'élaboration du système QUEST et le démarrage du CIRS a abouti à une approche particulière en matière d'interdisciplinarité. Cette approche est dictée principalement par un désir de s'attaquer à des questions ou à des enjeux du monde non universitaire, à des problèmes que l'on n'aborde pas nécessairement dans des revues spécialisées ou dans les débats universitaires, mais qui, souvent, découlent de dilemmes ou de crises fondamentales de société qui ne peuvent être réglés facilement selon les approches ou les méthodes d'analyse traditionnelles. Les praticiens de ce style d'interdisciplinarité ne se trouvent pas dans les écarts aux confins de deux disciplines, mais dans les zones frontalières parfois inconfortables entre le monde universitaire et le monde au sens plus large. Nous tendons à prendre comme point de départ les problèmes très concrets de la société et, de là, à passer aux connaissances spécialisées. Il s'ensuit que les critères que nous utilisons pour sélectionner les divers types de connaissance diffèrent de ceux qui seraient envisagés si notre point de départ correspondait aux problèmes et aux énigmes surgissant du monde universitaire proprement dit.

Comme les questions très concrètes que ce type d'interdisciplinarité essaie d'approfondir ne se prêtent pas facilement au langage d'une discipline particulière (la vie tend à se présenter comme un ensemble homogène), cette approche se montre parfois critique à l'endroit du principe de la disciplinarité et s'intéresse généralement plus à la création de nouvelles formes de connaissances intrinsèquement utiles qu'à celle de nouvelles disciplines.

Ce style d'interdisciplinarité se caractérise notamment par la très grande importance accordée aux partenariats conclus avec le monde extérieur où les partenaires, loin d'être traités uniquement comme des auditoires, se voient conférer un rôle de coproducteur de nouvelles formes hybrides de savoir. On pourrait désigner ainsi

ce type d'interdisciplinarité :« interdisciplinarité fondée sur les enjeux »[25].

Compte tenu des expériences décrites ci-dessus, les caractéristiques clés de l'interdisciplinarité fondée sur les enjeux me paraissent être celles mentionnées dans le tableau suivant.

- Détermination selon les problèmes
- Intégration
- Interactivité et émergence
- Réflexivité
- Formes puissantes de collaboration et partenariats

Tableau 1 Caractéristiques clés de l'interdisciplinarité fondée sur les enjeux

Détermination selon les problèmes

Le fait d'être déterminé selon les problèmes est une caractéristique fondamentale du type d'interdisciplinarité dont il est question ici. Une telle approche associe l'interdisciplinarité fondée sur les enjeux au concept de production de savoir de « Mode 2 », dont le premier attribut est sa détermination en fonction des problèmes[26]. Cet accent mis sur les problèmes est également une caractéristique essentielle de ce que l'on a appelé la « science post-normale », qui privilégie les questions soulevées dans le cadre d'une problématique politique où les faits sont incertains, les valeurs contestées, les enjeux élevés et les décisions urgentes[27].

25. Certaines universitaires soutiennent qu'une telle orientation fondée sur les problèmes est une caractéristique de la transdisciplinarité, alors que d'autres soutiennent que la transdisciplinarité n'est pas nécessairement fondée sur les problèmes et qu'elle privilégie plutôt les nouvelles formes de compréhension intégratrice. J'utilise le mot interdisciplinarité en partie pour éviter d'être associé à ce débat.

26. Michael Gibbons *et al., The New Production of Knowledge : The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies* (Londres : Sage, 1994).

27. S. O. Funtowicz et J. R. Ravetz, *Uncertainty and Quality in Science for Policy* (Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 1990).

Bref, l'interdisciplinarité fondée sur les enjeux doit être une activité hybride où les participants universitaires travaillent en concertation avec les partenaires au sein de la collectivité en vue d'obtenir des formes de connaissance susceptibles d'influer sur les problèmes sociétaux. En ce sens, les partenaires, loin de constituer un auditoire passif enregistrant les résultats de la recherche, participent en quelque sorte directement à la définition des problèmes de recherche, à la conception et à la mise en œuvre de la recherche, ainsi qu'à l'interprétation et à l'utilisation de ses résultats.

Intégration

De par sa nature, l'interdisciplinarité fondée sur les enjeux exige que l'on fasse abstraction des diverses frontières disciplinaires, théoriques et méthodologiques, ce qui ne va pas sans soulever des questions de cohérence conceptuelle et procédurale.

Les racines de l'approche que l'on se propose d'utiliser ici pour parvenir à l'intégration interdisciplinaire sont liées à une conception interprétative de l'interdisciplinarité qui se veut circonspecte, voire méfiante, à l'égard de l'utilité et de la signification des théories globales et des cadres conceptuels. Une telle approche privilégie plutôt le caractère intrinsèquement local et géographiquement situé de concepts comme la durabilité, ainsi que la nécessité d'une signification qui surgit spontanément de l'interaction entre le savoir théorique et la conjoncture locale.

Nous avons découvert que les approches privilégiant une réflexion sur les systèmes complexes peuvent éclairer l'interaction entre les connaissances et les concepts locaux et relativement plus globaux, ainsi qu'entre les diverses formes de compréhension. Dans le domaine de la durabilité, de telles approches sont issues de l'analyse de la dynamique des écosystèmes, mais on en est venu à les appliquer progressivement à l'interaction entre les systèmes humain et naturel. Les principales caractéristiques de ces approches sont la reconnaissance de la nature intrinsèquement non déterministe des

systèmes considérés, l'accent mis sur les interactions dans les ordres temporel, spatial et fonctionnel, la concentration sur les réactions et la dynamique (y compris les seuils et les phénomènes d'irréversibilité) et l'acceptation du caractère émergent de plusieurs phénomènes sociaux et biophysiques.

Interactivité et émergence

L'approche en matière d'intégration et la détermination de la recherche en fonction des problèmes que je préconise ont comme conséquence nécessaire que la recherche revêt un caractère hautement interactif et participatif. Dans les projets décrits ci-dessus, nous avons conçu une approche en matière d'interactivité qui repose sur le principe que les participants aux projets doivent être intimement associés à tous les aspects de la recherche.

Pour respecter ce principe, il nous a fallu élaborer des outils de modélisation et d'information qui, plutôt que de présenter à nos partenaires de recherche des scénarios ou des informations auxquels ils devaient réagir, leur permettaient de produire leurs propres informations ou scénarios et de modifier les scénarios à la lumière des conséquences et des arbitrages jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants. Ainsi, les préférences, valeurs et attitudes des partenaires faisaient partie du processus de création et d'évaluation de l'information ou du scénario, ce qui donnait lieu à un processus d'apprentissage social[28].

Il nous a fallu aussi faire en sorte que les partenaires participent à toutes les étapes du processus, y compris la définition des problèmes, la conception de la recherche, la recherche proprement dite, l'interprétation et l'utilisation des résultats. Comme mentionné ci-dessus, nous avons amorcé notre tentative d'appliquer ces principes en

28. Je désigne cette approche « prévision à rebours de deuxième ordre ». Voir : John Robinson « Future Subjunctive : Backcasting as Social Learning », *Futures*, vol. 35, nº 8 (2003), 839-856.

faisant participer nos partenaires communautaires directement à la conception du cadre de modélisation afin que celui-ci tienne compte des enjeux intéressant les utilisateurs qui ne sont pas des experts. En principe, nous sommes remontés de ces enjeux à la question de la forme que devrait revêtir l'interface et à la conception des sous-modèles eux-mêmes même si, en pratique, le processus était plus itératif que cela. Tout compte fait, beaucoup d'efforts ont été consacrés à la conception de l'interface, un aspect des modèles universitaires qui n'est généralement pas considéré comme fondamental.

Réflexivité

Une des principales caractéristiques de l'interdisciplinarité est l'existence de multiples domaines de connaissance, qui peuvent revêtir diverses formes, dont celles de discipline, de sous-discipline, d'interdiscipline, de champs d'études, etc. Bien entendu, plusieurs de ces domaines adoptent des positions incompatibles ou contradictoires sur des questions particulières. Par conséquent, une question fondamentale de la recherche interdisciplinaire consiste à déterminer comment on peut rendre une décision concernant des revendications concurrentes ou contradictoires, surtout dans le cadre d'une épistémologie constructiviste comme celle décrite ci-dessus. Cela présuppose une forme de réflexivité qui est consciente des postulats conceptuels et méthodologiques enchâssés dans diverses formes de compréhension et qui s'ouvre à des moyens innovateurs de réagir à cette diversité, conformément à l'argument de Funtowicz et Ravetz concernant la science post-normale, ainsi qu'aux arguments de Gibbons et autres collègues au sujet de la science de Mode 2. Il s'agit en l'occurrence d'un autre argument contre toute tentative d'élaborer et d'imposer un cadre conceptuel globalisant unique et d'un appui à une démarche fondée davantage sur la pratique.

En ce qui concerne notre travail, nous avons tenté d'appliquer ce type de réflexivité de la même manière que nous avons élaboré

et utilisé nos outils de modélisation. Sensible à la distinction entre « modèles » et « récits », lesquels correspondent à deux méthodes historiquement différentes d'analyser l'avenir, et conformément à une tendance croissante des études sur les futurs, nous avons essayé de situer la conception et l'utilisation de notre modèle QUEST dans un intervalle entre la modélisation quantitative et le récit qualitatif, et de souligner l'importance capitale d'une mise en évidence des hypothèses du modèle. Par exemple, nous avons demandé aux utilisateurs du modèle de révéler leur « conception du monde » en indiquant ce qu'ils estiment être la vérité concernant l'adaptabilité humaine, la fragilité écologique et l'innovation technologique. Ces données ont modifié les résultats des scénarios, ce qui a mis en évidence la dépendance des résultats des scénarios à l'égard des postulats relatifs à la conception du monde. En outre, nous avons demandé aux utilisateurs d'indiquer quelles étaient leurs valeurs. Ces données ont alors modifié la présentation des résultats des scénarios (inchangés), ce qui a mis en lumière la dépendance de l'interprétation des scénarios par rapport aux valeurs. Nous avons également élaboré des synopsis qualitatifs qui établissaient des liens entre les données d'entrée et les données de sortie des scénarios et qui utilisaient ces données pour orienter et faciliter les ateliers de travail.

Comme mentionné ci-dessus, la manifestation la plus importante de réflexivité dans nos projets a sans doute été la participation de nos partenaires communautaires à la création et à l'évaluation des scénarios privilégiés. Cette participation a permis l'interpénétration de nos jugements, enchâssés dans la modélisation ou le système de bibliothèque numérique, et des valeurs et préférences des utilisateurs. Elle a aussi permis d'arriver à une décision définitive concernant le scénario privilégié devant être retenu, non par l'équipe de recherche, mais bien par les partenaires communautaires concernés. La mesure dans laquelle l'équipe de recherche a imposé ses préférences sur le processus a ainsi été sensiblement réduite.

Les approches décrites ici avaient pour objet de mettre en lumière certaines des hypothèses sous-jacentes des participants et de leur permettre de les analyser. Toutefois, cela n'a pas atténué les tensions au sein de l'équipe de recherche concernant l'idée même d'une approche de modélisation dans certains types de recherche, ou concernant le risque que nos partenaires communautaires sélectionnent le « mauvais » scénario. Ces tensions trahissaient des craintes plus profondes au sujet des postulats enchâssés dans les outils et les approches utilisés dans notre travail. Tout cela a d'ailleurs donné lieu à de nombreuses discussions entre membres de l'équipe de recherche et à diverses tentatives d'arriver à un consensus sur notre approche, mais les controverses n'ont pas cessé pour autant. Il se peut fort bien que les perspectives sous-jacentes se traduisent par des divergences tellement graves qu'il faille effectuer des choix concernant la position devant être adoptée à mesure que l'on élabore la proposition et que l'on forme l'équipe de recherche. Une fois de plus, tout cela semble mettre en évidence l'importance de se pencher sur ces questions et d'amorcer des discussions de fond entre membres de l'équipe de recherche à un stade précoce du processus.

Formes puissantes de collaboration et partenariats

Les quatre caractéristiques mentionnées ci-dessus présupposent nécessairement un certain dialogue au sein de l'équipe de recherche et entre celle-ci et les partenaires communautaires, dialogue qui va bien au-delà de ce qui est requis dans la recherche au sein d'une discipline et dans la recherche interdisciplinaire.

Selon notre expérience générale des projets décrits ci-dessus, la collaboration au sein de l'équipe de recherche et le partenariat avec les organisations non universitaires au niveau requis pour assurer une solide interdisciplinarité fondée sur les enjeux soulèvent des problèmes de taille, mais comportent des avantages importants. La leçon la plus générale qui se dégage de cette expérience est sans

doute la nécessité de consacrer d'importantes ressources à une telle collaboration et à de tels partenariats, sur toute la durée de vie du projet.

Ces cinq caractéristiques de l'interdisciplinarité fondée sur les enjeux correspondent à un modèle de recherche qui tente de reconnaître la tension que j'ai décrite ci-dessus : la nécessité de réagir à l'urgence des problèmes de durabilité tout en respectant la nature socialement construite de notre compréhension du monde, ainsi que la multiplicité des revendications et préférences concernant les résultats souhaités. Il ne s'agit nullement de prétendre que tout est permis et que toute revendication vaut autant que toute autre. La démarche qui sous-tend ces caractéristiques repose plutôt sur l'argumentaire suivant :

- Nos meilleures conceptions du monde sont nécessairement provisoires et vouées à changer.
- Toutefois, à tout moment, ces conceptions peuvent témoigner d'un consensus plus ou moins stable parmi ceux qui sont censés avoir une connaissance spécialisée des domaines pertinents.
- La reconnaissance d'une telle donnée et l'ampleur du consensus sur tout sujet particulier reposent sur des processus coopératifs de contrôle par les pairs et de réplication, qui sont les meilleurs moyens dont disposent ceux qui étudient ces questions pour parvenir à une entente intersubjective sur des questions complexes.
- Dans la mesure où la pratique sociale de la recherche universitaire est explicitement fondée sur des tentatives d'exclure du domaine d'analyse les valeurs et préférences des chercheurs, l'analyse ne peut porter sur les questions normatives faisant partie intégrante des décisions qui concernent des enjeux comme la durabilité.
- En outre, les modalités selon lesquelles les compétences techniques sont certifiées et reconnues dans la société excluent les formes « profanes » de compréhension, de savoir et de connaissances techniques qui sont extrêmement pertinentes pour la prise de décisions en matière de durabilité.

- Il nous faut donc des outils et des processus de délibération sociale qui expriment notre plus grande érudition et notre meilleure recherche sur la façon dont le monde fonctionne, mais qui concrétisent en outre les valeurs et les préférences exclues de cette érudition et de la perspective « non officielle » que l'on trouve en dehors des temples officiels d'érudition et de compétences professionnelles.
- Un tel travail a pour objectif d'allier l'érudition aux valeurs, attitudes, croyances et préférences « publiques » de manière à favoriser l'émergence de nouvelles conceptions de futurs durables à la fois accessibles et souhaitables.

Bref, nous nous trouvons au carrefour du choix, de l'incertitude et de la contrainte. Selon cette perspective, l'incertitude ne consiste pas à estimer les probabilités, mais à étudier la faisabilité et l'opportunité de diverses possibilités. Le choix humain, fondé sur l'intentionnalité, est une caractéristique fondamentale des systèmes que nous étudions. Pourtant, il y a des futurs qui ne sont pas accessibles : nos meilleures interprétations des résultats et des interactions de système semblent indiquer que nos choix sont assujettis à d'importantes contraintes. Divers types de modèle peuvent enchâsser ces interprétations et illustrer les arbitrages et les effets afférents à divers choix. Un des principaux rôles de la recherche interdisciplinaire fondée sur les enjeux comme celle que nous proposons ici consiste donc à analyser l'espace et à rendre compte des pressions produites par l'interaction de l'incertitude, du choix et des contraintes.

Après *On Beyond Zebra*

Bien que l'interdisciplinarité fondée sur les enjeux offre ce qui me paraît être une approche très féconde pour la recherche sur la durabilité, elle demeure de par sa nature une activité de recherche, de sorte que son apport aux types de changement qu'elle analyse ne peut être que limité. Ici, j'aimerais dépasser le cadre universitaire et dresser un tableau très approximatif des types d'approche du changement sociétal qui se dégagent du travail que je viens de décrire.

Cette approche est enchâssée dans le programme du CIRS et dans le travail que nous effectuons dans le cadre de la nouvelle initiative de durabilité à l'Université de la Colombie-Britannique (UBC Sustainability Initiative, USI)[29].

Bien entendu, l'ambition de provoquer un changement social positif propice à une plus grande durabilité n'a rien de nouveau. Deux voies d'intervention ont été poursuivies. La première est le processus bien établi d'analyse des politiques, qui a pour objet de fournir des conseils utiles aux décideurs. Il s'agit là d'un aspect majeur de l'apport universitaire aux questions d'intérêt public. La deuxième est l'élaboration de programmes d'information et de formation visant à modifier le comportement individuel des consommateurs. Cette voie est celle que privilégient la plupart des intervenants dans le monde de l'éducation environnementale et de l'activisme des ONG.

Ces deux approches en matière d'intervention sont bien établies (et pas seulement dans le domaine de la durabilité) et sont susceptibles de demeurer populaires. Toutefois, je crois que, prises en elles-mêmes, elles ne sont pas susceptibles d'aboutir à une véritable transformation sociale. Dans l'espoir d'élargir la portée des interventions, le programme du CIRS tablera sur le travail décrit ci-dessus et mettra l'accent sur trois voies supplémentaires en vue de contribuer à la transition vers la durabilité.

La première voie est centrée sur les outils et les processus d'engagement communautaire. Plutôt que de modifier le comportement individuel, on privilégie les processus de mobilisation sociale destinés à informer les intervenants au sujet des arbitrages et des effets afférents aux diverses décisions collectives. Cette approche repose sur un double fondement. Premièrement, plusieurs des décisions qui

29. http://www.publicaffairs.ubc.ca/2010/01/27/ubc-vancouver-sustainability-initiative/ ; voir aussi http://www.sustain.ubc.ca/.

influent lourdement sur la durabilité future d'une région particulière ne seront pas prises au niveau de la consommation individuelle, mais plutôt à celui des décisions collectives sur des questions comme l'utilisation des terres, la forme urbaine, la densité, l'infrastructure de transport et les systèmes d'eau et d'énergie. Et, deuxièmement, il n'est pas facile pour les décideurs responsables de ces décisions collectives de changer la trajectoire existante de telles décisions en l'absence d'une clientèle politique favorable à de tels changements. Les décideurs peuvent plus facilement poursuivre la voie dans laquelle ils sont déjà engagés puisque les intérêts et les groupes politiques concernés par de telles décisions sont déjà en place. Tout changement qui n'est pas marginal ou progressif exige une remise en question d'intérêts bien établis et sa réalisation est difficile en l'absence d'un groupe politique puissant qui y est favorable.

La deuxième voie concerne le changement institutionnel et organisationnel. Bien que plusieurs études et interventions en matière de durabilité soient inspirées par un fort souci d'influer sur l'évolution des politiques gouvernementales, de nombreux changements qui n'exigent pas une telle évolution sont susceptibles d'avoir des effets puissants sur la poursuite de la durabilité. Les règles institutionnelles qui régissent la façon dont les organisations agissent dans le monde peuvent généralement être modifiées sans intervention extérieure, c'est-à-dire sans que la politique ou la législation en vertu de laquelle ces institutions ont été créées ne soient elles-mêmes modifiées. L'existence de codes de bâtiment, qui peuvent généralement être modifiés sans modification corrélative du contexte politique sous-jacent, illustre bien ce phénomène dans le domaine des immeubles durables. Plus généralement, il existe une gamme de règles institutionnelles, y compris des codes, des normes, des descriptions de tâches professionnelles, des critères d'évaluation du rendement, des indices d'évaluation, etc., qui influent sensiblement sur les décisions prises par les organisations. Le changement institutionnel visant à

modifier ces règles peut donc contribuer de manière importante au changement social. De fait, comme dans le cas de la mobilisation sociale, un tel changement institutionnel est vraisemblablement une condition préalable aux types de changements qui s'imposent.

La troisième et dernière voie en matière d'intervention, loin de privilégier uniquement le domaine des politiques et des institutions publiques, adopte une perspective plus large où le marché occupe une place de choix. Il est clair que le secteur privé est le lieu où s'expriment un grand nombre de comportements qui transforment notre monde de manière positive et négative. Il importe donc au plus haut point que l'on insiste pour que les investissements et les comportements du secteur privé soient plus durables. Tout en recourant aux politiques et aux systèmes de réglementation étatiques pour influencer ces comportements, il faut en élargir la portée pour y inclure également les processus de commercialisation et de transformation de marché. Essentiellement, l'argument est que, dans la mesure où il est dans l'intérêt économique des organisations du secteur privé, d'investir dans des produits et des services plus durables, de les produire et de les commercialiser, le marché lui-même peut devenir un facteur de changement favorisant une plus grande durabilité. En outre, si tout cela est réalisable, on peut travailler en tenant compte des changements politiques afin d'établir des processus qui, en plus de se perpétuer et de s'amplifier, ont la capacité de produire des effets de transformation durables.

Ces trois modes innovateurs d'intervention interagissent les uns avec les autres, ainsi qu'avec les analyses de politique et les stratégies de changement de comportement individuel. Manifestement, une mobilisation sociale efficace susceptible de peser sur les décisions collectives entraînera une transformation des politiques gouvernementales, dont plusieurs contribueront à leur tour à susciter des changements de comportements institutionnels et individuels. Des changements institutionnels peuvent se produire aussi bien dans le

secteur privé que dans le secteur public et contribuer à la commercialisation et à la transformation des marchés. Et les processus efficaces de transformation des politiques et la commercialisation des technologies et des services de durabilité entraîneront à leur tour la création de produits qui permettront de changer le comportement individuel et de favoriser également le changement dans les décisions collectives.

Le cadre conceptuel exposé dans ce document ne se veut pas exhaustif. Sans doute y a-t-il d'autres voies auxquelles on pourrait recourir pour compléter l'analyse des politiques et les programmes d'éducation visant à modifier le comportement individuel. Toutefois, les voies décrites semblent offrir un moyen de réfléchir sur le changement social durable[30].

Conclusion

J'ai commencé cet exposé en citant un théoricien social bien connu, le Dr. Seuss. Cette citation avait pour objet d'indiquer que les problèmes de durabilité font ressortir la nécessité d'aller au-delà de l'alphabet conventionnel des réponses classiques et de concevoir de nouvelles lettres qui nous aideront à décrire et à adopter de nouvelles approches. Le vieil alphabet correspond à une conception de l'érudition, de la rationalité et de la vérité qui repose sur un idéal des Lumières – un idéal selon lequel la recherche universitaire moralement neutre, objective et désintéressée peut être utilisée de plusieurs manières pour améliorer le monde dans lequel nous vivons. Je ne veux pas déprécier le pouvoir de cette approche. À bien des égards, elle nous a fourni un ensemble incroyablement riche et puissant d'outils et d'interprétations qui caractérisent notre condition

30. Elles sont également liées aux nombreux ouvrages sur le changement socio-technique, ce qui donne à penser que des changements institutionnels et organisationnels importants seront nécessaires pour favoriser un changement sociétal durable.

moderne. Pourtant, selon ma compréhension de l'état actuel du monde et du cadre de rationalité et d'interprétation qui le sous-tend, il nous faut trouver des moyens de progresser collectivement dans le monde qui ne s'apparentent pas à ces deux dimensions. Bref, il nous faut élaborer des outils et des processus de participation collective et de changement institutionnel qui, plutôt que de reposer sur une conception transcendante de la nature de la vérité ou de la réalité, sont plutôt la conséquence inévitable de processus immanents[31].

31. Si j'utilise les concepts d'immanence et de transcendance, c'est grâce à David Maggs, qui fait actuellement sous ma direction une thèse de doctorat sur les arts, la culture et la durabilité.

Kathleen Mahoney

Lauréate Trudeau 2008, Université de Calgary

BIOGRAPHIE

Kathleen Mahoney est professeure de droit à l'Université de Calgary depuis 1991. Elle a consacré la majeure partie de ses recherches, de sa pratique et de son militantisme aux situations critiques internationales en matière des droits de la personne. Elle a été titulaire de nombreux postes de résident ou maître de conférence dans le monde. Elle a publié abondamment et a été consultante pour des causes importantes de la Cour suprême du Canada. Elle a aussi pris part à l'organisation et à la mise en œuvre de projets collaboratifs d'éducation en matière de justice et des droits de la personne à Genève, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en Tanzanie, en Namibie, en Espagne, en Israël, en Chine, au Vietnam, aux États-Unis et auprès des Nations Unies. Elle est fondatrice du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes et pionnière du mouvement d'éducation juridique au Canada.

En 2004, Kathleen Mahoney était à la tête d'un important projet de recherche et a rédigé un rapport sur la réponse du gouvernement du Canada aux revendications des Autochtones survivants des pensionnats. Ce projet a mené à sa nomination comme négociatrice en chef au nom de l'Assemblée des Premières Nations, ce qui a conduit à l'entente de principe historique avec le Canada pour mettre en place un processus de vérité et réconciliation.

De nombreuses distinctions lui ont été attribuées. Ainsi, elle a été nommée membre de la Société royale du Canada et a reçu le Prix spécial pour l'excellence remis par l'Association du Barreau canadien en 1997. En 1998, elle recevait la bourse Fulbright pour poursuivre ses travaux de recherches à l'Université Harvard. La même année,

elle était nommée, par le Cabinet fédéral, pour présider le conseil d'administration du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. En 2000, elle gagnait le prix « Les assises » Bertha-Wilson et en 2001, on lui remettait le Prix du Gouverneur général. Elle a reçu le prix Trudeau en 2008.

Elle détient des diplômes en droit de l'Université de la Colombie-Britannique, de Cambridge ainsi qu'un certificat de l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg.

RÉSUMÉ

Le slogan « Une société juste » était à la base d'une campagne qui a permis à Pierre Elliot Trudeau de gagner l'une de ses élections. Cette formule illustrait clairement sa vision pour la nation. Probablement, ceux qui en étaient suffisamment convaincus pour voter pour lui estimaient qu'un gouvernement dirigé par Pierre Elliott Trudeau pourrait améliorer leur vie en y apportant plus de justice. Mais qu'est-ce que la justice ? Comment une meilleure justice peut-elle améliorer la vie des gens ? Comment la mesure-t-on ? Est-il « juste » d'améliorer certaines vies au détriment des autres ? La justice au Canada est-elle différente des autres ? Pour répondre à ces questions, il faut plonger dans l'univers de l'éthique, une tâche que Michael Sandal, professeur à Harvard, qualifie de « défi qui consiste à exciter l'agitation de l'esprit pour voir où cela mènera ». Tester et appliquer la pensée fondamentale de philosophes célèbres tels qu'Aristote, Locke, Kant, Mille, MacKinnon aide à mieux comprendre que la justice est un concept en constant mouvement. Les divers principes ou démarches éthiques empruntées mènent à différentes définitions de la justice, ce qui, en retour, affecte des enjeux actuels tels que l'égalité et l'iniquité, la liberté de parole et le discours haineux, la discrimination positive et le mariage entre personnes de même sexe. Ainsi, cette plongée dans l'éthique pour cerner la justice n'est ni une bagatelle ni une frivolité. Il s'agit d'une question inéluctable puisque tous les jours nous en vivons les conséquences. Cette conférence tente de démontrer comment l'éthique offre un point de départ essentiel pour mieux comprendre et évaluer le concept de justice.

CONFÉRENCE

Qu'est-ce que la justice ?

Université Concordia

LE 3 JUIN 2010

Organisé en partenariat avec la Fédération canadienne des sciences humaines, Congrès 2010 (Les causeries Voir grand)

Le sujet de ce texte est la justice. Je pose la question : « Qu'est-ce que la justice ? » mais, à la réflexion, il aurait sans doute été plus exact d'intituler mon exposé « Comment faut-il concevoir la justice[1] ? »

Comprendre la justice et imaginer comment la penser a occupé bien plus érudits et plus avisés que moi. Du jour même où j'ai informé la Fondation de mon sujet, d'ailleurs, j'ai commencé à regretter de l'avoir choisi, croyez-moi !

Mais cette question me fait réfléchir depuis le début de mes études de droit, il y a donc des lustres ! – et peut-être depuis plus longtemps encore.

Si j'ai choisi ce sujet, c'est également parce qu'un ancien premier ministre, qui m'a beaucoup m'influencée, a déclaré qu'il avait l'ambition et l'intention de faire du Canada une « société juste ». Qu'entendait-il par là ? Son projet était-il réalisable ?

Pour trouver des réponses, tout au long de ma carrière, je me suis engagée dans l'étude du droit, j'ai présenté et écrit de nombreux

1. Je voudrais remercier l'Université Concordia, la Fédération canadienne des sciences humaines et surtout la Fondation Trudeau d'animer les conférences Trudeau. Ce fut un honneur pour moi que de voir associer mon nom à celui de Pierre Elliott Trudeau et à ceux de tous les éminents lauréats, boursiers et mentors de la grande famille de la Fondation Trudeau.

articles dans les revues scientifiques et les journaux, j'ai participé à de multiples manifestations de protestation et sillonné le Canada et le monde. J'ai pratiqué et enseigné le droit, organisé des colloques au niveau national et international en posant les mêmes questions sous différentes formes. J'ai participé au lancement d'un mouvement pour la sensibilisation des juges au social, j'ai animé différentes émissions de télévision sur des problèmes de droit, j'ai participé à des procès au plus haut niveau des cours de justice et portant sur la définition des droits et des libertés ; j'ai milité pour les droits des femmes et travaillé à établir une justice réparatrice et à parvenir à une réconciliation entre les Premières Nations et le Canada.

Et pourtant je me retrouve encore à poser les mêmes questions. Pourquoi ? Pour la raison suivante, que j'ai d'ailleurs découverte dès le départ : tout le monde est pour la justice, mais son contenu est toujours vivement contesté. Et puis personne ne peut s'attendre à ce qu'on lui offre la justice sur un plateau d'argent. L'obtenir exige généralement que l'on se batte, d'une façon ou d'une autre – devant les tribunaux, sur la scène politique, dans les coulisses ou même dans la rue.

C'est que les vieilles et les nouvelles idées de la justice s'affrontent. Ceux qui l'ont obtenue et entendent bien continuer à en profiter s'opposent à ceux qui estiment qu'elle leur est refusée et qui la réclament.

La conception de la justice de chaque individu dépend essentiellement de sa personnalité et de ses origines. Elle dépend de ses perspectives philosophiques, de son sexe, de sa classe, de ses tendances, de sa religion, de son origine ethnique et raciale, de ses capacités physiques et mentales. Elle dépend de l'époque et des politiques du moment. Elle dépend aussi, dans une large mesure, des individus qui sont chargés de trancher les affaires en litige : qui sont-ils, d'où viennent-ils, de quelle façon plus ou moins cohérente, plus ou moins juste, plus ou moins impartiale appliquent-ils les règles ? Toutes les discussions sur les procédures parlementaires, la répartition des

pouvoirs, la nomination des juges et les règles d'interprétation de la Constitution peuvent sembler ésotériques et ennuyeuses, mais ce sont des composantes fondamentales de la justice. Et cela parce que les procédures participent à déterminer les résultats, dans tous les domaines, celles qui établissent si l'État a le droit de mettre votre téléphone sur écoute ou d'imposer des règles aux pollueurs.

Puis il y a la branche de la justice qui réagit au non-respect des règles. En fonction de la philosophie dominante, la justice dans ce contexte pourra être de nature punitive ou dissuasive, elle pourra être fondée sur la réhabilitation ou la réparation.

Réconciliation, justice transitionnelle, vérité et pardon sont des termes qui sont récemment entrés dans le répertoire des recours de la justice[2].

En tant que négociatrice en chef pour l'Assemblée des Premières Nations sur l'accord historique que représente la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens entre les Premières

2. C'est devenu particulièrement évident dans le contexte de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de septembre 2007, qui est essentiellement fondée sur les principes de la justice réparatrice ainsi que sur la réconciliation et la guérison. Non seulement la Convention prévoit plusieurs milliards de dollars de dédommagements pour sévices physiques, sexuels et psychologiques, mais la cour a également accepté que l'entente comprenne des recours collectifs comme la Commission de vérité et réconciliation, des fonds consacrés à la guérison, des compensations pour les pertes au niveau linguistique et culturel, des fonds consacrés à la commémoration et des crédits de formation qui diffèrent des recours classiques que l'on retrouve dans la jurisprudence ou la législation sur les dommages subis par des individus ou sur la violation des droits humains. Voir la décision *Phil Fontaine* v. *Canada et al.* 2006 YKSC 63 qui fut portée devant neuf juridictions de cours supérieures au Canada. Voir aussi *Northwest* c. *Canada* (Attorney General), 2006 ABQB 902; *Quatell* c. *Attorney General of Canada*, 2006 BCSC 1840; *Semple et al.* c. *The Attorney General of Canada et al.*, 2006 MBQB 285; *Kuptana c. Attorney General of Canada* (CV 2005/243); *Ammaq et al.* c. *Canada* (Attorney General), 2006 NuCJ24; *Baxter* c. *Attorney General of Canada*, 2006 (CV 192059CP); *Bosum et al. c. Canada* (Attorney General) 500-06-000293-056; *Sparvier et al.* c. *Canada Attorney General of Canada*, 2006, 12, 5.

Nations et le Canada et qui intègre ces éléments pour la première fois dans l'histoire de notre droit, je peux attester personnellement qu'il est très difficile de changer notre conception de ce qu'est la justice, de ce qu'elle exige[3]. On aurait très bien pu ne jamais envisager le recours à une commission pour rétablir la vérité, pour exiger des dédommagements pour pertes au niveau linguistique et culturel, des fonds consacrés à la guérison, à la commémoration et à l'éducation parce que révéler tous les abus du système et la mort de tous ces enfants autochtones à l'époque des pensionnats allait faire scandale dans l'opinion internationale... Dans ces conditions, on peut considérer que les excuses du premier ministre et de tous les chefs de l'opposition ont peut-être représenté l'une des tentatives les plus spectaculaires et les plus touchantes de s'engager sur la voie de la justice réparatrice.[4]

Dans les milieux juridiques, on commence à parler du concept de justice transitionnelle. Celui-ci se rapproche sans doute davantage de la religion que d'autres concepts du droit, en ce sens qu'il fait intervenir le pardon, la réconciliation et les témoignages recueillis auprès des victimes pour rétablir la vérité. La justice transitionnelle

3. La plupart des avocats et des juges qui exercent actuellement connaissent peu ou même pas du tout les principes de la justice transitionnelle et réparatrice et les recours collectifs comme les commissions de vérité pour les victimes de violation de droits humains de masse. Du coup, il était prévisible que l'on constate une certaine résistance et un manque de participation à la fois des avocats des plaignants et de ceux de la défense, en dehors des avocats représentant l'Assemblée des Premières Nations au cours des négociations de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

4. Ces excuses ont été l'aboutissement de toute une lutte. L'Assemblée des Premières Nations s'est servi de son influence considérable pour faire pression sur le gouvernement et ainsi obtenir des excuses complètes. Elle a fait publier dans le *Toronto Star* un modèle de formulation des excuses et elle s'est assurée par avance du soutien des partis d'opposition à la Chambre des Communes. Voir le *Toronto Star* du 22 avril 2008, « Apology to Native People Must End Denial of Truth ».

va au-delà des réponses classiques du droit devant l'injustice dans le sens qu'elle demande un engagement positif de la victime et de la personne qui a désobéi à la loi.

La pensée des juges peut s'inspirer de différentes théories de la justice – la justice naturelle, le positivisme, l'utilitarisme, la théologie de la libération, la théorie féministe, la théorie de la justice sociale, les théories indigènes, pour n'en citer que quelques-unes. Parce qu'elles adoptent des perspectives différentes, des critiques différentes, il n'est guère étonnant qu'elles ne trouvent entre elles que peu de terrains d'entente. Le concept de justice a donc fait l'objet de débats philosophiques, théologiques et juridiques au cours de l'histoire[5]. Mais ces théories s'entendent toutes sur le fait que la justice est essentielle à l'ordre social.

Les théoriciens partent généralement de la prémisse que la justice est une construction sociale – essentiellement un ensemble d'idées. Certaines écoles de pensée soutiennent que la justice émane d'une volonté divine, tandis que d'autres prétendent que la justice est transcendante, comprenant des règles communes à toute l'humanité. D'autres pourtant se méfient de la raison et des théories sur la justice, et considèrent que toute discussion sur le sujet doit se fonder sur l'expérience vécue, concrète, des opprimés qui subissent l'injustice dans leur vie quotidienne[6].

Quelques études récentes semblent indiquer que la justice est non seulement inhérente à la nature, mais qu'elle constitue un besoin fondamental. En 2008, par exemple, des chercheurs de l'Université de Californie à Los Angeles ont découvert que le cerveau humain

5. Voir par exemple la vision d'ensemble qu'en donne Karen Lebacqz dans *Six Theories of Justice Perspectives from Philosophical and Theological Ethics* (Minneapolis : Augsburg Publishing House, 1986).

6. Voir José Porfirio Miranda, *Marx and the Bible : A Critique of the Philosophy of Oppression* (Maryknoll : Orbis, 1974); Gustavo Gutierrez, *La force historique des pauvres* (Paris : Éditions du Cerf, 1986). Gutierrez est considéré comme le fondateur de la théorie de la théologie de la libération.

réagit devant un traitement juste comme devant un gain d'argent ou une dégustation de chocolat. Un traitement équitable, selon les chercheurs, active dans le cerveau le circuit de la récompense[7]. L'équité active dans le cerveau des humains le même circuit que celui du cerveau des rats et des singes quand on leur présente de la nourriture. Au contraire, un traitement inéquitable active une région que l'on a identifiée comme celle des émotions négatives, du dégoût moral, par exemple[8].

De plus, selon les chercheurs de l'Université Emory à Atlanta, les animaux, comme les humains, ont un sens inné de la justice. Au cours d'une expérience, ces chercheurs récompensent deux singes après une tâche donnée en leur offrant des morceaux de concombre. Ce n'est pas ce qu'ils préfèrent manger, mais, quand on leur en donne, ils continuent à accomplir avec entrain la tâche qu'on leur a assignée. Ensuite, pour la même tâche, les chercheurs commencent à donner des raisins à l'un des singes, un aliment qu'ils aiment particulièrement, alors que son compagnon continue à recevoir du concombre. À partir de ce moment-là, ce dernier refuse d'accomplir sa tâche, il se retire, semble mécontent et déprimé.

La situation du singe à qui l'on donne du concombre pourrait correspondre à la mienne si je découvrais qu'un de mes collègues qui travaille comme moi reçoit un salaire deux fois plus élevé que le mien. Ma réaction émotive serait, selon ces études, non seulement intellectuelle mais également biologique.

7. « Recevoir une proposition juste active dans le cerveau le même circuit que quand nous mangeons des aliments que nous aimons beaucoup, quand nous gagnons de l'argent ou que nous voyons un beau visage », déclare Golnaz Tabibnia, chercheur de post-doctorat au Semel Institute for Neuroscience and Human Behavior à UCLA et principal auteur de l'étude publiée dans le numéro d'avril 2008 du magazine *Psychological Science*. Voir UCLA Newsroom, http://newsroom.ucla.edu/portal/ucla/brain-reacts-to-fairness-as-it-49042.aspx

8. *Ibid.*

Donc, étant donné que la justice n'est pas seulement essentielle au bon fonctionnement de la société, mais apparemment solidement arrimée au cerveau et inhérente à tout individu, une société juste n'exige pas seulement que des règles soient appliquées avec impartialité et justice et que les décideurs soient impartiaux et indépendants, mais également que les biens publics soient distribués équitablement.

Après cette introduction rapide, il est clair que cet exposé pourrait emprunter différentes voies. Il semble que la justice ne puisse se définir par un seul principe global ou par un ensemble de quelques principes. Je me limiterai donc ici à aborder la notion de justice dans le cadre du capitalisme démocratique. Et cela parce que ce type de capitalisme reconnaît en théorie que les libertés individuelles au sens large doivent être les mêmes pour tous, avec diverses applications possibles et des ajustements particuliers quand différentes libertés sont en conflit ou qu'il existe un consensus pour qu'il en soit autrement. J'insisterai en particulier sur cet aspect de la justice qui amène l'un des singes à se retirer et à bouder dans un coin quand on lui donne du concombre alors qu'on a donné du raisin à son compagnon. En d'autres termes, je m'apprête à aborder la justice dans le cadre d'une égalité et d'une liberté que je considère comme les piliers de tout système de droit.

Il y a plus de 2500 ans, Aristote et Platon discutaient déjà de justice. Ils sont arrivés à la conclusion que, fondamentalement, sans égalité, il n'y a pas de société juste possible. Pour formuler les choses simplement, ils pensent que les individus qui sont égaux entre eux doivent profiter des mêmes avantages. Cette vision des choses est profondément enracinée dans la pensée occidentale et elle est connue sous le nom d'égalité formelle.

Aristote et Platon ont élaboré le principe de l'égalité formelle dans le contexte d'une société civile comprenant une élite dirigeante, des hommes du commun, des esclaves et des femmes. Dans ces

conditions, traiter équitablement les égaux entre eux établit des différences claires entre les nobles et les hommes du commun, entre les esclaves et les hommes libres, entre les hommes et les femmes.

L'un des aspects centraux de cette théorie était que ces distinctions entre des groupes se fondaient sur le mérite, sur le « à chacun son dû » de l'expression populaire. Quand il s'agit de décider ce qu'est ce « dû », les philosophes grecs mesurent le mérite en termes de capacité de raisonner et de posséder des biens. Cette mesure est, bien sûr, tout à fait intéressée, puisque seules les élites ont accès à la propriété et à l'éducation.

Devant le traitement qu'on leur réserve, les femmes, les esclaves et les pauvres ne peuvent se plaindre d'injustice ou de discrimination puisque que, selon les normes en vigueur, ils sont différents : ils ne sont pas les égaux des privilégiés. La norme ne les autorise à se plaindre que quand ils sont traités injustement au sein de leur propre groupe.

Plus tard, des penseurs libéraux comme Thomas Hobbes et John Locke, sans s'opposer à l'approche aristotélicienne, tentent de dépasser les conventions sociales de la société civile et de découvrir les caractères universels et constants de la nature humaine. S'ils y parvenaient, ils pourraient, pensent-ils, déterminer les exigences d'une société juste et légitime. Hobbes arrive à la conclusion que l'homme, à l'état de nature, est méchant et plein de vices, mû seulement par ses intérêts propres. Sans les contraintes de la société, les êtres humains vivraient perpétuellement en guerre les uns contre les autres[9]. Bien qu'une société juste exige que les individus soient libres de faire ce qu'ils veulent dans les limites d'un comportement raisonnable, elle exige également un pouvoir souverain pour légiférer et protéger les droits naturels comme le droit à la vie, à la liberté, à la propriété.

9. A.P. Martinich, *The Two Gods of Leviathian : Thomas Hobbes on Religion and Politics* (Cambridge : Cambridge University Press, 1992).

La relation entre les citoyens et l'État prend dès lors la forme d'un contrat social, en vertu duquel les gouvernés acceptent de renoncer à certaines libertés dont ils jouissaient dans l'état de nature, en échange de la protection et du maintien de l'ordre. Hobbes prétend que les lois ne sont observées que quand le peuple craint le châtiment, l'État devant donc rendre les punitions si lourdes qu'elles auront un effet dissuasif sur ceux qui voudraient enfreindre la loi.

Protéger les libertés individuelles signifie que les individus peuvent à leur guise s'exprimer, pratiquer leur religion, s'associer, sans une intervention quelconque de l'État.

Cette idée, conjuguée au principe de l'égalité formelle, assure aux élites de pouvoir protéger et définir au mieux la teneur de leurs droits naturels et de leurs libertés, en fonction de leurs intérêts propres.

Et c'est exactement ce qu'elles font.

La liberté d'expression, par exemple, est donc conçue pour favoriser au mieux la liberté de parole sur une sorte de marché des idées, en supposant que tous les membres de la société puissent sans distinction y accéder pour s'exprimer et se faire entendre.

Le cas est comparable pour la liberté d'association, de religion, etc. Selon le principe de l'égalité formelle, les femmes, les pauvres, les esclaves et les groupes indigènes n'ont pas le même accès à ces libertés ; souvent, ils n'y ont pas accès du tout ou n'ont aucune possibilité de les définir en fonction de leurs besoins particuliers.

Un exemple moderne de ce principe en vigueur au Canada, c'est le traitement réservé aux Indiens selon la Loi sur les Indiens[10]. Jusqu'en 1952, la Loi sur les Indiens ne les autorise pas à entrer à l'université, à moins de renoncer à leur statut d'Indiens ; ils n'ont pas le droit d'engager des avocats pour défendre leurs terres, ils n'obtien-

10. Indian Act (« An Act Respecting Indians ») R.S., 1951 c. 1-5. Voir également Constance Backhouse, *De la couleur des lois : une histoire juridique du racisme au Canada entre 1900 et 1950* (Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2010), 63.

nent le droit de vote qu'en 1961. Du coup, les Indiens, comme les femmes et les esclaves du temps de Platon et d'Aristote, ont moins accès aux droits et libertés – les droits territoriaux, la liberté d'expression, l'autonomie ou la liberté d'association – que l'élite, que la population non autochtone en général. Selon le principe de l'égalité formelle, leur appartenance raciale ne leur confère pas le « mérite » nécessaire pour prétendre à un traitement égal à celui que l'on réserve à la majorité blanche. Ils ne peuvent donc pas se plaindre.

Au XVIII^e siècle, rompant avec ses prédécesseurs Locke et Hobbes[11], Jean-Jacques Rousseau envisage tout à fait autrement les exigences d'une société juste. Comme eux, il s'intéresse à l'analyse de la question de la morale et de la société à partir des origines de l'homme, mais il n'est pas d'accord pour affirmer que la vie dans l'état de nature était « solitaire, indigente, dégoûtante, animale et brève »[12].

Contrairement à Hobbes, il ne croit pas que l'égoïsme seul anime l'homme dans l'état de nature. Il croit à l'existence d'un autre principe aussi important : la compassion ou « une répugnance innée à voir souffrir son semblable[13] ». Il explique qu'en vertu de ces deux principes conjugués, les humains sont par nature fondamentalement pacifiques, satisfaits et égaux, capable de jouir d'une forme supérieure de bonté morale. Il reconnaît également que, dans le cours de l'histoire, l'influence corruptrice de la division du travail et de la

11. Voir Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1754), connu sous le nom de deuxième discours. http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Jacques_Rousseau. Jean-Jacques Rousseau écrit ce texte en 1754 en réponse à un concours de l'Académie de Dijon qui posait la question : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes et si elle est autorisée par la loi naturelle ? »

12. Voir Hobbes, *Leviathan*, chap. XIII; reproduit à http://philotra.pagesperso-orange.fr/hob13.htm.

13. Voir Deuxième Discours, *op. cit.*

propriété crée les classes sociales qui, à leur tour, créent les conditions d'une inégalité éternellement reconduite[14]. Il pense que le progrès matériel effréné est ennemi de la société juste, car il est source de jalousie, d'inégalités, de peurs et de soupçons. La société juste a donc besoin de l'intervention d'un gouvernement pour garantir à la fois la liberté et surtout l'égalité de tous ses citoyens. Il affirme qu'il est possible d'atteindre un équilibre délicat entre intervention de l'État et droit des citoyens tant que l'exercice de la souveraineté reflète la volonté générale, et pas simplement celle des détenteurs du pouvoir. Si l'équilibre se révèle juste, les lois seront respectées pour leur valeur propre, même si elles peuvent parfois entrer en conflit avec la volonté des individus.

Il considère le contrat social de Hobbes comme tout à fait discutable – ni plus ni moins qu'un instrument utile aux riches et aux puissants pour tromper le peuple et le conduire à renoncer à ses libertés, un instrument qui met l'inégalité au cœur de l'État moderne[15]. Rousseau est certes considéré comme le chantre de l'égalité pour les opprimés[16], mais sa vision généreuse exclut les femmes. Il prétend que leur soumission au sein de la famille patriarcale est nécessaire. Le rôle spécifique de la femme se situe dans la sphère privée, domestique, où elle assume la responsabilité du foyer, de

14. Selon Jean-Jacques Rousseau, quand l'homme de l'état de nature instaure la propriété individuelle, le ver est dans la pomme. L'homme primitif aurait dû déménager pour empêcher le mal de se répandre. Cette propriété établit des divisions dans le monde de la nature. La première, c'est la relation maître-esclave. La propriété amène également la formation des familles. L'homme primitif n'est plus seul. Les divisions qui vont suivre découlent presque toutes de cette division de la terre.

15. Jean-Marie Tremblay (dir.), *Du contrat social*, par Jean-Jacques Rousseau (Chicoutimi : UQAC, 2002), http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/contrat_social/Contrat_social.pdf

16. On considère souvent que l'insistance de Rousseau sur l'importance de l'égalité dans une société juste a été une source d'inspiration pour la Révolution française.

l'éducation de la petite enfance, sous l'égide d'un époux éduqué et autonome, occupant la sphère publique, politique[17]. L'héritage de Rousseau sur la question de l'égalité est toutefois important, car il a compris que les lois, la justice et l'égalité sont inextricablement reliées. Autrement dit, le fait que nul homme ne puisse se situer au-dessus des lois est un bien pour une société juste. Mais tant qu'on ne remettra pas en cause les vues de Platon et Aristote sur l'égalité formelle, les normes qui sous-tendent le droit vont servir d'abord et avant tout les intérêts des élites.

C'est ce qui inspirera à Anatole France l'un de ses commentaires célèbres : « La majestueuse égalité des lois […] interdit au riche comme au pauvre de coucher sous les ponts, de mendier dans les rues et de voler du pain[18]. »

Vers la fin du XIX^e^ siècle, la société juste se définit par l'égalité formelle, la protection des libertés individuelles contre l'intervention de l'État et par l'égalité devant la loi[19].

Après la Seconde Guerre mondiale et les enseignements qu'elle dispense au monde sur ce que devient l'égalité formelle entre les mains d'un régime diabolique et assassin, certains philosophes commencent à s'opposer aux formalistes et à leur conception de

17. Jean-Marie Tremblay (dir.), *Émile, ou De l'Éducation*, par Jean-Jacques Rousseau (Chicoutimi : UQAC, 2002), http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/emile/emile.html

Une des traductions anglaises comprend une introduction d'Allan Bloom (Jean-Jacques Rousseau, *Emile, or On Education* [New York : Basic Books, 1979]). Les premières féministes critiquèrent Rousseau pour sa façon de concevoir le rôle des femmes. Voir Mirium Brody (dir.), *A Vindication of the Rights of Women*, by Mary Wollstonecraft (Penguin Group, 1792).

18. Anatole France, *Le Lys rouge* (Paris : C. Lévy, 1894), chapitre 7, 118.

19. Les idées de Rousseau ont beaucoup influencé la Révolution française, nourri la pensée de ceux qui demandaient des réformes radicales comme la redistribution des terres et d'autres mesures destinées à accroître l'égalité. Voir Jonathan I. Israel, *Les Lumières radicales : la philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité,* 1650-1750 (Paris : Éditions Amsterdam, 2005), 274.

la société juste. Le plus célèbre d'entre eux est John Rawls, dont la vision de l'égalité fait appel à une notion de justice redistributive. En tentant de réconcilier liberté et égalité, il élabore une théorie de la « justice comme équité ». Il reconnaît que le modèle de l'égalité formelle non seulement reconduit indéfiniment les inégalités, mais peut justifier les formes les plus radicales de la discrimination. Rawls estime qu'une société juste doit tenir compte de l'inégalité des plus démunis et que celle-ci doit être réduite au minimum si l'on vise la justice. Pour lui, la solution réside dans une égalité sociale et économique réelle, ce qui exige l'engagement de l'État, non seulement pour subvenir aux besoins des moins favorisés, mais également pour faire de l'égalité une valeur fondamentale. Pour aider les gens à penser à la morale, à la justice et aux exigences d'une société juste, Rawls propose un exercice de réflexion. Son idée est à peu près celle-ci : imaginez qu'avant de naître vous ayez à décider dans quel monde vous voulez voir le jour. Vous vous trouvez devant un « voile d'ignorance » : vous ne savez pas dans quel lieu vous allez naître ; à quelle race, à quel sexe, à quelle famille vous allez appartenir, quelle sera votre orientation sexuelle. Vous ne savez pas du tout si vous allez être intelligent, en bonne santé, fort, riche, pauvre, ou si vous allez appartenir à une classe privilégiée. Alors Rawls pose la question : quelle société fonderiez-vous ? Quelles règles voudriez-vous établir[20] ?

L'exercice de Rawls nous oblige à penser au contrat social de Locke, Hobbes et Rousseau du point de vue de tous les membres de la société, mais, en particulier, de celui des moins favorisés. Rawls pense que puisque les êtres humains ont une aversion pour le risque et qu'ils risqueraient de se retrouver dans n'importe quelle position sociale une fois le « voile d'ignorance levé », l'exercice débouchera sur un nouveau contrat social à l'avantage des membres les moins favorisés de la société. Son objectif est d'élaborer un contrat social garantissant que, quelle que soit la position sociale, la vie vaille la

20. John Rawls, *Théorie de la Justice* (Paris : Seuil, 1987).

peine d'être vécue, avec assez de liberté réelle pour que les individus puissent réaliser leurs objectifs. Rawls considère que ces principes de justice devraient s'appliquer aux structures de base de la société, y compris aux constitutions, aux tribunaux, aux marchés, etc.

Jusqu'à l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, la conception dominante de la justice et de l'égalité est fondée au Canada sur le modèle de la justice formelle. Bien que les idées de Rawls aient eu quelque influence dans l'administration publique de l'après-guerre et dans le fait de reconnaître les libertés fondamentales, les décisions des cours de justice sur l'égalité démontrent une fidélité claire à l'égard de la pensée d'Aristote et de Platon. Jusqu'à la fin des années 1980, le traitement des égaux en égaux et l'égalité devant la loi sont les deux grands principes jumeaux qui sous-tendent notre système de droit et de justice.

En fonction de qui vous êtes et d'où vous venez, cela peut se révéler positif ou négatif. Les normes du traitement égal sur les questions raciales correspondent aux intérêts des Blancs ; celles de l'égalité entre les sexes, aux intérêts des hommes ; celles qui concernent l'orientation sexuelle, aux intérêts des hétérosexuels ; celles de l'égalité religieuse, aux intérêts des chrétiens ; celles de l'égalité ethnique, aux intérêts des Anglo-Saxons.

Pour les femmes, les effets de ce système sont assez désastreux. Par exemple, quand elles sont enceintes et qu'elles annoncent leur grossesse, on les licencie. Parce qu'elles sont différentes des hommes qui, eux, ne connaissent pas cette condition, les femmes ne disposent, sous la Charte canadienne des droits, d'aucune base juridique sur laquelle se fonder pour arguer qu'on devrait les traiter comme les hommes[21]. Même chose en ce qui concerne les problèmes que

21. Voir *Bliss* c. *Procureur général du Canada*, [1979] 1 R.C.S. 183 qui autorise la discrimination fondée sur la grossesse, ce qui a pour effet de pénaliser les femmes par rapport à des avantages comme les congés de maternités et les prestations de retraite. Ce n'est qu'en 1989 dans l'affaire *Brooks* c. *Canada Safeway*

posent le droit sur le harcèlement sexuel, le viol, la prostitution, l'obscénité et autres actes spécifiques au genre, ce qui amène la célèbre théoricienne féministe Catharine MacKinnon à remarquer : « Si les hommes n'en ont pas besoin, les femmes ne l'obtiendront pas[22]. »

Les Indiens n'ont pas non plus été très gâtés par le système de l'égalité formelle. Aux termes de la loi, c'est-à-dire de la Loi sur les Indiens, ils sont obligés de vivre dans leurs réserves, ils n'ont pas le droit d'entrer dans les universités, d'engager des avocats et de voter, toutes ces exclusions se justifiant par les critères de l'égalité formelle : les Indiens sont différents des non-Indiens. Dans la mesure où l'on traite tous les Indiens de la même manière, les tribunaux jugent que les lois répondent aux normes de justice qu'elles étaient censées respecter.

La théorie de l'égalité formelle avantage même les Indiens par rapport aux Indiennes. Par exemple, une Indienne qui se marie avec un non-Indien perd son statut d'Indienne aux termes de la Loi sur les Indiens, tandis qu'un Indien qui épouse une non-Indienne ne le perd pas. Selon la loi, les femmes non-indiennes deviennent indiennes dans ces cas-là. Quand cette loi est remise en question par la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit l'égalité devant la loi, la Cour suprême du Canada, avec des arguments inspirés de la théorie de l'égalité formelle d'Aristote, juge qu'à partir du moment où les femmes indiennes ont droit à un traitement égal entre elles, la Charte est respectée[23].

D'autres minorités, comme les homosexuels, se voient refuser des logements, des emplois et le droit de se marier. Il est même possible de les poursuivre en raison des relations intimes qu'ils ont avec leurs partenaires, car leur différence par rapport à la

Ltd., [1989] 1 R.C.S. 1219 que la Cour suprême annulera cette décision.

22. Catharine MacKinnon, *Are Women Human ? : And Other International Dialogues* (Cambridge : Harvard University Press, 2006).

23. *Procureur général du Canada* c. *Lavell; Isaac* c. *Bédard* [1973] R.C.S. 1349.

norme hétérosexuelle garantit le respect des principes de l'égalité formelle[24].

Ces cas en disent long sur le pouvoir des théories de la justice ainsi que sur le danger qu'il y a à suivre des règles abstraites et hors contexte. Quand les juges et les décideurs se contentent d'appliquer les règles, en dehors d'un contexte, et surtout quand ils s'appuient sur des précédents (traiter de la même façon les affaires qui se ressemblent) et sur des philosophies comme celle de l'égalité formelle, il est non seulement plus facile de commettre des injustices, mais aussi de les justifier. Quand on prend des décisions abstraites sans tenir compte de la réalité concrète et de la complexité de la vie, on se trouve dans une position trop distante pour comprendre véritablement les exigences de la justice.

Les théoriciennes féministes ont montré que la nature même du droit, son langage et sa logique, ne sont pas seulement injustes parce que fondés sur la notion d'égalité formelle, mais aussi parce que fondés sur une conception de la justice et sur un type d'analyse propre aux hommes[25]. Elles soulignent que les femmes n'ont pas été autorisées à pratiquer le droit avant que le siècle dernier n'ait été bien entamé, et que les hommes ont élaboré l'essentiel des doctrines juridiques que nous utilisons tous les jours, avec des problèmes d'hommes en tête, et l'empreinte de leurs visions du monde.

Les minorités raciales, en particulier les Premières Nations, soutiennent que le droit reflète la vision du monde et la version des

24. En 1965, la Cour suprême du Canada confirma une décision qui qualifiait Everett Klippert de « délinquant sexuel dangereux » et l'envoyait en prison pour avoir avoué qu'il était gai et qu'il avait des relations sexuelles avec des hommes. *Klippert* v. *The Queen* [1967] R.C.S. 822. Six semaines après la condamnation de cet homme, le premier ministre Trudeau fit amender le Code criminel pour décriminaliser l'homosexualité. Klippert restera cependant en prison jusqu'en 1971.

25. Lucinda Finley, « Breaking Women's Silence in Law », *Notre Dame Law Review,* nº 64, 886.

événements des Blancs, mâles et européocentriques. Ils prétendent que la justice est hors de leur portée parce qu'elle ne fait aucune place à l'expression de leur culture et de leurs valeurs fondées sur le groupe[26].

Dans les régimes de droits individuels dans l'héritage d'Aristote de Locke, Hobbes et Rousseau, il faut évoquer la violation des droits individuels et non pas des droits collectifs pour pouvoir fonder une poursuite. C'est ce qui a permis au Canada, pendant 150 ans, d'obliger les enfants autochtones à intégrer des pensionnats créés expressément pour détruire leurs cultures et leurs langues, et cela en toute impunité. Tout cela a pu se produire non seulement parce que les enfants autochtones étaient différents des non autochtones mais également parce que les droits collectifs n'étaient pas reconnus sur le plan juridique, ce qui rendait impossible d'intenter des procès pour avoir été privé de sa langue et de sa culture. La Charte canadienne des droits et libertés[27], qui est en quelque sorte la réponse de Trudeau à quelques-uns de ces problèmes, est entrée en vigueur en 1982[28]. En donnant pour la première fois aux individus et aux groupes (linguistiques et autochtones) des droits constitutionnels fondamentaux, Trudeau transmet en fait à ses concitoyens la charge de créer une société juste, mais en leur donnant les moyens de « démonter la maison du maître[29] ».

Avec la Charte en toile de fond, les femmes, les homosexuels, les groupes autochtones, les minorités linguistiques et tous ceux et celles qui réclament l'égalité et ont été laissés pour compte depuis si

26. Voir John Borrows, *Recovering Canada : the Resurgence of Indigenous Law* (Toronto : University of Toronto Press, 2002), 4.

27. Partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, sanctionnée le 29 mars 1982.

28. Les dispositions sur l'égalité du paragraphe 15 de la Charte n'entrèrent en vigueur qu'en 1985.

29. Pour un point de vue contraire et plus pessimiste, voir Andrew Lourde, « The Master's Tools Will Never Dismantle the Master's House », dans *Sister Outsider, The Crossing Press Feminist Series* (1984).

longtemps, commencent pour la première fois à pouvoir donner de la justice une définition correspondant à leur réalité propre.

Mais ce sont les interprétations par la Cour suprême des dispositions de la Charte sur l'égalité qui vont apporter des changements majeurs dans notre conception de la justice.

La Charte offre des garanties sur l'égalité dont l'étendue est sans équivalent dans aucune autre constitution du monde. Elle garantit l'égalité de quatre façons différentes, l'égalité devant et selon la loi, ainsi que l'égalité des avantages et de la protection de la loi. La plupart des constitutions ne contiennent qu'une seule de ces garanties ou deux au maximum.

La Charte comprend également une disposition sur la discrimination positive, reconnaissant qu'il peut être nécessaire de réserver un traitement différent ou préférentiel pour corriger les effets passés de la discrimination sur des groupes défavorisés.

L'égalité entre les sexes y est reconnue en termes clairs et on y lit que les différences culturelles font partie intégrante de l'identité canadienne. Les articles sur les Autochtones reconnaissent les droits ancestraux et les droits découlant des traités.

En 1985, reconnaissant que les garanties sur l'égalité seraient sans effet si les gens qu'elles sont censées protéger ne peuvent avoir accès aux tribunaux, le gouvernement fédéral décide de les aider en créant un Programme de contestation judiciaire qui accorde un financement de base pour la représentation juridique dans les causes types. Cet outil favorisant l'accès à la justice permet à ceux qui revendiquent l'égalité de porter leurs causes devant les tribunaux à leur façon, et de décrire les effets des lois discriminatoires sur leurs vies[30]. Cette réforme fait écho aux idées de John Rawls et à sa conception d'une société juste.

30. Un comité parlementaire sur les droits à l'égalité, présidé par Patrick Boyer, organisa des audiences dans tout le Canada et recommanda dans son rapport, *Égalité pour tous*, que des « fonds […] soient fournis pour aider ceux qui

Parce qu'aussi importante que les articles de la Charte sur l'égalité et que les programmes de contestation judiciaire, il faut souligner la réaction des juges devant les causes sur l'égalité qui leur sont soumises. Pour l'ancien juge en chef du Canada, Brian Dickson, l'interprétation de la Charte est une véritable révolution du rôle des juges[31]. Il affirme que ceux-ci doivent adopter une nouvelle approche, contraire à la tradition et aux principes de l'égalité formelle. Il exhorte ses collègues à pratiquer une justice compassionnelle, déclarant que la compassion fait partie de la nature même de la justice et que la décision juridique ne doit pas se borner à l'application de règles abstraites.

> Je considère le droit, déclare-t-il, comme un moyen de réguler les relations sociales afin de créer les conditions de la coopération entre les personnes et parvenir à la justice. Par compassion, j'entends un sentiment d'empathie, ou de sympathie devant les souffrances que vivent les autres, un sentiment qui se prolonge par un sens de la responsabilité et un souci de soulager ces souffrances, au moins dans une certaine mesure… je crois et j'affirme que pour qu'une loi soit juste, elle doit exprimer la compassion. Pour qu'un juge puisse parvenir à une décision pleine de justice et d'équité, elle ou il doit se

sont engagés dans des litiges sur l'égalité ». Dans ce rapport, le comité déclare : « Le déséquilibre entre les ressources financières, techniques et humaines des parties opposées représente un handicap sérieux pour ceux qui voudraient se réclamer des bénéfices de l'article 15, ce déséquilibre réduit donc l'efficacité du recours aux tribunaux en tant que moyen d'obtenir réparation. » Le gouvernement fédéral réagit rapidement aux recommandations et aux remarques du comité. Le mandat du Programme est élargi pour inclure les contestations des lois fédérales, des politiques et des pratiques fondées sur l'article 15 (sur l'égalité), l'article 27 (sur le multiculturalisme) ou l'article 28 (sur l'égalité entre les sexes) de la Charte. Le gouvernement fédéral participera également à un accord de financement sur 5 ans avec le Conseil canadien de développement social, pour que le Programme puisse être géré en toute indépendance.

31. L'honorable Claire L'Heureux-Dubé, « Making a Difference : The Pursuit of a Compassionate Justice », dans « Conversations on Equality », *Manitoba* LJ, vol. 26, nº 273 (1999), 283-295, 298.

> laisser guider par une conscience et un souci constants des difficultés des autres et de la condition humaine[32].

Il poursuit ainsi : « La compassion n'est pas un élément extra-juridique qu'un décideur magnanime consent à reconnaître. Elle est surtout partie intégrante de la nature et de la teneur même de ce que nous appelons le "droit". »

Cette déclaration extrêmement importante, qui reflète à la fois la sagesse de Rousseau et de Rawls, modifie le fondement de ce qui avait été la pensée juridique depuis des années et qui insistait sur les avantages du positivisme et l'application abstraite des règles.

En 1989, la Cour suprême a pour la première fois l'occasion de donner une interprétation de l'égalité selon la Charte[33]. La Cour suprême de la Colombie-Britannique avait statué que l'égalité de la Charte devait se comprendre comme l'identité de traitement pour ceux qui sont semblables, autrement dit, on s'en tenait au vieux modèle aristotélicien de l'égalité formelle. La décision est portée en appel et, après l'audition de toute une série d'intervenants représentant des minorités défavorisées et des femmes, la Cour suprême annule la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, en arguant que l'égalité formelle ou le traitement égal peut convenir dans certains cas, mais ne peut suffire pour parvenir à l'égalité au sens de la Charte.

La Cour opte pour l'égalité réelle, une approche exigeant des juges qu'ils examinent le contexte social de la vie des plaignants et qu'ils cherchent à déterminer si la loi ou la pratique contestée aggrave ou non les préjudices subis, sans se préoccuper de savoir s'ils sont ou non traités comme le groupe dominant.

La décision Morgentaler montre comment s'est jouée cette nouvelle manière d'appliquer une justice compassionnelle et cette

32. *Ibid.*, 288, tiré d'un discours de collation des grades en 1986 à la faculté de droit de l'Université de Toronto.

33. *Andrews* c. *Law Society of British Columbia* [1989] 1 R.C.S. 143

prise en compte du contexte dans les décisions[34]. Dans ce cas-là, la loi régissant l'avortement est contestée et jugée fondamentalement injuste, car elle ne tient aucun compte de l'aspect humain en exigeant qu'un comité de médecins décide si les femmes peuvent avorter. En décidant d'abolir la loi, les juges ont compris ce que les législateurs avaient ignoré : le droit de se reproduire ou non est « à raison [considéré] comme faisant partie intégrante de la lutte contemporaine de la femme pour affirmer sa dignité et sa valeur en tant qu'être humain[35] ». Ils concluent qu'on n'a pas le droit de traiter les femmes comme des moyens pour arriver à une fin, comme les objets passifs de décisions prises par d'autres et cela tout en invoquant la dignité humaine.

Au cours des 20 premières années de l'application de la Charte, bien d'autres décisions transforment considérablement notre façon de concevoir la justice. En se servant de l'égalité réelle, fondée sur le contexte, et de la justice compassionnelle, la Cour rend des décisions favorables à des femmes qui demandent le statut de réfugié sur la base d'une persécution reliée au genre ; elle conclut que le harcèlement sexuel et la grossesse sont des formes de discrimination sexuelle ; elle apporte son soutien aux lois protégeant les femmes de la pornographie violente et dégradante, et à celles qui protègent des appels à la haine les homosexuels et les minorités religieuses, ethniques et raciales[36]. Les mêmes droits à l'égalité sont inscrits dans les législations provinciales ; on affirme les droits des handicapés à obtenir des services publics ; quant aux réfugiés, ils peuvent eux aussi profiter de la protection de la Charte. Les cultures et la dignité des Premières Nations sont reconnues, on autorise les tribunaux à considérer les preuves tirées de l'histoire orale et on instaure l'obligation

34. *R.* c. *Morgentaler* [1988] 1 R.C.S. 30.

35. *Ibid.*

36. Pour une vision d'ensemble et une critique de ces problèmes, voir Diana Majury, « The *Charter,* Equality Rights, and Women : Equivocation and Celebration », *Osgoode Hall Law Journal,* vol. 40, n^{os} 3 & 4, 298.

légale de consulter les communautés avant d'entreprendre quelque développement que ce soit sur des terres appartenant aux Indiens.

Ces décisions, et bien d'autres qui peuvent s'appliquer aux femmes et aux minorités défavorisées grâce au Programme de contestation juridique, révolutionnent les lois sur l'égalité au Canada ainsi que les normes de justice. Cette révolution s'opère à la fois par l'application de la Charte et par le traitement de certaines causes qui concernent les valeurs mêmes de la Charte : des affaires reliées aux droits humains, aux réfugiés, au droit de la famille[37].

J'utilise le terme « révolution », parce que ces décisions reconnaissent explicitement l'histoire et la multiplicité des expériences que représentent ceux qui font appel à la Charte et qu'elles tentent de corriger les injustices passées. Rien de semblable ne s'était produit jusqu'alors.

Avec des décisions qui évoquent ouvertement l'interaction entre les événements historiques, les changements juridiques, politiques, le pouvoir et la domination, la jurisprudence montre clairement l'influence de la diversité sur le processus de la délibération juridique et son rôle dans l'apparition d'une nouvelle façon de concevoir l'impartialité.

C'était évidemment tout à fait révolutionnaire d'arriver à instaurer égalité et équité en invoquant la différence plutôt que de se servir d'elle pour maintenir les inégalités. Cela faisait preuve d'une nouvelle perception plus large du concept de justice et d'égalité.

J'ai toujours trouvé curieux que la métaphore de l'aveuglement désigne une justice neutre et impartiale : un personnage tenant la balance de la justice, un bandeau sur les yeux. C'est curieux parce que si l'on considère le sens du terme aveuglement dans d'autres

37. Pour une vue d'ensemble détaillée, voir Mary C. Hurley, *Les droits à l'égalité : Interprétation de l'article 15 de la Charte dans les décisions de la Cour suprême du Canada*, Liste de publications, Bibliothèque du Parlement, www2.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/bp402-f.htm

contextes, il n'est guère synonyme d'objectivité, d'impartialité et d'universalité des perspectives. On le comprend au contraire comme une incapacité de saisir un problème dans son ensemble, ce qui peut mener à des erreurs de jugement et de compréhension.

Cela évoque pour moi la vieille parabole des six aveugles à qui l'on demande de décrire un éléphant. L'aveugle qui tâte la patte de l'animal dit que l'éléphant ressemble à une colonne, celui qui tâte la queue qu'il ressemble à une corde ; celui qui tâte la trompe, parle de la branche d'un arbre ; celui qui tâte l'oreille, d'un éventail, celui qui tâte le ventre, d'un mur et enfin celui qui tâte la défense dit que l'éléphant ressemble à un tuyau plein. Aucun d'entre eux ne peut imaginer l'éléphant en entier.

Je dirais que la justice compassionnelle et l'égalité réelle débarrassent Dame justice de son bandeau et qu'ainsi elle peut voir les problèmes dans toutes leurs spécificités, comme elle pourrait voir l'éléphant dans son entièreté. C'est certainement le cas de la jurisprudence de la Charte dans les 20 premières années, de 1982 à 2002. La vision de Trudeau d'une société juste, dans la lignée de Rousseau et de Rawls, commence à faire son chemin.

Mais tout va évoluer différemment pendant les années 1980 et 1990. Là où elle existait, une certaine approche de la gouvernance fondée sur la compassion et l'ouverture allait être remplacée par l'égalité formelle et par la norme des mâles blancs, cette norme à partir de laquelle on mesure toutes les autres perspectives qui sont jugées déviantes si elles ne se conforment pas[38]. Cela a eu pour effet de revenir en arrière par rapport aux progrès accomplis pour parvenir à une égalité réelle dans les premières années des jugements inspirés par la Charte influançant des décisions quant au soutien

38. F.L. (Ted) Morton et Avril Allen, « Feminists and the Courts : Measuring Success in Interest Group Litigation in Canada », *Revue canadienne de science politique,* vol. 34, nº 1 (mars 2001), 55-84. F.L. Morton et Rainer Knopff, *The Charter Revolution and the Court Party* (Peterborough : Broadview Press, 2000).

d'organisations œuvrant dans le domaine des droits de la personne ou encore les nominations des juges. Certains conseillers des politiques au pouvoir ont devant la Charte une attitude de sceptiques de droite et certains d'entre eux seront élus, comme Ian Brodie, le chef d'état-major du gouvernement Harper. Dans un livre paru en 2002, sa position anti-égalitaire est claire comme de l'eau de roche : il accuse, entre autres, la Cour suprême et le Programme de contestation juridique de favoriser les groupes féministes et les organismes de défense des droits des homosexuels. Se faisant l'écho de Morton et de Knopff[39], ses maîtres à penser, Brodie fustige la plus haute cour en affirmant que ses jugements sont politiques sous couvert d'interprétation de la Loi constitutionnelle et il vise en particulier le Programme de contestation juridique de la Cour arguant qu'il mettait en question des principes d'égalité[40]. Il n'est guère surprenant que le gouvernement Harper ait rapidement saboté ce programme[41]. Et cela même si les Nations Unies le présentent comme un exemple pour le monde entier parce qu'il donne accès à la justice aux citoyens marginalisés[42]. En y mettant fin, le gouvernement fait d'une pierre deux coups puisque toutes les causes sur l'égalité ou presque ne peuvent plus se rendre jusqu'aux tribunaux[43].

En même temps, les concepts d'égalité réelle et de justice compassionnelle subissent les critiques du gouvernement et de ses

39. Ian Brodie, *Friends of the Court: The Privileging of Interest Group Litigants in Canada* (Albany : State University of New York Press, 2002).

40. *Infra,* note 45.

41. Dix-huit mois plus tard, la partie sur les droits linguistiques du mandat de la Cour était rétablie.

42. Le comité des droits économiques, sociaux et culturels recommanda que le Programme de contestation juridique soit étendu pour financer les causes type de litiges mettant en cause les lois provinciales et les politiques violant les droits constitutionnels concernant l'égalité. Voir www.fafia-afai.org/fr/frontpage ou www.ccppcj.ca.

43. Charlie Smith, « Women Kick Harper's Ass », *Straight.com*, 14 décembre 2006 ; www.straight.com/article-59499/women-kick-harpers-ass.

partisans, sous prétexte qu'ils permettent d'accorder des « droits particuliers » à certains et pas à d'autres. Le message envoyé est clair : on préfère nettement l'approche de l'égalité formelle.

Des attaques sans précédent de la part de politiciens, d'universitaires et de médias conservateurs sont lancées et continuent contre ce que l'on appelle les « juges militants » qui, dans leurs décisions, déclarent inconstitutionnelles les lois discriminatoires en appliquant une justice compassionnelle. On ridiculise leurs jugements et quelques-uns d'entre eux sont personnellement victimes de diffamation[44]. Certains commentateurs prétendent que le gouvernement a l'intention de nommer des juges opposés à la Charte pour revenir à une conception plus limitée de l'égalité[45].

Les revendications des Autochtones sont ainsi marginalisées, alors même que les Premières Nations sont en crise, avec plus d'enfants à la charge de l'État que jamais, des taux de suicide des jeunes plus élevés que partout ailleurs dans le monde, sans parler du manque d'écoles, d'eau propre et d'équipements de santé dans

44. Voir par exemple, F.L. (Ted) Morton, « Can Judicial Supremacy be Stopped ? », *Policy Options* (novembre 2003), 25 ; F.L. (Ted) Morton et Rainer Knopff, *The Charter Revolution and the Court Party* (2000), *op. cit.* ; F.L. (Ted) Morton, « Damn the Law Profs ! », *Globe and Mail,* 27 janvier, 2005 ; Rory Leishman, *Against Judicial Activism : the Decline of Freedom and Democracy in Canada* (McGill Queen's Press, 2005) ; Rainer Knopff et F.L. (Ted) Morton, *Charter Politics (*1992*)* ; Robert Hawkins et Robert Martin, « Democracy, Judging and Bertha Wilson », *McGill Law Journal* (1995) ; Robert Martin, *The Most Dangerous Branch : How the Supreme Court of Canada Has Undermined Our Law and Our Democracy* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2003).

45. Cristin Schmitz, « Conservatives aim to replace judicial "Charterphiles" with "Charterphobes" », *Lawyer's Weekly,* nº 25 (février 2007), 36 : http://lawyersweekly.ca/printarticle.php. Elle prétend que puisque le premier ministre et d'autres personnalités du gouvernement Harper ne sont pas d'accord avec la façon de faire de la Cour suprême, et en particulier quand elle donne une interprétation large et libérale de la notion d'égalité, ils veulent absolument y régner en maîtres. Ils désirent ardemment faire basculer l'équilibre des forces de la Cour pour refléter l'idéologie plus orientée vers la droite du gouvernement actuel.

presque toutes les réserves du pays[46]. L'opposition du gouvernement actuel à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est tout à fait cohérente avec sa rhétorique sur les droits particuliers, même si, pendant 25 ans, avant la prise de pouvoir des conservateurs, le Canada a défendu ce texte et y a travaillé[47].

Parmi les fonctionnaires du gouvernement fédéral, on prétend que, dans certains ministères, on ne peut pas prononcer le mot « genre » ; des ONG et d'autres organismes qui ont le terme « égalité » inscrit dans leur mandat se voient refuser leurs subventions fédérales ; 12 des 16 Conseils du statut de la femme du pays ont été supprimés ainsi que leurs fonds de recherches ; quant à Droits et Démocratie, une organisation internationale de défense des droits humains indépendante – dont j'ai moi-même été présidente de conseil –, elle a été de toute apparence prise d'assaut sur le plan idéologique par des commis du gouvernement décidés à changer l'orientation de ce qu'ils perçoivent comme une organisation « qui penche à gauche ».

Mais, actuellement, la campagne la plus véhémente contre le concept d'égalité s'attaque aux lois et aux commissions sur les droits[48]. La législation sur les droits de la personne accomplit dans

46. Voir Borrows, *Recovering Canada*, *op. cit.*

47. Voir Tom Flanagan, *First Nations? Second Thoughts* (Montreal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2000).

48. Ezra Levant, *Shakedown : How our government is undermining democracy in the name of human rights* (Toronto : McLelland & Stewart, 2009). Levant est un critique farouche de la Commission sur les droits humains de l'Alberta, en particulier au sujet d'un prêcheur qui a été condamné en mai 2008 à une amende de 7 000 dollars et à qui on a interdit de « décrier… les gais et les homosexuels » en public. Cette affaire a pour objet une lettre publiée par un journal local en 2002 dans laquelle le prêcheur attaquait le « programme des homosexuels » qu'il qualifiait de « pernicieux ». En juin 2008, Levant reproduit la lettre dans son blog. Quand la Commission rejette la plainte qui s'ensuit en novembre 2008, Levant accuse cette instance de discrimination religieuse, affirmant que « 100 % des cibles de la Commission sont des Blancs, des chrétiens

le domaine privé ce que la Charte est censée accomplir dans le domaine public. Quand elle entre en vigueur dans les années 1950, elle est destinée à éliminer la discrimination dans les services, le logement et l'emploi, une discrimination comparable à celle qu'a pu subir Fred Christie en juillet 1936, quand on refuse de lui servir à boire au Forum de Montréal, simplement parce qu'il est noir[49].

Les commissions des droits de la personne, qu'elles soient fédérales ou provinciales, ont toutes le même objectif : donner à tous accès à la justice pour pouvoir profiter d'une bonne vie sans être enfermés dans le carcan de la discrimination fondée sur certains caractères immuables comme la race, l'âge, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle et d'autres attributs personnels. Il y a peu de temps, le gouvernement fédéral a fermé les commissions des droits de la personne dans trois villes d'où provenaient 70 % des cas : Toronto, Halifax et Vancouver.

Mais ce qui est plus gênant encore, c'est que l'on attaque certains avocats et d'autres défenseurs des droits de la personne, parce qu'ils défendent ou qu'ils aident les gens qui font appel à eux pour se battre pour leurs droits. C'est ce qui m'est arrivé personnellement.

Il est clair que nous vivons aujourd'hui dans un monde qui a changé par rapport à celui de l'époque de Trudeau.

Depuis le 11 septembre 2001, il a fallu rééquilibrer certains droits en fonction de la sécurité. Savoir si l'on a atteint cet équilibre serait le sujet d'une autre présentation.

Mais cela ne peut en aucun cas expliquer pourquoi certaines minorités défavorisées, les Premières Nations et les femmes, sont devenues les cibles de politiques rétrogrades qui leur retirent ce

et des conservateurs » et qu'« il est légal pour un Juif comme moi de publier cette lettre. Il est illégal pour un chrétien comme le prêcheur de le faire ». Voir également Ian Brodie, *Friends of the Court, op. cit.* Ian Brodie, « Interest Group Litigation and the Embedded State : Canada's Court Challenges Program », *Canadian Journal of Political Science,* vol. 34, nº 2 (juin 2002), 357-376.

49. *Christie* v. *York* (1939) [1940] S.C.R. 139.

qu'elles ont acquis dans leurs luttes pour obtenir justice. Pourquoi le gouvernement en place et ses partisans se sont-ils attaqués à la recherche de l'égalité, de l'autonomie et de l'accès à la justice ? Quelle idéologie inspire cette stratégie ?

Trudeau nous a pourtant mis en garde : l'idéologie est souvent ennemie de la justice[50] et de la liberté, ce qui rappelle les avertissements d'Isaiah Berlin quand il écrit : « Je peux seulement dire que ceux qui se reposent ainsi sur un dogme confortable sont victimes d'une forme de myopie volontaire, d'œillères qui peuvent certes apporter le contentement, mais point la compréhension de ce que c'est que l'être humain[51]. »

Trudeau sait, comme Locke, Mill, Rousseau et Rawls, qu'il est impossible d'atteindre les utopies « imaginées par les hommes ». Il affirme que « parvenir à une société juste est une tâche jamais achevée parce que nous sommes humains et imparfaits[52] ».

Par ailleurs, il est suffisamment optimiste pour comprendre qu'on ne peut pas abandonner cette quête. Il écrit : « sur la voie sans fin de la perfection de la justice, nous [...] réussirons à créer la société la plus humaine et la plus compatissante possible[53] ».

Il est clair que le défi, c'est de parvenir à l'égalité. Il pose d'ailleurs la question suivante : « Où est la justice dans un pays où l'individu a la liberté de s'épanouir pleinement, mais dans lequel l'inégalité lui en enlève les moyens[54] ? » Lors du dévoilement du

50. Voir « On the Eve of the Third Millenium », dans Pierre Elliott Trudeau, *Against the Current* (Toronto : McClelland et Stewart, 1996), 325-340.

51. Isaiah Berlin, *Le bois tordu de l'humanité : romantisme, nationalisme et totalitarisme* (Paris : Albin Michel, 1992), 27.

52. Pierre Elliott Trudeau, *Conversation With Canadians* (Toronto : University of Toronto Press), 42.

53. *Ibid*.

54. Pierre Elliott Trudeau, « Des valeurs d'une société juste », dans *Les années Trudeau : la recherche d'une société juste,* sous la direction de Thomas S. Axworthy et Pierre Elliott Trudeau (Montréal : Le Jour, 1990), 382.

monument en hommage à Louis Riel à Régina, il déclare : « Il ne faut jamais oublier qu'à long terme on juge une démocratie sur la manière dont elle traite sa minorité. Le combat de Louis Riel n'a pas encore débouché sur une victoire[55]. »

Je crois que notre pays se trouve devant une croisée des chemins très importante pour notre histoire et notre identité. Avant d'aller plus loin dans la voie sur laquelle nous nous sommes engagés, en dehors de toute idéologie ou de toute appartenance politique, je pense qu'il faut redonner force au débat public sur les conditions nécessaires à une société juste.

Je crois qu'il est important de comprendre – et je crois aussi que le gouvernement actuel le perd de vue – que la dignité humaine n'est pas une idéologie. C'est un besoin fondamental des êtres humains, de même que l'identité, la reconnaissance et la justice. Ce sont là des composantes non négociables du développement humain dans une société juste. Puisque la confiance en soi des individus est liée aux identifications collectives des peuples, la négation de ces identifications, par la discrimination, la répression – ou pire encore –, débouche fatalement sur le conflit. Et personne, on l'imagine sans peine, ne songerait à nous conseiller d'emprunter cette voie.

Trudeau nous a mis en garde : « Ce n'est que par l'habileté des politiques et des juristes à redéfinir constamment les contrats sociaux en fonction des changements rapides de notre époque que notre monde surpeuplé pourra se sentir à l'abri de la terrible vision de Yeats[56].

La Seconde Venue ! À peine dits ces mots,
Une image, immense, du *Spiritus Mundi*
Trouble ma vue : quelque part dans les sables du désert,

55. Pierre Elliott Trudeau, « Democracy and Minorities », dans Trudeau, *Against the current*, *op. cit.*, 297.

56. Pierre Elliott Trudeau, « On the Eve of the Third Millenium », *op. cit.*, 339.

Une forme avec corps de lion et tête d'homme
Et l'œil nul et impitoyable comme un soleil
Se meut, à cuisses lentes, tandis qu'autour
Tournoient les ombres d'une colère d'oiseaux…
La ténèbre, à nouveau ; mais je sais, maintenant,
Que vingt siècles d'un sommeil de pierre, exaspérés
Par un bruit de berceau, tournent au cauchemar,
Et quelle bête brute, revenue l'heure,
Traîne la patte vers Bethléem, pour naître enfin[57] ?

57. Yves Bonnefoy (trad.) dans *Anthologie bilingue de la poésie anglaise* (Paris, Gallimard, La Pléiade, 2005).

Directrice de publication déléguée
Bettina B. Cenerelli

La Fondation Pierre Elliott Trudeau
tient à remercier les personnes suivantes de leurs contributions
au deuxième volume des *Cahiers de la Fondation Trudeau*.

Traduction
Richard Bastien (Crépeau/Sullivan/Robinson)
Véronique Dassas (Vanderhaeghe/Mahoney)

Maquette et mise en page
Véronique Giguère

Carte
Julie Benoît

Révision
Laurence Jourde • Jessica Roberts • Sandra Weber

Achevé d'imprimer sur du papier entièrement recyclé
en novembre 2010 sur les presses du Caïus du livre.